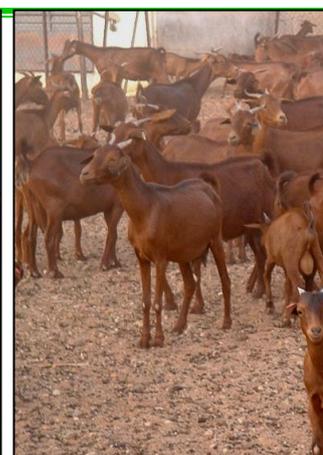


# REPUBLIQUE DU NIGER



*Fraternité - Travail - Progrès*

## MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE



## Revue annuelle conjointe 2019 du secteur Agriculture-Elevage



## Sommaire

Sommaire .....	1
Tables des illustrations .....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	5
Résumé exécutif .....	8
INTRODUCTION .....	13
<b>PARTIE A : PRESENTATION DU SOUS SECTEUR.....</b>	<b>15</b>
<b>A.1. Atouts et potentialités .....</b>	<b>15</b>
<b>A.2. Principales contraintes.....</b>	<b>15</b>
<b>A.3. Organisation institutionnelle et gouvernance du MAG/EL .....</b>	<b>16</b>
A.3.1 Organisation institutionnelle .....	16
A.3.2. Etat de mise en œuvre des recommandations de l’audit institutionnel du MAG/EL en 2019 .....	17
<b>A.4. Système National du Conseil Agricole et institutions de formation et de recherche.....</b>	<b>17</b>
<b>A41 Système National du Conseil Agricole.....</b>	<b>17</b>
A.4.2. Institutions de formation et de recherche .....	20
A.4.2.1. Institutions de formation .....	20
A.4.3. Institutions de recherche.....	20
<b>PARTIE B : CADRE CONCEPTUEL DE LA REVUE.....</b>	<b>21</b>
<b>B.1.Contexte et justification.....</b>	<b>21</b>
<b>B.2.Objectifs et résultats attendus de la revue.....</b>	<b>21</b>
<b>B.3.Approche méthodologique .....</b>	<b>22</b>
<b>PARTIE C : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE .....</b>	<b>24</b>
<b>C.1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018 .....</b>	<b>24</b>
<b>C.2.Réalisations du ministère par programme en 2019 .....</b>	<b>26</b>
<b>C.2.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....</b>	<b>26</b>
C.2.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....	26
C.2.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » ...	30
<b>C.2.2. Programme 2 : « Développement des Productions Végétales » .....</b>	<b>32</b>
C.2.2.1. Performance physique /techniques du Programme 2 .....	32
C.2.2.2. Performance financière du Programme 2 .....	36
<b>C2.3. Programme 3 : « Développement des Productions Animales » .....</b>	<b>51</b>
C2.3.1. Performance physique/technique du Programme 3 .....	51
C2.3.2. Performance financière du Programme 3 .....	56
<b>C3. Récapitulatifs pour l’ensemble du ministère .....</b>	<b>62</b>
C3.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère .....	62
C3.1.1. Niveau d’exécution par nature de crédit puis par programme.....	62

C3.1.2. Situation des délégations de crédits.....	64
C3.2. Situation des ressources humaines du ministère.....	65
<b>PARTIE D : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES STRATEGIQUES 1, 3 ET 4 DU PLAN D'ACTION 2016-2020 DE L'INITIATIVE 3N EN 2019.....</b>	<b>67</b>
<b>D1. Programme Stratégique 1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.....</b>	<b>67</b>
D1.1 Objectifs, résultats attendus .....	67
D1.2 Modalités de mise en œuvre.....	68
D1.3 Coût estimatif.....	68
D1.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques du PS1 2019 .....	68
D1.5 Présentation et commentaires des réalisations financières 2019.....	70
D1.6.Analyse des principales tendances du Bilan 2019.....	71
<b>D.2 Programme stratégique N°3 : Développement des filières et chaînes de valeur agricoles.....</b>	<b>71</b>
D.2.1 Objectifs, résultats attendus.....	71
D.2.2 Modalités de mise en œuvre.....	71
D.2.3 Coût estimatif.....	72
D.2.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques 2019.....	72
D.2.5 Présentation et commentaires des réalisations physiques 2019.....	75
D.2.6. Analyses des principales tendances du Bilan 2019 .....	76
<b>D.3 Programme stratégique N°4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'élevage.....</b>	<b>77</b>
D.3.1 Objectifs, résultats attendus.....	77
D.3.2 Modalités de mise en œuvre.....	78
D.3.3 Coût estimatif.....	78
D.3.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques 2019.....	78
D.3.5 Présentation et commentaires des réalisations financières en 2019.....	79
D.3.6 Analyses des principales tendances du Bilan 2019 .....	81
<b>PARTIE E : CONTRIBUTION D'AUTRES ACTEURS.....</b>	<b>83</b>
<b>E.1. Liens stratégiques et cartographie des ANE .....</b>	<b>83</b>
<b>E.2. Réalisations physiques du secteur.....</b>	<b>84</b>
E.2.1. Réalisation globale du secteur dans le domaine du Programme 1 .....	85
E.2.2. Réalisation globale secteur dans le domaine du programme 2 .....	86
E.2.3. Réalisation globale secteur dans le domaine du programme 3.....	90
E.2.4. Effets/impacts du secteur, par programme .....	93
<b>E.3. Présentation du financement global du secteur au titre de l'année 2019 .....</b>	<b>94</b>
E.3.1. Dépenses 2019 des ANE dans le domaine du Programme 1 .....	94
E.3.2. Dépenses 2019 des ANE dans le domaine du Programme 2 .....	94
E.3.3. Dépenses 2019 des ANE dans le domaine du Programme 3 .....	95
E.3.4. Financement global du secteur au titre de 2019 .....	96
<b>PARTIE F : INITIATIVES PROBANTES .....</b>	<b>98</b>
F.1. E-phyto : Certificat phytosanitaire électronique .....	98
F.2. Description du « Mulching mécanisé » .....	98
F.2.2. Principales tâches.....	99
F.2.3. Normes recommandées.....	99
F.3.Kobotoolbox .....	100
F.4.E agriculture .....	101
F.5.Année internationale de la santé des végétaux .....	102
<b>PARTIE G : THEMATIQUES MAJEURES.....</b>	<b>103</b>
<b>PARTIE H. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES .....</b>	<b>103</b>
H.1. Principales difficultés rencontrées .....	103
H.2. Leçons apprises .....	104
<b>CONCLUSIONS /RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>105</b>

<b>Annexes .....</b>	<b>106</b>
<b>Annexe 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel du MAG/EL en 2019 .....</b>	<b>107</b>
<b>Annexe 2 : SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN 2019 .....</b>	<b>115</b>

## Tables des illustrations

Tableau 1: Fonctions transversales du SNCA .....	19
Tableau 2: Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018 .....	24
Tableau 3 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 1 .....	28
Tableau 4 : Situation des crédits alloués au programme1 au titre de l'année .....	30
Tableau 5 : Situation des crédits de paiement consommés du Programme1 .....	31
Tableau 6: Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2 .....	35
Tableau 7 : Situation des crédits alloués au Programme 2 au titre de l'année 2019 .....	36
Tableau 8 : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 2 .....	43
Tableau 9 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3 .....	54
Tableau 10: Situation des crédits alloués au Programme 3 en milliers de FCFA et % .....	57
Tableau 11 : Situation des crédits de paiement consommés du programme <i>en milliers de FCFA et %</i> .....	60
Tableau 12: Situation globale de consommation des crédits du ministère en milliers de F CFA .....	62
Tableau 13: Situation de consommation des crédits par programme en milliers de FCFA et % .....	63
Tableau 14 : Crédits délégués aux régions en 2019 en milliers de FCFA et % .....	64
Tableau 15 : Situation des crédits délégués pour le secteur .....	64
Tableau 16: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif .....	65
Tableau 17: Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré .....	66
Tableau 18: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA .....	66
Tableau 22: Réalisations physiques du PS 3 .....	72
Tableau 23 : Réalisations financières du PS 3 en millions de FCFA .....	75
Tableau 24: Réalisations physiques du PS 4 .....	78
Tableau 25 : Réalisations financières du PS4 en millions de FCFA .....	79
Tableau 26: Principaux partenaires intervenant dans le secteur (cartographie des acteurs) .....	84
Tableau 27 : Réalisation globale du programme 1 (résultats immédiats (extrants) .....	85
Tableau 28 : Réalisation du secteur en 2019 programme 2 (résultats immédiat (extrants) .....	86
Tableau 29 : Réalisation du secteur en 2019, Programme 3 (résultats immédiat (extrants) .....	92
Tableau 30 : Résultats globaux du secteur par programme .....	93
Tableau 31 : Dépenses annuelles des catégories d'acteurs non étatiques du Programme 1 en FCFA .....	94
Tableau 32 : contribution financière par catégorie d'ANE au Programme 2 en F CFA .....	95
Tableau 33 : Dépenses annuelles des acteurs non étatiques dans le Programme 3 en F CFA .....	95
Tableau 34 : Financement global du secteur .....	96

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AD : Association de Développement  
AFMA : Atelier de Fabrication du Matériel Agricole  
AHA : Aménagement Hydro-Agricole  
APCA : Agence de Promotion du Conseil Agricole  
AISV : Année Internationale de la Santé des Végétaux  
ANE : Acteur Non Etatique  
BAD : Banque Africaine de Développement  
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique  
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement  
CAPEG : Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale  
CCAAB : Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliment Bétail  
CEAP : Champ Ecole Agropastoral  
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CEP : Champ Ecole paysan  
CIB : Cellule d'Intervention de Base  
CICR : Comité International de la Croix Rouge  
CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel  
CIO : Comité interministériel d'orientation  
CMP : Commission des Mesures phytosanitaires  
CMPS : Comité de Pilotage Multisectoriel des Programmes Stratégiques  
CNLA : Centre National de Lutte Antiacridienne  
CNRA : Conseil National de la Recherche Agronomique  
CPS : Centre de Prestation de Service  
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture  
CRS : Contrat de Reformes Sectorielles  
CRS/EL : Centre Régional de Spécialisation en Elevage  
CRSA : Coordination Régionale de la Santé Animale  
CVE : Centre des Volontaires de l'Elevage  
DACPOR : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux  
DDEL : Direction Départementale de l'Elevage  
DDP : Direction du Développement Pastoral  
DEP : Direction des Etudes et de la Programmation  
DGPV : Direction Générale de la Protection des Végétaux  
DGSV : Direction générale des Services Vétérinaires  
DIRCAB : Directeur de Cabinet  
DL : Direction de la Législation  
DPG : Déclaration de Politique Générale  
DPOE : Direction de la Promotion des Organisations des Eleveurs  
DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses  
DRH : Direction des Ressources Humaines  
DS : Direction des Statistiques  
EPER : Enquête Prévision et Estimation des Récoltes  
ESE : Ecole des Surveillants d'Elevage  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FISAN : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle  
FOPAT : Projet de Fortification des Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger  
GSC : Groupement Service Conseil

IDA : International Development Agency  
 INRAN : Institut National de Recherche Agronomique du Niger  
 INS : Institut National de la Statistique  
 IPDR : Institut Pratique de Développement Rural  
 IRC : Initiative Renforcement de Capacités  
 LABOCEL : Laboratoire Centrale de l'Elevage  
 LANA : Laboratoire d'Alimentation et de Nutrition Animale  
 MAG/EL : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
 MCA : Millenium Challenge Account  
 MD : Ministre Délégué  
 ND : Non Déterminé  
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique  
 NIMP : Norme Internationale pour les Mesures Phytosanitaires  
 ODD : Objectif de Développement Durable  
 ONAHA : Office National des Aménagements Hydro-Agricoles  
 ONG : Organisation Non Gouvernementale  
 ONPV : Organisation Nationale de Protection des Végétaux  
 ONU : Organisation des Nations Unies  
 OP : Organisation des Producteurs  
 OPA : Organisation Professionnelle Agricole  
 OS : Objectif Spécifique  
 OSC : Organisations de la Société Civile  
  
 P2RS : Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel  
 PAC3 : Programme d'Actions Communautaires phase 3  
 PADA/ITA : Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air  
 PADAD/NIG/025 :  
 PAM : Programme Alimentaire Mondial  
 PAMIRTA : Projet d'Accès au marché et Infrastructure Rural dans la région de Tahoua  
 PAP : Projet Annuel de Performance  
 PAPI : Projet d'Appui à la petite Irrigation  
 PARIIS : Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel  
 PASEC : Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques  
 PASEL : Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage  
 PDCVR : Programme de Développement de Chaine de Valeurs du Riz  
 PDDAA : Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique  
 PDES : Plan de Développement Economique et Social  
 PGRC-DU : Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et Développement Urbain  
 PIB : Produit Intérieur Brut  
 PIPA/SA : Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri  
 PISA : Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire  
 PLCBN : Programme de lutte contre le charbon bactérien au Niger  
 PMERSA/MTZ : Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder  
 PNAG/BL : Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux  
 PPAO : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest  
 PPCB : Péripneumonie Contagieuse des Bovidés  
 PPP : Partenariat Public Privé  
 PPR : Peste des Petits Ruminants  
 PPR : Projet Pôles Ruraux

PRADEL : Projet d'Appui au Développement de l'Élevage  
PRAPS : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel  
ProDAF : Programme de Développement de l'Agriculture Familiale  
PROMOVARE : Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau  
PRPIP : Programme de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics  
PRRACC : Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux changements Climatiques  
PRSA : Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture  
PS : Programme Stratégique  
PSSA : Projet Appui au Programme Spécial à la Sécurité Alimentaire  
PTBA : Plan de Travail et Budget Annuel  
PTF : Partenaires Techniques et Financiers  
PVC : Programme de vulgarisation des cultures irriguées  
RAC : Revue Annuelle Conjointe  
RECA : Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger  
REDISSE : Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies  
RGA/C : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel  
RP : Responsable d Programme  
SANAD : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricole Durable  
SAPEP : Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants  
SDDCI : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive  
SFD : Service Financier Décentralisé  
SG : Secrétaire Général  
SNCA : Système National de Conseil Agricole  
SOC : Service Officiel de Contrôle  
STD : Service Technique Déconcentré  
SVPP : Service Vétérinaire Privé de Proximité  
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication  
UBT : Unité Bétail Tropical

## Résumé exécutif

Le sous-secteur de l'Agriculture et de l'Elevage au regard des contre-performances enregistrées au cours de ces dernières décennies a fait l'objet d'une attention particulière par le Gouvernement de la 7<sup>ème</sup> République. Ce regain d'intérêt tire sa révérence du Programme de renaissance de SEM Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat et décliné pour le secteur rural dans la politique agricole dénommée « initiative 3N », les Nigériens Nourissent les Nigériens ».

Ainsi, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il est particulièrement engagé à participer à la mise en œuvre du PDES et de l'Initiative 3N.

Pour évaluer la performance du sous-secteur, le MAG/EL organise pour la deuxième année consécutive, la Revue Annuelle Conjointe 2019. (RAC-2019). Elle permet de faire prendre conscience à chacun des acteurs étatiques et non étatiques du rôle majeur qu'ils sont appelés à jouer dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan d'action de l'initiative 3N.

L'approche participative et itérative retenue au cours de cet exercice a permis d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'élevage et d'analyser la performance globales du Ministère en prenant en compte les activités réalisées par les trois programmes du MAG/EL ; i) programme de pilotage et administration de la politique du MAG/EL, ii) Programme de Développement des Productions végétales et iii) Programme de Développement des Productions Animales d'une part et la contribution des acteurs Non étatiques.

Les initiatives probantes ont été passées en revues et les thématiques majeures qui feront l'objet de dialogue politique avec les partenaires identifiées.

Ces différentes réalisations ont permis au MAG/EL de renseigner les programmes stratégiques 1, 3 et 4 du Plan d'action (2016-2020) de l'Initiative 3N.

D'une manière générale malgré un contexte sécuritaire préoccupant ayant eu un impact réel sur l'allocation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités qui concourent à l'atteinte des cibles de l'Initiative 3N, la performance du sous-secteur a été globalement satisfaisante :

### **i) Au niveau du Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » :**

l'application de la réforme du budget programme, la bonne capacité de mobilisation de ressources financières ainsi que le renforcement des capacités des agents et producteurs par les projets et programmes constituent les points forts des principales réalisations. Ceci est à mettre à l'actif des structures de formation (IPDR, Ecole des Surveillants d'Elevage) et de recherche (Secrétariat permanent du Conseil National de Recherche Agronomique, le Centre Régional de Spécialisation en Elevage, INRAN) et les organisations des producteurs (RECA/CRA, Plateforme paysanne) et les projets et programmes.

Les résultats du programme 1 ont contribué à améliorer la coordination, l'élaboration des plans d'action opérationnels, la production des données fiables, le taux d'exécution des marchés publics, le taux de consommation des crédits, le renforcement des capacités des agents et des autres acteurs, le suivi et la visibilité du secteur, l'information et la communication. La plupart des indicateurs ont enregistré une croissance par rapport à l'année 2018. A titre illustratif, le nombre de technologies générées par l'INRAN est de 12 prévues pour 18 réalisées et 13 technologies sont diffusées sur une prévision de 9.

Sur le plan de l'exécution financière, le programme a connu une diminution de 3,17% du budget prévu après la loi rectificative (de 10 746 726 308 FCFA à 10 416 622 341 FCFA). Cette baisse a concerné les biens et services (- 30,55%) et l'investissement (-1,99%). Aussi, l'investissement administratif a diminué de 14,85%. Le taux d'exécution financière se situe à 88,16 % avec des disparités au niveau des différentes catégories des dépenses (71,16% pour le personnel ; 49,69% pour les biens et services ; 89,06% pour les transferts ; 93,16% pour les investissements dont 42,74% pour les investissements administratifs). Aucun report de crédit n'a été effectué.

**ii) Au niveau du programme de développement des productions végétales :**

- **Le taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières (10,5%)** a été déterminé sur la base des objectifs du Programme de Renaissance (Initiative 3N) qui aspire à porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2021.

En 2019, la production céréalière est de 5 204 984 t pour une cible de 6 466 302 t ; d'où un déficit de production céréalière pluviale de 1 261 318 tonnes (par rapport à la cible du PAP). Même si la cible d'accroissement de la production des cultures céréalières n'est pas atteinte (-19,51%), soulignons que le niveau de réalisation de la production est de 80,49% si l'on considère la quantité produite. On retiendra ;

- **le taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente**, a enregistré une performance de 3 442 870 tonnes pour une cible de 2 808 056 tonnes (soit un taux de réalisation de **+551,46%** par rapport à la cible annuelle). Ce résultat est la résultante des efforts déployés dans le développement des productions de niébé, arachide, souchet, sésame et manioc par l'État et les partenaires au développement, notamment en termes d'appuis en engrais, semences et formation de qualité, à travers les projets et les ONG.

Il faut signaler que les cultures de rente n'ont pas été impactées significativement par les aléas enregistrés sur les céréales (retards et/ou arrêt brusque des pluies, attaques d'ennemis des cultures). En effet, elles sont, en général, installées un peu plus tardivement que les cultures céréalières.

La campagne agricole d'hivernage 2019 est caractérisée par : (i) des retards de semis dans certaines localités, (ii) des pauses pluviométriques prolongées, (iii) des attaques d'ennemis des cultures et surtout l'infestation de la mineuse de l'épi du mil, (iv) l'arrêt brusque des pluies au cours du mois de Septembre.

Ces facteurs ont causé des déficits de production céréalière dans plusieurs localités du pays, avec un taux de réalisation de (- 11,05% par rapport à la production 2018 et -19,51% par rapport à la cible annuelle). Ce faible résultat des productions céréalières s'explique principalement par les facteurs cités plus haut. A cela s'ajoutent, un faible ratio d'agents d'encadrement de producteurs sur le terrain (1 agent pour 40 villages, au lieu de 1 agent pour 10 villages, selon la norme FAO), sans moyens adéquats d'intervention (véhicules et motos inexistantes ou en mauvais état). Il faut souligner également une faible couverture des besoins en intrants et matériels agricoles pour lesquels, les niveaux de réalisation par rapport aux besoins exprimés se présentent comme suit : (i) 25 146 t d'engrais sur une prévision de 45 000 t ; (ii) 5 097 t de semences certifiées sur une prévision de 22 782 t ; (iii) 1 032 unités de matériels à traction animale placées en location au niveau des communes sur une prévision de 4 000 unités.

- **Le Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonne)** mesure la quantité totale de la production agricole issue des cultures irriguées (toutes catégories confondues) en une unité de mesure appelée « équivalent céréalier ». L'objectif du Programme de la Renaissance est de porter cette production de 500 000 tonnes en 2015 à 1.500.000 tonnes en 2021 suivant un accroissement annuel de 20 %. Le taux d'accroissement atteint en 2018 était de 22,23 % (au-dessus de la cible annuelle).

En appliquant le taux d'accroissement annuel de 20%, il est attendu une production irriguée en équivalent céréalier de 1 200 000 t en 2019, alors qu'il a été enregistré une production de 856 902 tonnes, d'où un déficit de production irriguée en équivalent céréalier de 343 098 tonnes.

Même si la cible d'accroissement annuel de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier n'est pas atteinte (-28,59 %), on note que le niveau de réalisation de la production est de 71,41% si l'on considère la quantité produite.

- **Les superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur (ha)**, représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigation). Le Programme de Renaissance prévoit de porter ces superficies de 120 000 ha en 2015 à 358 000 ha en 2021.

En 2018, la superficie mise en valeur était de 182 902 ha. La valeur cible fixée pour 2019 est de 298 598 ha pour un résultat atteint de 210 010 ha, soit un écart de -88 588 ha par rapport à la cible.

- **Les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation (ha)** correspondent à l'indicateur de mesure des superficies d'anciens aménagements hydro agricoles à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). Le Programme de Renaissance prévoit de 2015 à 2021 la réhabilitation de 10 000 ha et la confortation 8 000 ha. En 2019, le résultat de cet indicateur est de 2 407 ha réhabilités/confortés (300 ha en 2018) sur 4 500 ha prévus, ce qui fait ressortir un écart de 2 093 ha par rapport à la cible. Néanmoins, il faut noter que plusieurs chantiers dont la réception interviendra en 2020 sont en cours de réhabilitation/confortation
- **La Gestion intégrée des ennemis des cultures** s'articule autour, de la lutte contre les ravageurs des cultures, la surveillance et la lutte contre le Criquet Pèlerin.

La campagne d'hivernage 2019 a été caractérisée par une pression parasitaire plus forte que la campagne précédente (122 024 ha infestés contre 66 394 ha en 2018) mais reste relativement faible par rapport à la moyenne des dix dernières années (149 457 ha infestés).

Au total, les traitements phytosanitaires ont couvert 87.492 hectares sur les 122 024 hectares déclarés infestés tous ravageurs confondus, soit un taux de couverture de 72% pour une cible de 79%.

La lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil a consisté à l'utilisation du parasitoïde *Habrobracon hebetor* à l'aide de sacs de lâcher. Les lâchers ont permis de protéger 1 860 450 ha de mil dans 60 communes réparties dans 17 départements, contre 1 023 640 ha de superficies protégées en 2018. Pour la surveillance, du criquet pèlerin, 52 450 ha ont été prospectés pour une cible de 216 000 ha, soit un taux de réalisation de 24,28%. Cependant, Il faut signaler une augmentation des superficies prospectées (4 907 ha) par rapport à 2018.

- **Au niveau de l'exécution financière:**

- Le coût global de financement du programme (ressources propres et financement extérieur) voté par la loi des finances pour l'année 2019 s'élève à 70 600 851 986 FCFA dont 13 416 031 999 FCFA provenant des ressources propres soit (19,01 %) et 57 184 819 987 FCFA des financements extérieurs représentant 80,99 % du budget global.
- **L'adoption d'une loi rectificative en cours d'année (juillet 2019)** a engendré une diminution du budget du MAGEL de 3,79% entraînant une réduction de celui du programme 2 de 3,52% (2 488 214 179 FCFA). Cette variation du budget a eu pour conséquence une diminution des crédits d'investissements du programme de 3,71 %, représentant une diminution de 33,99% sur les ressources propres. Quant aux biens et services leur diminution est de 21% pendant qu'on constate une augmentation des crédits de transfert de 7,44%. En plus de cette réduction consécutive à la loi rectificative des Finances, une bonne partie des crédits a été bloquée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

### **lii) Au niveau du programme de Développement des Productions animales**

- La mise en œuvre des activités de santé animale ont permis de réaliser des bonds significatifs au cours de la campagne gratuite de vaccination du cheptel 2018-2019. En effet, environ 8.589.835 bovins, 17.174.916 petits ruminants et 950.552 camelins ont été respectivement vaccinés contre la Péripleurémie Contagieuse des Bovidés (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Pasteurellose Cameline. Rapporté au cheptel éligible (animaux de plus de six mois), le taux de couverture vaccinale est de 71% pour la PPCB, 85% pour la PPR et 28% pour la Pasteurellose Cameline. Cette performance démontre une forte mobilisation de tous les acteurs concernés. En effet le PRAPS MCA a pris en charge l'acquisition des vaccins, le paiement des primes des mandataires, les matériels de campagne, etc. Le PRAPS IDA a assuré la caravane de vaccination du cheptel dans la zone pastorale ; le CICR a appuyé la campagne de vaccination dans les zones Nord Tillabéri et la région de Diffa et le PRADEL dans les régions de Dosso et Tahoua. La contribution des Collectivités concerne le paiement de la redevance de 10 FCFA par UBT vaccinée.

L'objectif de réaliser un taux de 78% contre la PPCB en 2019 n'est pas atteint, du fait de l'arrivée tardive de la dernière livraison de vaccin. Pour la PPR avec un taux de 85%, l'objectif est atteint avant échéance de la cible en 2020.

- **En ce qui concerne la maladie de Newcastle**, malgré les fortes mortalités qu'elle engendre dans les élevages traditionnels, elle ne fait pas encore l'objet de vaccination systématique. Pour l'exercice 2019, 950 552 sujets ont été vaccinés avec l'appui du PPAO pour une cible de 1.297.957 soit un taux de 73%.
- **les inspections des viandes dans les abattoirs contrôlés** se sont renforcées en 2019. Au total les quantités de viandes bovines atteintes de tuberculose sont de 2,25 tonnes ce qui correspond à 0,00017% du tonnage des carcasses abattues. Cette situation traduit une nette régression de cas de tuberculose par rapport aux années précédentes et une réduction du risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux.
- Les capacités de production des vaccins et de diagnostic des maladies animales du Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) ont été renforcées avec l'acquisition de plusieurs matériels dont : i) un autoclave de 350 litres avec l'appui du PPAO ; ii) des kits pour les travaux de recherche pathologiques de la chèvre rousse de Maradi, la volaille et les dromadaires avec CRS/EL, iii) et un lot de matériel dans le cadre de la certification de certains tests au laboratoire de Diagnostic à travers l'AIEA. Le LABOCEL a obtenu la certification ISO 9001 et procédé au renforcement des capacités de ses cadres.
- Pour soutenir la production laitière, il a été mis en place 22 645 tonnes d'aliments bétail vendus à prix modérés. En plus 88 hectares de cultures fourragères (avec l'appui de PADA-ITA et Pôles Ruraux dans les régions de Tahoua et Agadez) ont été mis en valeur. Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place un dispositif de suivi des sites des cultures fourragères au niveau de la Direction de Développement Pastorale (DDP) en collaboration avec la Direction en charge des statistiques d'élevage. Ainsi une progression linéaire du disponible de production du lait avec un accroissement de 4,79% a été enregistré.
- **Dans le cadre de l'amélioration génétique**, les activités du PNAG/BL ont porté entre autres sur 787 vaches inséminées, la formation de trois cadres sur le budget programme (procédure de passation des marchés publiques nationaux et celles des partenaires techniques), acquisition des balances de pesée du bétail, des hormones, des semences et des consommables d'insémination artificielle et des semences fourragères.
- **Le taux d'exploitation du cheptel de 20,63% en 2019**, enregistre une hausse d'environ 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2018, sans atteindre la cible.
- **La production des œufs est de 28 œufs par habitant en 2019, cet indicateur perd deux points par rapport à 2018.** Cependant, avec l'émergence d'un secteur privé moderne dans le domaine de l'aviculture et le démarrage de certains projets, la production des œufs va connaître une amélioration certaine et la cible sera atteinte à l'horizon 2020. Toutefois, le dispositif de collecte des données au niveau des fermes avicoles doit être mis en place.
- **Pour ce qui est de la production des viandes contrôlées**, elle est passée de 119 997 tonnes en 2018 à 118552 tonnes en 2019 soit une régression de 1,2%. Cette faible performance est due au faible poids carcasse consécutif à l'abattage massif des jeunes animaux d'une part et d'autre part, à l'insuffisance du personnel de contrôle dans les autres abattoirs et aires d'abattage.

Le budget alloué au programme 3 qui était de **18 163 617 FCFA** a été revu à la baisse (**17 209 217 F CFA**). Il enregistre une baisse de 954 400 340 F CFA soit 23% pour prendre en charge les recommandations du CIO relatives d'une part à l'acquisition d'un avion de traitement phytosanitaire et d'autre part l'acquisition des pesticides,

S'agissant de la contribution du MAG /EL à l'atteinte des cibles des programmes Stratégiques 1, 3 et 4 du plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N. Les principales tendances en 2019 sont comme suit :

- **Au niveau du PS1** : Le bilan 2019 montre une évolution très significative au niveau de la réhabilitation des AHA. Ainsi, 2 407 ha sont réalisés alors que sur les 3 ans (2016-2017-2018), il a été réalisé seulement 649,75 ha. Cette évolution fulgurante est essentiellement liée aux projets PRPIP et PGRC-DU. Cela aurait pu se poursuivre en 2020 avec la réhabilitation du périmètre de Konni (2600 ha) par le

MCA. A ce niveau les difficultés/contraintes restent la lourdeur des procédures et la mise en œuvre du PARE.

- **Au niveau du PS3** l'Analyse des principales tendances du bilan 2019 montre que sur les 26 indicateurs pris en compte, seuls 2 dépassent les 100% et 4 sont compris entre 50 et 75% soit un faible taux de réalisations physique et financière.

Les acquis du bilan 2019 se caractérisent par :i) Une pluviométrie excédentaire par rapport à l'année précédente au niveau de 70 % des postes pluviométriques suivis ; ii) Un développement végétatif très satisfaisant pour l'ensemble des cultures ; et iii) Un effort important en terme financier a été réalisé par le gouvernement notamment pour l'acquisition des pesticides et les CEAP avec un taux de réalisation de plus de 100%.

- **Au niveau du PS4**, globalement les réalisations physiques sont satisfaisantes. Ainsi, 43% des indicateurs sont atteints à plus de 100% ; 35% à plus de 50% et seulement 22% ont été réalisés à moins de 50% (figure ci-dessous). Il est à noter que l'essentiel des activités ont été financées par les L

La contribution des Acteurs Non Etatiques a été relativement faible soit 19% mais varie d'un programme à un autre. Ainsi elle est respectivement de .8% chez pour le programme 1, 4% pour le programme 2 et 59 % du programme 3.

Enfin, le présent document a également abordé l'état de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018 et de convenir de trois thématiques majeures que sont i) la stratégie nationale d'appui au système communautaire de production de semences de qualité dans le contexte de l'opérationnalisation de la Maison du Paysan, ii) la Mise en valeur des ouvrages de mobilisation des eaux souterraines et de surface et iii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du MAG/EL qui feront l'objet de communication et des discussions au dialogue politique avec les partenaires du sous-secteur

## INTRODUCTION

Le Niger est l'un des pays les plus vastes du continent africain. Il couvre une superficie 1.267.000 km<sup>2</sup> et compte 22 millions d'habitants avec un taux de croissance de 3,9% ce qui le place parmi les pays à fort taux de croissance démographique. Sa population double tous les 18 ans et si cette tendance se maintient, en 2050, le Niger sera l'un des pays les plus peuplés de l'Afrique de l'Ouest après le Nigéria.

Le Niger est aussi, l'un des pays le plus aride et le plus enclavé au sein de cet espace sahélo saharien austère et confronté à la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente liée :i) à la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie, ii) au déficit agricole chronique et à une production fourragère généralement insuffisante et précaire. Iii) à la dégradation des ressources naturelles et les effets pervers des changements climatiques comme chocs environnementaux, iv) la détérioration des termes de l'échange et du capital productif

A toutes ces contraintes naturelles sont venues s'ajouter la détérioration des termes de l'échange, la baisse des cours des principales matières premières d'exportation telles que le pétrole et l'uranium d'une part et la persistance d'une situation sécuritaire des plus préoccupantes liés à l'activisme des groupes terroristes et des trafics en tous genres d'autre part.

Depuis 2011, le Gouvernement de la 7<sup>ème</sup> République, conformément aux orientations du Programme de la Renaissance du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou met en œuvre la politique agricole dénommée « Initiative 3N » afin que les sécheresses ne soient plus synonymes de famine.

La première phase opérationnelle de l'Initiative 3N, à travers le Plan d'investissement prioritaire (PIP) 2012-2015, visait à orienter les choix prioritaires par le Gouvernement concernant les types et lieux d'investissements, le niveau d'efforts à consentir et les modes opératoires.

Le second Plan d'Action pour la période 2016-2020 est structuré autour de cinq (5) domaines d'intervention et douze(12) Programmes Stratégiques Il accorde une priorité à la question de la maîtrise de l'eau, les chaînes de valeurs, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, la prévention et la prise en charge de la malnutrition.

Le MAG/EL a en charge, trois (3) Programmes stratégiques que sont : i) PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, ii) PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles et iii) PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'Élevage.

La mise en œuvre du Plan d'action 2016-2020 coïncide avec l'application, au Niger, de la réforme des finances publiques et **la loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012 relative aux lois de finances**, qui exige, entre autres, une présentation, à partir de l'exercice 2017, des budgets des ministères sous forme d'un Programme Annuel de Performance (PAP) et d'un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ces DPPD traduisent les Programmes stratégiques pluriannuels de l'Initiative 3N en Programmes opérationnels sur une période triennale glissante.

Le passage du budget des moyens au budget programme ou budgétisation axée sur la performance vise une optimisation des ressources dans le cadre des dépenses publiques. Un des objectifs est de rendre le gouvernement responsable de la réalisation des objectifs des stratégies de réduction de la pauvreté ou des plans nationaux de développement et de produire des résultats découlant des dépenses budgétaires annuelles.

La Revue Annuelle Conjointe du sous-secteur de l'Agriculture et de l'Élevage qui est à sa deuxième édition, constitue un des mécanismes de partage de l'analyse de la performance du MAG/EL et d'expression de la responsabilité mutuelle. Cette revue est un élément essentiel du processus d'opérationnalisation des politiques publiques en général, et du sous-secteur en particulier. Elle permet de faire prendre conscience à chacun des acteurs étatiques et non étatiques du rôle majeur qu'il est appelé à jouer dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan d'action de l'initiative 3N.

Elle est ainsi devenue un des moments phares du processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances du secteur agro-pastoral. Elle fait partie des mécanismes de reddition de compte et l'enjeu majeur est l'implication de toutes les parties prenantes dans une optique de prise de responsabilités respectives et d'engagements effectifs pour une amélioration sensible des cibles de l'initiative 3N.

Comme celle de 2018, la RAC 2019 objet du présent rapport, intervient dans un contexte sécuritaire préoccupant qui a eu un impact réel sur l'allocation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités qui concourent à l'atteinte des cibles de l'Initiative 3N. Il est donc attendu que cette revue, puisse offrir l'opportunité aux acteurs étatiques et non-étatiques d'interagir, d'exprimer leurs opinions sur les résultats clés et de définir des orientations pour améliorer les performances du sous-secteur de l'Agriculture et de l'Élevage.

Ce document comprend huit parties :

- La première partie examine les atouts, potentialités et contraintes du sous-secteur, aborde l'organisation institutionnelle et la gouvernance du MAG/EL ainsi que l'état de mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel du MAG/EL réalisé en 2018 dans le cadre de l'appui du CRS SANAD.
- La deuxième rappelle le cadre conceptuel de la RAC 2019 en termes de contexte et justification, d'objectifs, de méthodologie.
- La troisième présente l'analyse de la performance du sous-secteur telle que décrite dans le RAP 2019 du MAG/EL et l'état de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018.
- La quatrième dresse les performances du sous-secteur en termes de contribution à la mise en œuvre des programmes stratégiques 1, 3 et 4 de l'initiative 3N.
- La cinquième partie présente la contribution des acteurs non étatiques à la mise en œuvre des programmes stratégiques.
- La sixième partie expose les initiatives probantes dans le sous-secteur
- La septième est consacrée aux thématiques majeures retenues pour la RAC 2019.
- Enfin la huitième est relative aux difficultés rencontrées, les leçons apprises, les recommandations pour le développement du sous-secteur et l'amélioration du processus de revue conjointe.

## **PARTIE A : PRESENTATION DU SOUS SECTEUR**

### **A.1. Atouts et potentialités**

L'Agriculture et l'Élevage constituent les secteurs les plus importants de l'économie du Niger. Ainsi, plus de 80% de la population vit en milieu rural contre 20% en milieu urbain<sup>1</sup>. Selon les résultats de l'EPER 2019, la population agricole est estimée à 15.760.738 personnes dont 7.962.805 hommes et 7.797.933 femmes. Les actifs agricoles représentent 10 151 990 de personnes en 2019. Le nombre de ménages recensé est de 2.511.303 dont 152.805 sont gérés par des femmes. La population du Niger est relativement jeune dont la proportion âgée de moins de 15 ans représente de 50%.

Le Niger dispose de ressources naturelles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître significativement la contribution du secteur agropastoral à l'économie du pays. Il s'agit notamment de terres pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire et d'un cheptel estimé à 50 528 786 de têtes toutes espèces confondues soit près de 20 millions d'UBT (DS/MAGEL 2019) réparti auprès de 87% des ménages.

Les terres agricoles représentent 19 millions d'hectares et sont propices à l'agriculture pluviale, à l'élevage intensif et au développement de l'agriculture irriguée<sup>2</sup>.

Les ressources hydriques facilement mobilisables renferment plus de 400 000ha de plans et cours d'eau (Fleuve Niger et ses affluents, Dallols, Goulbis, Koroma, Komadougou, lacs, mares) et des cuvettes oasiennes, vallées inondables (Irhazer) et des oasis dont la richesse en eaux souterraines en fait d'excellentes terres d'irrigation.

Les ressources en eau sont constituées par d'importants réseaux hydrographiques d'eau de surface (plus de 32 milliards de m<sup>3</sup> /an dont le fleuve Niger et ses affluents avec 30,75 milliards de m<sup>3</sup>) et d'importantes réserves en eaux souterraines de l'ordre de 2,5 milliards de m<sup>3</sup> renouvelables et 2 000 milliards de m<sup>3</sup> non renouvelables. Ce potentiel en eau est sous exploité avec moins de 1% mobilisé à des fins agricoles et pastorales. Les autres écoulements sont temporaires et totalisent 1,25 milliards de m<sup>3</sup> par an dans les zones suivantes i) l'Ader-Doutchi-Maggia avec 200 millions de m<sup>3</sup> par an, et 28 200 ha irrigables ; ii) le Goulbi de Maradi et le Goulbi N'Kaba de la région de Maradi rendant disponibles 200 millions de m<sup>3</sup> par an et 10 400 ha irrigables ; iii) la KomadougouYobé, le Lac Tchad et les cuvettes oasiennes de Maïné avec 500 millions de m<sup>3</sup> par an, et 20 000 ha de terres irrigables ; iv) les Koramas (... ?) pour 10 millions de m<sup>3</sup> par an et 10 000 ha des terres irrigables ; v) les Dallols offrent des possibilités d'irrigation de 28 200 ha à partir de la nappe phréatique affleurante et de recharge facile ; vi) les Koris de l'Air pour 100 millions de m<sup>3</sup> par an et 10 000 ha disponibles ; vii) la basse vallée de la Tarka pour 7000 ha irrigables et viii) un millier de mares dont 175 permanentes pour l'ensemble du pays<sup>3</sup>.

En outre, le financement du secteur Agricole au Niger bénéficie d'un certain nombre d'atouts, dont ; i) les marges de progression dans le domaine de la petite irrigation pour augmenter la productivité , ii) l'existence d'organisations professionnelles Agricoles qui sont relativement bien structurées, et qui disposent d'appuis financiers importants ; iii) l'émergence d'organisations interprofessionnelles au niveau de certaines filières, orientées vers l'accroissement des exportations des produits et l'établissement des partenariats économiques entre les acteurs de ces filières ; iv) l'émergence des pôles de développement Agricoles, grâce aux interventions structurées de l'Etat avec l'appui de certains projets et programmes ; et v) une population rurale jeune, animée par un esprit entrepreneurial et soutenu par une amélioration du climat des affaires.

### **A.2. Principales contraintes**

Les contraintes majeures de l'agriculture et de l'élevage sont entre autres : les précipitations faibles et irrégulières; les températures très élevées auxquelles s'ajoute l'évapotranspiration; les effets néfastes des

---

<sup>1</sup> INS, 2010

<sup>2</sup> On estime que seulement 1% des eaux d'écoulement, 15% des eaux souterraines et moins de 30% des terres irrigables sont actuellement utilisés

<sup>3</sup> PNDP, 2014

changements climatiques, les problèmes de fertilité des sols et d'attaques des ennemis des cultures notamment les dégâts causés par les criquets et les oiseaux ; l'insécurité foncière, l'absence de sources alternatives fiables de sous-produits pour l'alimentation des animaux ; la persistance des pathologies animales ; un faible maillage des points d'eau pastoraux et du pâturage ; la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles (Environ 75% de cette population occupe un quart du territoire, ceci provoque ainsi des déséquilibres profonds qui exercent une pression importante sur les terres à vocation agricole et pastorale et accélèrent la dégradation de l'environnement); une recherche agricole et une vulgarisation faibles ; un approvisionnement en intrants inadapté à la demande et une faible utilisation des intrants; une faible mécanisation agricole; le balbutiement de la transformation des produits agropastoraux, des marchés peu concurrentiels souffrant d'un manque d'organisation et de financement inadaptés, et handicapés par des coûts de transport élevés (manque et vétusté des infrastructures de communication). Il faut ajouter à tous ces problèmes, un niveau de consommation énergétique le plus faible du monde correspondant à 1,3 millions de tonnes équivalent pétrole, basé à plus de 90% sur la consommation du bois énergie fourni par les maigres formations naturelles en régression (taux de régression du potentiel ligneux évalué à 2,4% par an soit 190.000 ha de terres forestières dégradées chaque année).

### A.3. Organisation institutionnelle et gouvernance du MAG/EL

#### A.3.1 Organisation institutionnelle

Le MAG/EL fut créé en 2016 à l'occasion de la formation du premier Gouvernement, né des élections présidentielles de janvier 2016. Il est né de la fusion entre les anciens ministères de l'Agriculture et de l'Élevage. Ces deux Ministères ont connu de multiples configurations institutionnelles selon les priorités, les orientations politiques et les perspectives stratégiques des différents gouvernements qui se sont succédés depuis les années 80.

Sa structuration s'est faite à travers deux textes complémentaires : i) le Décret n° 2016-376/PRN/MAG du 22 juillet 2016 fixant organisation du MAG/EL ; et ii) l'Arrêté N°172 MAG/EL/MD/DIRCAB/SG/DL du 12 juillet 2017 portant organisation des Services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et déterminant les attributions de leurs responsables.

Au terme du décret précité, le MAG/EL est organisé autour de quatre types d'entités : (i) une Administration Centrale ; (ii) les Services Techniques Déconcentrés ; (iii) les Services Décentralisés ; et (iv) les Programmes et Projets.

**L'administration centrale compte** : le Cabinet du Ministre d'Etat, le Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Élevage ; le Secrétariat Général ; 6 Directions Générales ; 28 Directions Techniques Nationales ; 5 Directions Nationales d'Appui ; les Organes Consultatifs ; les Administrations de Mission (*voir tableau ci-dessous*). La fusion des deux anciens ministères s'est traduite par une addition quasiment systématique des entités de chaque ministère. Pour certains postes clés, un souci d'équilibrer la représentation des cadres de chaque sous-secteur est toutefois perceptible.

Il faut noter que les textes pris en 2016 pour formaliser l'organisation du MAG/EL ne prennent pas en compte les Responsables de Programmes et d'actions. Ceux-ci ne furent nommés qu'en fin 2017.

**Les Services Techniques Déconcentrés (STD)** sont répartis en Services Extérieurs et Services Rattachés. Les Services Extérieurs se rapportent aux structures du MAG/EL mises en place dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et l'ancienne division administrative des services de l'agriculture et de l'élevage (Districts Agricoles, Postes Vétérinaires, Cellules d'Intervention de Base (CIB), etc.).

Le décret n° 2016-376/PRN/MAG/EL a prévu une organisation du MAG/EL qui s'appuie sur l'organisation traditionnelle des services de l'agriculture, de l'élevage et du génie rural dans les collectivités territoriales. A partir du niveau régional, la séparation des trois sous-secteurs est assumée, et elle se retrouve à tous les niveaux inférieurs de la division administrative.

La présence des agents de l'agriculture et de l'élevage est effective au niveau des régions, et des départements. Mais tel n'est pas le cas pour le niveau communal, et encore moins pour les divisions administratives infra. Par exemple, pour un total de 12.264 villages au Niger, la DGA estime que l'encadrement est assuré par environ 250 agents, soit un ratio de 1 agent pour 50 villages, là où la FAO recommande un ratio d'un encadreur pour 10 villages.

**Les Services Rattachés** répondent à des activités/besoins spécifiques non couverts par les structures existantes du MAG/EL. Ils concernent les établissements publics, Sociétés d'Etat et Société d'Economie Mixte, sous tutelle du MAG/EL (*voir annexe 2*). Cette liste est fixée par décret du Président de la République.

**Les Programmes et Projets**, sont conçus, financés et mis en œuvre avec le concours de PTF qui appuient le Niger, et en particulier le MAG/EL, dans ses efforts de réalisation de sa mission. Ils sont sous tutelle du MAG/EL, et à ce titre, leurs objectifs, organisations et fonctionnement s'intègrent dans ceux de la politique de l'agriculture et de l'élevage au Niger. La liste des projets en cours est jointe en annexe.

### **A.3.2. Etat de mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel du MAG/EL en 2019**

L'appui à la réalisation de l'audit institutionnel et organisationnel du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Réforme Sectorielle en appui au secteur « Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et développement Agricole Durable » (CRS SANAD) dont l'objectif général est d'appuyer les efforts du gouvernement de la République du Niger à éradiquer la pauvreté, à promouvoir une croissance durable et inclusive et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique.

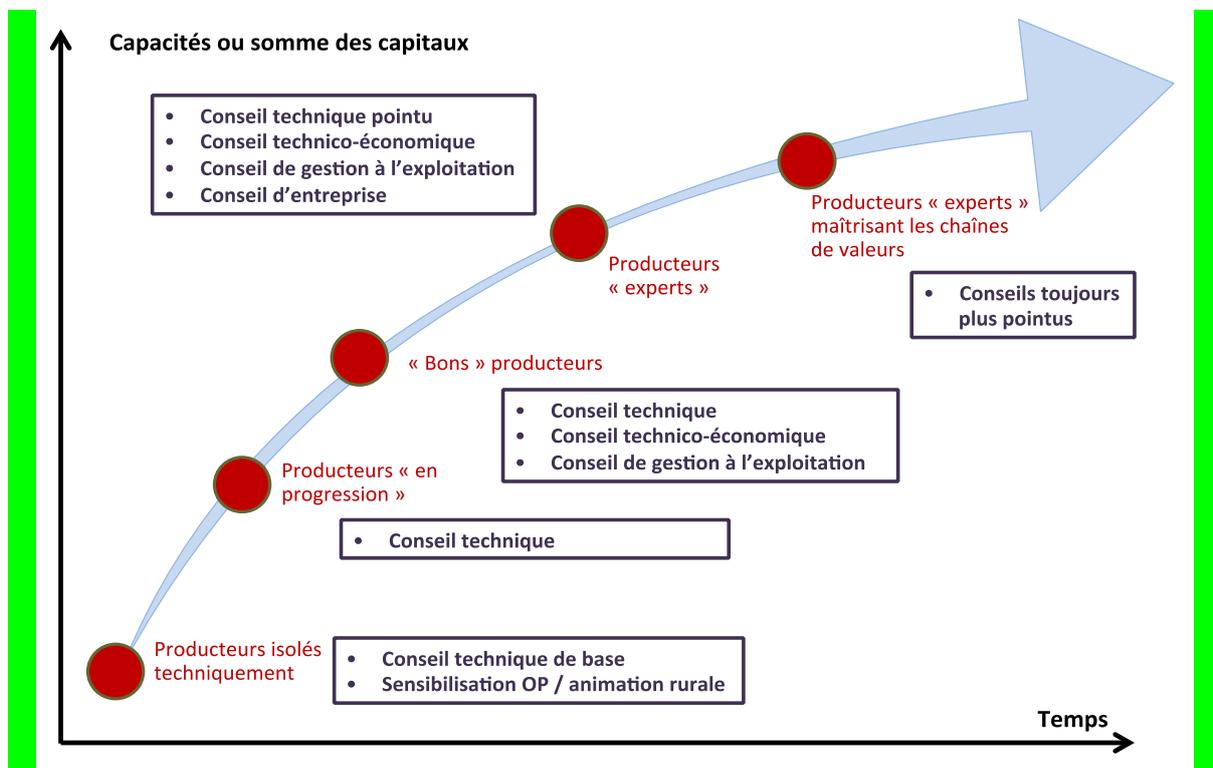
La situation détaillée de l'état de mise en œuvre des recommandations est jointe en annexe.

## **A.4. Système National du Conseil Agricole et institutions de formation et de recherche**

### **A41 Système National du Conseil Agricole**

Après une longue période de forte mobilisation jusqu'en 1998, (fin du PRSAA), les pouvoirs publics nigériens se sont plus ou moins désengagés du Conseil Agricole. Les services techniques se sont repositionnés sur leurs fonctions régaliennes, avec certes, une certaine continuité des actions de vulgarisation.

Les besoins de conseil ont évolué avec l'émergence de nouvelles catégories de producteurs (entrepreneurs agricoles, etc.)



Des nouveaux acteurs du Conseil Agricole de type privé/professionnel ont vu le jour. Il s'agit en particulier des organisations de producteurs, des Groupements de Service Conseil (GSC), les Centres de Prestation de Service (CPS) ou les Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP). Aussi, les différents dispositifs de conseil œuvrent de manière isolée, sans coordination.

Suite au constat du Comité interministériel d'orientation (CIO) de l'initiative 3N relatif à la faiblesse de la disposition du conseil agricole, le HC3N et le MAGEL ont été instruits pour concevoir un nouveau mécanisme de Conseil Agricole au Niger

C'est dans ce contexte qu'est né le nouveau Système National de Conseil Agricole, afin de (i) fédérer les dispositifs disparates de Conseil Agricole sous le pilotage de l'Etat, (ii) renforcer les nouveaux acteurs du Conseil Agricole, (iii) fournir des orientations pertinentes pour que le Conseil soit complet et réponde à l'ensemble des besoins des acteurs des chaînes de valeur dans toute leur diversité et, (iv) régionaliser et adapter les interventions aux spécificités locales.

Le Système National de Conseil Agricole se définit comme étant :

- l'ensemble des dispositifs de conseil de terrain gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics (STD, ONAHA) et privés (OP professionnalisées, CRA, GSC, SVPP, CPS, etc.)
- les dispositifs transversaux chargés de coordonner les activités, de faire le lien recherche développement, d'élaborer les contenus techniques et les méthodes d'intervention et de réaliser des études de capitalisation (COS/APCA)

Le Système National de Conseil Agricole n'est donc pas une structure unique mais un réseau d'institutions et d'acteurs œuvrant tous pour le renforcement des capacités des producteurs/productrices et de leurs organisations professionnelles. Il repose sur un modèle institutionnel, un modèle technique et un modèle économique et financier, les trois étant articulés de façon cohérente.

Les principales fonctions transversales du SNCA sont résumées dans le tableau suivant

Tableau 1: Fonctions transversales du SNCA

Les fonctions transversales		Responsabilité
<b>Piloter, orienter et planifier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– proposer les orientations</li> <li>– piloter l'évolution progressive du SNCA</li> <li>– veiller à la cohérence et à la couverture spatiale équilibrée du Conseil Agricole</li> </ul>	COS
<b>Programmer, coordonner et animer</b> <i>(principaux éléments du pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– programmer les activités transversales et d'appui au niveau national</li> <li>– Animer le SNCA et coordonner ses actions au niveau national</li> </ul>	APCA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Programmer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil Agricole dans les régions</li> <li>– Coordonner les dispositifs terrain au niveau régional</li> </ul>	DR/APCA CTR
<b>Contrôler les dispositifs de conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contrôler/auditer la gestion de l'APCA</li> <li>– Contrôler la qualité des contenus du Conseil fourni par les opérateurs</li> </ul>	STD Cabinets
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fournir les agréments aux opérateurs du Conseil par rapport à l'appui de l'APCA/FISAN</li> <li>– Contrôler/auditer la gestion des fonds alloués aux dispositifs de conseil</li> </ul>	APCA
<b>Financer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contribuer au financement des dispositifs de conseil</li> </ul>	Etat, PTF FISAN
<b>Suivre, évaluer, capitaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Suivre et évaluer le SNCA</li> <li>– Capitaliser les expériences du SNCA (étude, publication scientifique, note pour les décideurs)</li> <li>– Favoriser l'échange d'expérience, la gestion des connaissances (via les TICs en particulier), la communication</li> </ul>	APCA Universités, Recherche RECA
<b>Alimenter et renouveler le système de conseil agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Elaborer les contenus techniques</li> <li>– Proposer des outils et méthodes de conseil</li> <li>– Valider les contenus et les outils / méthodes</li> <li>– Organiser l'appui technique et méthodologique</li> </ul>	Ministères Recherche (INRAN, LABOCEL, Profession Projets et ONG
<b>Former les conseillers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Formation de base</li> <li>– Formation continue</li> </ul>	IPDR, ESE, Universités, Lycées agricoles Centres privés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renouveler et améliorer les cursus et curricula, en fonction des évolutions des besoins en conseil</li> </ul>	Ministères Structures de formation

## **A.4.2. Institutions de formation et de recherche**

### **A.4.2.1. Institutions de formation**

Les principales institutions de formation rattachées au MAG/EL sont l'Ecole des Surveillants d'Elevage (ESE) de Maradi et l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) de Kollo.

D'autres structures assurent la formation des cadres du développement rural. Il s'agit du Lycée agricole de Téra, les Instituts privés de Maradi et Matamèye.

#### **A.4.2.1.1. Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi**

L'Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi est la plus ancienne école d'élevage au Niger. Selon certaines sources, elle existait depuis 1945, période coloniale pendant laquelle, elle aurait été créée en même temps que l'école des chauffeurs mécaniciens de Mirriah.

De cette période à nos jours, elle a connu plusieurs réformes et appellations et des périodes de dysfonctionnement.

Réhabilité par arrêté N°020/MRA du 16 Mars 2007 sous tutelle du Ministère de l'Elevage sous l'appellation du Centre des Volontaires de l'Elevage (CVE) ; elle redevient l'Ecole des Surveillants d'Elevage (ESE) par arrêté N°028/MEL du 20 juin 2014.

En 2018, elle a formé 63 élèves dont 10 financés par le Comité International de la Croix Rouge (CICR).

#### **A.4.2.1.2. Institut Pratique de Développement Rural (IPDR)**

L'IPDR de Kollo a succédé à l'Ecole des Cadres de l'Elevage (ECE) créée au début des années 80. Elle forme des Agents et Techniciens de Développement Rural dans les Spécialités de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Génie Rural et en Socio-économie.

## **A.4.3. Institutions de recherche**

En plus des institutions de formation, des institutions de recherche sont également rattachées au MAG/EL. Il s'agit de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRAN), le Laboratoire Central d'Elevage (LABOCEL) ; le Conseil National de la Recherche Agronomique (CNRA), le Laboratoire d'Alimentation et de Nutrition Animale (LANA) et le Centre Régional de Spécialisation en l'Elevage (CRSEL).

## **PARTIE B : CADRE CONCEPTUEL DE LA REVUE**

### **B.1.Contexte et justification**

L'économie du Niger repose principalement sur le secteur rural, en effet ce secteur contribue à 40% du PIB et occupe plus de 80% de la population active, avec près de 44% des recettes d'exportation du pays. Conscient de l'importance de ce secteur les autorités de la 7<sup>ème</sup> République en ont fait une priorité à travers l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », qui est la politique nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SANAD). Cette politique constitue une priorité majeure pour le Niger ; ceci est affirmé aussi bien dans le programme politique du Président de la République du Niger (Programme de la Renaissance Acte I et Acte II) que dans le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021.

L'adoption de ce nouveau plan d'action a coïncidé avec l'application, au Niger, de la réforme de la gestion des finances publiques (PEMFAR) et de la loi 12/2009 portant loi organique relative aux lois des finances, qui exige, entre autres, une présentation, à partir de l'exercice 2017, du budget de ministère de l'agriculture et de l'élevage sous forme d'un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et d'un Programme annuel de performance (PAP). Ces deux documents DPPD et PAP traduisent les trois Programmes stratégiques pluriannuels de l'Initiative 3N dont le ministère est chargé de mettre en œuvre, en Programmes opérationnels sur une période triennale glissante et annuelle.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre du Plan d'Action 2016-2020 des programmes stratégiques dans le cadre de la programmation annuelle des dépenses contenue dans le PAP. A l'issue de cette mise en œuvre le MAG/EL a produit un Rapport Annuel de Performance (RAP) .

Après huit ans de mise en œuvre de la politique SANAD plusieurs revues annuelles conjointes du secteur ont été réalisées dont les plus récentes sont celles de 2016 et 2017. En 2018, en plus de la revue annuelle conjointe, des revues sous sectorielles ont été réalisées. En effet l'approche DPPD étant relativement récente et sa maîtrise en constante progression, il est apparu opportun et pertinent que chacun des ministères/administrations de mission du secteur SANAD réalise sa revue annuelle sous sectorielle. C'est dans ce contexte que le MAG/EL organise pour la deuxième année consécutive sa Revue Annuelle conjointe (RAC 2019).

Cette revue intervient dans des conditions sécuritaire et sanitaire (Covid 19) préoccupantes qui ont eu un impact réel sur la mobilisation et l'allocation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités qui concourent à l'atteinte des cibles de l'Initiative 3N.

Il est attendu que cette revue offre une opportunité aux acteurs étatiques et non-étatiques d'interagir, d'exprimer leurs opinions sur les résultats clés et de définir des orientations pour améliorer la performance du sous-secteur de l'agriculture et de l'élevage.

### **B.2.Objectifs et résultats attendus de la revue**

L'objectif de la revue est de préparer la contribution du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à la revue conjointe 2019 du secteur rural.

Il s'agit de déterminer et d'évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Projet Annuel de Performance 2019 et d'apprécier la contribution du MAG/EL à l'atteinte des cibles des programme stratégiques 1, 3 et 4 du Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N.

De manière spécifique, cette revue vise à :

- Évaluer l'application des recommandations/actions de la Revue 2018 et des mesures prises pour le sous-secteur ;
- Evaluer la performance du sous-secteur en 2019 (réalisations physique et financières, indicateurs, ...) ;

- Evaluer et analyser l'état de mise en œuvre et l'évolution des indicateurs des programmes stratégiques 1, 3 et 4 ;
- Décrire et analyser l'évolution par rapport à l'année 2018 ;
- Identifier les forces et les faiblesses du sous-secteur ;
- Evaluer la contribution du sous-secteur agriculture/élevage des autres acteurs étatiques et non étatiques hors tutelle à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative 3N ;
- Évaluer et analyser les écarts entre les programmations et les réalisations sur la base du PAP et RAP.
- Identifier analyser et échanger sur les thématiques prioritaires du sous-secteur ;
- Organiser la réunion de dialogue politique avec les partenaires sur des thématiques majeures en vue d'aboutir à la signature d'engagements entre les parties prenantes.

Enfin la revue va jeter les bases entre autres de l'inclusion de tous les acteurs dans la mise en œuvre des politiques, l'amélioration du dialogue et la synergie d'actions dans la conduite des activités.

### B.3.Approche méthodologique

L'approche participative a été retenue comme démarche méthodologique afin d'impliquer toutes les structures du MAG/EL, les ONG, le secteur privé, les organisations professionnelles agricoles, les collectivités et les PTF qui participent à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

L'exercice de la revue a été piloté par les Responsables de Programmes et d'Actions, le DEP sous la coordination du Secrétaire général du MAG/EL.

Le processus a débuté par une série de rencontres : i) le 06/08/2020 avec la tenue d'une réunion entre les RP et le DEP pour préparer la RAC et les discussions budgétaires;; ii) le lancement de la collecte et analyse des informations sur les activités réalisées par les ANE afin de compléter les informations du RAP 2019 du 06 au 20/08/2020, iii) 10/08/2020, réunion avec l'ensemble des DG et Directions Transversales en vue de leur implication effective à l'organisation de la RAC 2019,iv) 17/08/2020, réunion des RP pour amender les TDR de la réunion de lancement de la RAC /MAG/EL , v) le 19/08/2020, Réunion de lancement de la RAC avec les consultants SANAD, les Responsables des Programmes et d'actions, les assistants aux programmes, les Directeurs Généraux des institutions du MAGEL, les ANE et tous les acteurs concernés, vi) du 20 au 23/08/2020 puis du 02 au 05/09/2020deux Retraites à Dosso pour prioriser les thématiques majeures,-finaliser et valider les documents de pré- revue (Réunion du CMPS) et la revue sous-sectorielle .

Le processus a été facilité par l'organisation d'un atelier de lancement de la RAC conjointe du secteur rural du 10 au 15/08/2020 au Palais des congrès par le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N et les consultants CRS SANAD. Cet atelier a permis de partager le canevas de préparation des différentes revues, d'harmoniser les approches et de capitaliser les acquis de la dernière revue.

Il faut noter que des consultants ont été recrutés par le CRS SANAD pour appuyer le MAG/EL dans l'élaboration des documents de Pré-Revue et de Revue.

Le document de la RAC 2019 est élaboré sur la base du RAP 2019 auquel s'ajoutent l'état de mise en œuvre des programmes stratégiques 1, 3 et 4 suivis et pilotés par le MAG/EL. Ainsi, les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration du présent document sont résumées comme suit :

- **Phase de synthèse documentaire, de collecte et d'analyse de données:** les différents documents stratégiques et programmatiques ont été passés en revue (PDES 2017-2020, Stratégie I3N, plan d'action I3N 2016-2020, PNSN, revue conjointe SANAD 2017, revue des dépenses publiques, rapports ministères sectoriels, rapports du CIO et autres) afin d'extraire les informations requises ;
- **Phase d'enrichissement et de concertation avec les acteurs :** des rencontres au niveau du ministère avec les OP, les secteurs privés et les autres partenaires du secteur (PTF, OSC) ont été organisées, de même que plusieurs ateliers préparatoires à l'exercice de la revue. Les ateliers ont servi à compléter les

informations manquantes ou incomplètes et à questionner les participants sur les avancées, les difficultés rencontrées dans le secteur et les réflexions à apporter de manière à obtenir des analyses de qualité.

- **Phase de concertation avec les parties prenantes** : un atelier de restitution avec les cadres des entités de mise en œuvre du secteur et les Organisations de la société civile a été organisé dans le but de présenter les résultats provisoires de la Revue Conjointe 2019 qui seront améliorés et amendés.
- **Phase d'élaboration du rapport de la revue conjointe 2019 et des documents préparatoires** : après la tenue de l'atelier de restitution, le rapport de la revue conjointe 2019 a été finalisé. Les TDR permettant de cadrer les communications sur les thématiques prioritaires ont été rédigés.

## PARTIE C : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE

### C.1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018

Les recommandations formulées lors de la RAC 2018 sont contenues dans l'aide-mémoire et sont issues du rapport de la RAC et des communications sur les thématiques majeures. Elles portent sur la gouvernance et le financement du sous-secteur, la formation et l'appui conseil, la mobilisation des eaux et les statistiques agricoles. Il faut noter que certaines recommandations ne s'adressent pas spécifiquement au MAG/EL en particulier celle relative à l'allocation des ressources financières conséquentes au MAG/EL. Le tableau ci-dessous résume l'état de mise en œuvre des recommandations

Tableau 2: Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018

Recommandations	Etat de mise en œuvre	Observations
I) Allouer des ressources financières conséquentes au MAG/EL à la hauteur de l'objectif stratégique qui lui a été assigné (Faim zéro)	Non réalisée	le budget du MAGEL a été réduit
II) Renforcer les capacités matérielles, organisationnelles, techniques, financières de l'ensemble du dispositif	Partiellement réalisée	Apport ponctuel des différents acteurs et de l'Etat; Dotation en matériel informatique; Gestion des base de données; SIG; Géomatique; etc
III) Lancer une réflexion sur le dispositif de collecte des informations, la méthode des calculs des indicateurs et cibles afin de clarifier l'articulation entre les différents niveaux et la contribution non négligeable des projets et programmes	Réalisée	Dispositif de suivi évaluation mis en place;
IV) Mettre en cohérence les différents rapports et la périodicité de leur production (CIO, CAPEG, PDES, RAP.)	En cours de réalisation	moins d'incohérence suite à l'élaboration du dispositif du suivi évaluation
V) Améliorer la circulation de l'information au sein du ministère et instaurer un dialogue avec le Ministère des Finances au regard de la particularité du MAG/EL qui renferme plusieurs projets de développement	Partiellement réalisée	Dialogues de gestion pour la répartition des crédits alloués, libérés
VI) Institutionnaliser les missions d'évaluation et de programmation des activités dans toutes les régions	Réalisée	ligne budgétaire existante
VII) Opérationnaliser le CMPS du MAGEL et développer l'appropriation et internalisation de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) à travers la budgétisation et l'autonomie de gestion du processus	Partiellement réalisée	Arrêté de création, composition, organisation, fonctionnement et attributions disponible
VIII) Renforcer les capacités propres du ministère et l'internalisation de la réforme des finances publiques par les différents acteurs	En cours de réalisation	Internalisation à partir des DPPD, PAP, RAP, Comité pilotages, les réunions régionales etc...
IX) Améliorer l'implication des partenaires et autres intervenants dans le sous-secteur et la maîtrise de leurs données	En cours de réalisation	Amélioration des données ANE à partir de RAP 2019
X) Maitriser les actions d'envergures planifiées et réalisées par les Communes, ONG et OPA et leurs partenaires	En cours de réalisation	Disponibilité des certaines données des différents acteurs non étatiques
<b>XII) Financement du sous-secteur et financements innovants</b>		
Améliorer le financement du sous-secteur par le secteur privé : PPP, financements innovants	Partiellement réalisée	Emergence des promoteurs privés des fermes modernes

Recommandations	Etat de mise en œuvre	Observations
Faciliter la connaissance et l'accès aux financements innovants : Intégration dans un cadre harmonisé des financements directs des PTF et de certaines ONGs	Partiellement réalisée	Connaissance de l'existence du fonds vert à travers la BAGRI, fonds d'adaptation à travers la BOAD Inexistence du cadre harmonisé
Explorer et faire une étude de faisabilité pour le renforcement de la micro finance comme alternative au financement agricole	Non réalisée	Aucune étude réalisée
<b>XIII) Renforcement des rôles et du cadre d'action des Acteurs Non Étatiques</b>		
Améliorer le cadre juridique	Non réalisée	Cadre de concertation à créer MAGEL-ANE
Renforcer les capacités d'action (Appui organisationnel et technique)	Non réalisée	
Produire des rapports alternatifs pour contribuer à la RAC.	Non réalisée	
<b>XIV) Conseil Agricole et Opérationnalisation de l'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA)</b>		
Améliorer la coordination, le fonctionnement, le Pilotage du Système National du Conseil Agricole	1 En cours de réalisation	TDRs à l'appui au financement du COS, de la gouvernance de APCA envoi de finalisation
Faciliter l'alignement des PTF et l'harmonisation des financements	Réalisée partiellement	Réunions de concertation PTFs, APCA
Améliorer le lien Conseil Agricole et recherche développement et formation	Non réalisée	Etude à réaliser
Renforcer le rôle du secteur privé au Conseil Agricole : structuration et organisation des différents métiers autour des filières et chaînes de valeur agropastorale.	Un début de réalisation	La consultation des privés dans les nouveaux projets du MAGEL
<b>XV) La maîtrise de l'eau pour les productions agropastorales et halieutiques :</b>		
Plaidoyer et argumentation pour la mobilisation des financements	Réalisée	Malgré la baisse du budget MAGEL, à l'interne son réaménagement a permis de rehausser le financement des investissements sur la maîtrise de l'eau
Assurer la sécurisation foncière des espaces sous aménagement	En cours de réalisation	la politique foncière en cours d'adoption et les SAF/SIF en cours d'élaboration
Proposer les mesures d'adaptation des procédures de passation de marchés publics	En cours de réalisation	délai de traitement des dossiers réduit
Renforcement des capacités d'actions des acteurs (Entreprises, Bureaux d'études...)	Non réalisée	Financement disponible au PRODAF
<b>XVI) Les statistiques agricoles:</b>		
le recensement général de l'Agriculture et du cheptel (RGA/C)	En cours de préparation	Ligne du budgétaire du MAGEL avec financement FAO
Harmoniser les approches d'analyse d'interprétation et de présentation des résultats	En cours de réalisation	La FAO, l'INS appuient la Direction des Statistiques dans les différentes enquêtes et études
Accélérer la mise en place d'un système de suivi évaluation coordonnée avec une base de données pouvant alimenter les différents canevas	Réalisée	Financement PRADEL, reste l'opérationnalisation du dispositif de SE digitalisé

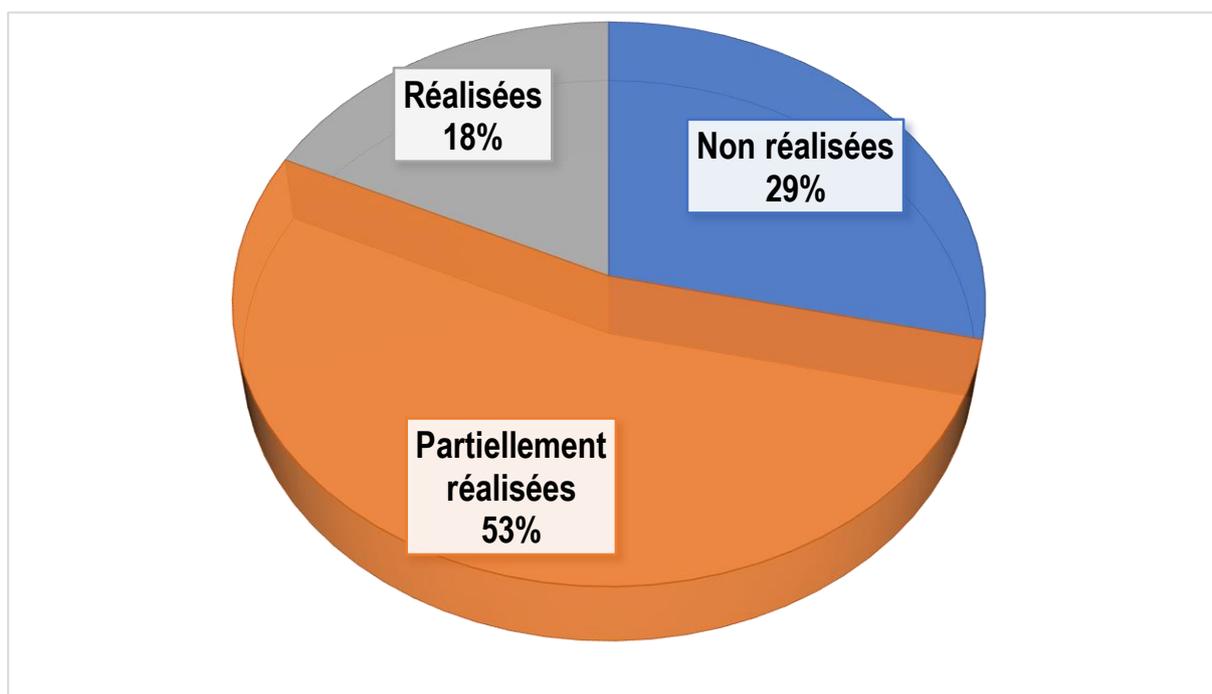
Recommandations	Etat de mise en œuvre	Observations
Désagréger des données suivant le découpage territorial décentralisé	Non réalisée	La désagrégation n'est pas possible avant le prochain Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGA/C)

L'audit institutionnel et organisationnel du MAGEL réalisé en 2018 a concerné tous les aspects liés aux attributions, à l'organisation, au fonctionnement et à l'orientation stratégique et programmatique du ministère, au vu de son rôle éminemment important pour la réalisation des objectifs de l'13N.

Les constats effectués lors de l'audit institutionnel et organisationnel font ressortir plusieurs problématiques, liées à la culture de l'organisation, aux textes régissant l'institution, et d'autres, purement procédurales.

Le tableau ci-dessous fait le point de l'état de mise en œuvre des recommandations au 30 novembre 2019

Malgré la non opérationnalisation du comité de suivi des recommandations<sup>4</sup> de la RAC 2018, 71% des recommandations sont réalisées totalement ou partiellement (cf figure ci-dessous).



## C.2. Réalisations du ministère par programme en 2019

### C.2.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

#### C.2.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

L'application de la réforme du budget programme, la bonne capacité de mobilisation de ressources financières ainsi que le renforcement des capacités des agents et producteurs par les projets et programmes constituent les points forts des principales réalisations. Nonobstant ces performances citées plus haut, on note une faible allocation des ressources financières et logistiques, mais aussi dans le domaine de renforcement des capacités à l'intention de certaines catégories d'agents.

Le nombre de cadres formés dans les sessions organisées par le Ministère cache des disparités.

<sup>4</sup>Arrêté 418/MAG/EL/DIRCAB/SG/DEP du 22 octobre 2019 portant création, composition et fonctionnement du comité chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la RAC 2018 du sous-secteur agriculture et élevage

Les structures de formation telles que l'IPDR, Ecole de surveillants d'Elevage, le centre Régional de Spécialisation en Elevage ont contribué à l'atteinte des résultats sur le Renforcement des capacités des agents et au développement des ressources humaines.

Le RECA/CRA, les programmes et projets ont également contribué au renforcement des capacités des autres acteurs.

L'INRAN quant à lui a contribué au développement des innovations Agricoles.

Les résultats du programme 1 ont contribué à améliorer la coordination, l'élaboration des plans d'action opérationnels, la production des données fiables, le taux d'exécution des marchés publics, le taux de consommation des crédits, le renforcement des capacités des agents et des autres acteurs, le suivi et la visibilité du secteur, l'information et la communication.

La plupart des indicateurs ont enregistré une croissance par rapport à l'année 2018, du moins les indicateurs comparables, car en 2019 le programme 1 a introduit de nouveaux indicateurs reflétant mieux ses performances.

**Action 1** « Conception et pilotage de la politique du ministère » : des deux indicateurs (Taux de réalisation d'audits internes programmés et Nombre de politique et stratégie formulées et/ou actualisées) les prévisions ont été réalisées à 100% ;

**Action 2** « Gestion des systèmes d'informations du ministère » : pour l'indicateur Nombre d'ateliers de validation des données, deux (2) sont prévus et deux (2) réalisés. Quant à l'indicateur « Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées », trois (3) base données prévues pour quatre réalisées. La quatrième étant en dehors des bases de données habituellement programmées, mais créée avec le financement du PRADEL.

**Action 3** « Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du Ministère » : ici on note 100% de réalisation des deux indicateurs (Nombre de documents programmatiques validés 2 sur 2 et Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées 10 prévues et 10 réalisées).

**Action 4** « Gestion des ressources et action sociale » : Taux de réalisation financière est de 85% prévu et 85,75% réalisé ; un plan de formation prévu en cours de réalisation et des mises à jour des états nominatifs effectuées.

**Action 5** « Ratios d'encadrement (Nombre de ménages agricoles par conseillers agricoles) : cet indicateur reste constant, un (1) conseiller pour 1000 producteurs (due au fait que jusqu'à présent les dernières données n'ont pas été collectées par l'Agence de Promotion du Conseil Agricole APCA) ; Un nombre des producteurs ruraux encadrés excellents, sur 3290 prévus, 6544 formés (RECA 500 ; DACPOR 70 ; DPOE 30 ; FOPAT509 et PAC3 5435 producteurs formés). Cette hausse est due au nombre de producteurs formés par les deux projets FOPAT et PAC3 non prévu dans les prévisions 2019.

Le nombre de technologies générées par l'INRAN est de 12 prévues pour 18 réalisées. Enfin, quant aux technologies diffusées 9 sont prévues et 13 réalisées.

Tableau 3 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 1

Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2019				Année 2020
			Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation	Progrès	Prévision
<b>Objectif 1:</b> Améliorer le pilotage stratégique du ministère	<b>Indicateur 1.1 :</b> Taux de réalisation d'audits internes programmés	Nombre	2018	77,50%	100%	100%	100%	▯	100%
	<b>Indicateur 1.2 :</b> Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	Nombre	2018	2	2	2	100%	▯	2
<b>Objectif 2 :</b> Produire des données fiables et accessibles	<b>Indicateur 2.1:</b> Nombre d'atelier de validation des données	Nombre	2018	ND	2	2	100%	▯	4
	<b>Indicateur 2.2:</b> Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées	Nombre	2018	ND	3	4	133%	▯	1
<b>Objectif 3:</b> Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	<b>Indicateur 3.1:</b> Nombre de documents programmatiques validés	Nombre	2018	ND	2	2	100%	▯	2
	<b>Indicateur 3.2:</b> Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	Nombre	2018		10	10	100%	▯	3
<b>Objectif 4 :</b> Renforcer les capacités du ministère	<b>Indicateur 4.1:</b> Taux d'exécution financière	Taux	2018	85%	85%	85,75	101%	▯	90%

Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2019				Année 2020
			Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation	Progrès	Prévision
	<b>Indicateur 4.2:</b> Réalisation du plan de formation	Nombre	2018	ND	1	En cours			1
	<b>Indicateur 4.3:</b> Mises à jour des états nominatifs	Effectivité des mises à jour	2018	ND	Effectuée	Effectuée	100%		100% Effectué
<b>Objectif 5:</b> Renforcer les capacités des acteurs	<b>Indicateur 5.1:</b> Ratios d'encadrement (Nombre de ménages agricoles par conseillers agricoles).	Ratio	2018	ND	1/1000	1/1000	100%		1/900
	<b>Indicateur 5.2:</b> Nombre des producteurs ruraux encadrés	Nombre	2018	1359	3290	6544	199%		1400
	<b>Indicateur 5.3:</b> Nombre de technologies générées	Nombre	2018		12	18	150%		ND
	<b>Indicateur 5.4:</b> Nombre de technologies diffusées	Nombre	2018		9	13	144%		ND

*Source : Rapport Annuel de Performance du MAGEL 2019*

### C.2.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

L'analyse de la performance financière du programme commence par une diminution de 3,17% du budget prévu après la loi rectificative (de 10 746 726 308 FCFA à 10 416 622 341 FCFA). Ainsi les biens et services ont été diminués de 30,55% et l'investissement a aussi diminué de 1,99%. Aussi, l'investissement administratif a diminué de 14,85%.

Le taux d'exécution financière du programme 1 se situe à 88,16 % avec des disparités au niveau des différentes catégories des dépenses (71,16% pour le personnel ; 49,69% pour les biens et services ; 89,06% pour les transferts ; 93,16% pour les investissements dont 42,74% pour les investissements administratifs). Aucun report de crédit n'a été effectué.

#### i) Financement du Programme 1

Les crédits initiaux du programme 1 s'élèvent à 10 746 726 308 F CFA avec une diminution de 3,169% après la loi rectificative ce qui a amené le financement global du programme 1 à 10 416 622 341 FCFA principalement financé par les ressources extérieures à hauteur 59,66% et la contribution de l'Etat à 40,34%. Ainsi, les dépenses du personnel représentent 7,84% du budget, les biens et service 5,89%, les transferts 17,39% et l'investissement total 68,87% du budget. Cet investissement total se repartit entre 59,66% pour ressources extérieures et 9,22% pour les ressources propres.

Pour les projets, l'année 2019 a été marquée par un taux de réalisation financière de 102% pour le Programme d'Actions Communautaires phase 3 (PAC3) et 76,29% pour le Projet de Fortification des produits alimentaires transformés de consommation courante au Niger (FOPAT).

Tableau 4 : Situation des crédits alloués au programme 1 au titre de l'année

Catégorie de crédit	Crédit voté (2019)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
<b>Total</b>	<b>10 746 726</b>	<b>10 416 622</b>	<b>-330 104</b>	<b>-3,17%</b>	<b>0</b>	<b>4 075 182</b>
Personnel	816 502	816 502	0	0,00%	0	842 187
Biens et services	801 388	613 864	-187 524	-30,55%	0	734 120
Transferts	1 811 850	1 811 850	0	0,00%	0	1 636 676
Investissement total	7 316 986	7 174 407	-142 579	-1,99%	0	862 199
<i>Ressources propres</i>	<i>1 102 689</i>	<i>960 110</i>	<i>-142 579</i>	<i>-14,85%</i>	<i>0</i>	<i>375 004</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>6 214 297</i>	<i>6 214 297</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0</i>	<i>487 195</i>
<b>Dont : projet PAC3 (total)</b>	<b>5 531 102</b>	<b>5 531 102</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Ressources Propres</i>	<i>104 000</i>	<i>104 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Ressources Externes</i>	<i>5 427 102</i>	<i>5 427 102</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Dont : projet FOPAT (total)</b>	<b>787 195</b>	<b>787 195</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>487 195</b>
<i>Ressources Propres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Ressources Externes</i>	<i>787 195</i>	<i>787 195</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0</i>	<i>4 875</i>

## ii) Exécution financière du Programme 1

Sur les 10 416 622 341 FCFA de prévision 2019, le taux de libération est de 97,38%, celui de l'engagement est de 94,92%, enfin celui l'ordonnancement est de 88,16%.

Pour les dépenses du personnel, le taux de libération est de 100%, celui de l'engagement et de l'ordonnancement sont à 71,16%.

Les biens et services ont été libérés et engagés à 80,59%, l'ordonnancement est à 49,69%.

Les crédits de transferts ont été libérés à 94,05% avec un taux d'engagement de 92,93% et 89,06% pour les crédits ordonnancés.

Les crédits d'investissement ont été libérés et engagés à 99,35% et ordonnancés à 93,16%. Ces forts taux d'exécution sont dus à l'investissement sur ressources extérieures.

Les investissements propres de l'Etat ont été exécutés à 89,04% avec un taux d'ordonnancement de 42,74%.

Tableau 5 : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
	1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>10 416 622 341</b>	<b>10 143 231 727</b>	<b>9 887 452 575</b>	<b>9 183 196 227</b>	<b>97,38%</b>	<b>94,92%</b>	<b>88,16%</b>
Personnel	816 502 439	816 502 439	581 018 859	581 018 859	100,00%	71,16%	71,16%
Biens et services	613 863 605	494 719 115	494 719 114	305 036 042	80,59%	80,59%	49,69%
Transferts	1 811 849 531	1 703 971 577	1 683 677 506	1 613 656 728	94,05%	92,93%	89,06%
Investissement total	7 174 406 766	7 128 038 596	7 128 037 096	6 683 484 598	99,35%	99,35%	93,16%
Ressources propres	960 110 009	854 882 420	854 880 920	410 328 422	89,04%	89,04%	42,74%
Ressources externes	6 214 296 757	6 273 156 176	6 273 156 176	6 273 156 176	100,95%	100,95%	100,95%
<b>Dont : projet PAC 3 (total)</b>	<b>5 531 101 557</b>	<b>6 552 008 392</b>	<b>6 552 008 392</b>	<b>6 552 008 392</b>	<b>118,46%</b>	<b>118,46%</b>	<b>118,46%</b>
Ressources Propres	104 000 000	14 277 075	14 277 075	14 277 075	13,73%	13,73%	13,73%
Ressources Externes	5 427 101 557	6 537 731 317	6 537 731 317	6 537 731 317	120,46%	120,46%	120,46%
<b>Dont : projet FOAPT (total)</b>	<b>787 195 200</b>	<b>851 340 968</b>	<b>851 340 968</b>	<b>851 340 968</b>	<b>108,15%</b>	<b>108,15%</b>	<b>108,15%</b>
Ressources Propres	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Ressources Externes	787 195 200	851 340 968	851 340 968	851 340 968	108,15%	108,15%	108,15%

NB: Il faut noter qu'au niveau de ce tableau, les prévisions du PTBA des projets dépassent les prévisions de la loi des finances ce qui fait que les crédits engagés dépassent les prévisions de la loi des finances.

## C.2.2. Programme 2 : « Développement des Productions Végétales »

### C.2.2.1. Performance physique /techniques du Programme 2

Le Programme de Développement des Productions Végétales, en cohérence avec les autres programmes, couvre le domaine des cultures pluviales, des cultures irriguées et la gestion intégrée des ennemis des cultures pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et à la réduction de la pauvreté rurale.

L'objectif du programme 2 est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers le développement des filières, chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, ainsi que l'accroissement des revenus des producteurs.

Le programme 2 est structuré en 3 actions qui sont :

- ✓ Action 1 : Développement des cultures pluviales ;
- ✓ Action 2 : Développement des cultures irriguées ;
- ✓ Action 3 : Gestion intégrée des ennemis des cultures.

Les principaux résultats attendus du programme sont :

- ✓ Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et valorisées ;
- ✓ Les superficies sous irrigation et décrues sont accrues.

Le programme 2 comporte 7 indicateurs de performance dont 3 structurants (Taux d'accroissement annuel des productions pluviales céréalières, de rente et irriguées) et 4 spécifiques (relatifs aux superficies aménagées, réhabilitées, confortées et aux superficies protégées contre les ennemis de cultures). Il est important de souligner une forte interaction entre les niveaux de réalisation des indicateurs dits structurants et des indicateurs dits spécifiques. En effet, le niveau de performance des indicateurs 1 et 2 de l'Action1 et de l'indicateur 1 de l'Action 2 sont largement influencés par les niveaux de réalisation des 2 autres indicateurs de l'Action2 et la totalité des indicateurs de l'Action3.

L'appréciation des indicateurs de performance est déclinée par Action.

#### ➤ **Action1 : Développement des cultures pluviales et promotion des chaînes de valeur des filières végétales**

Les résultats de l'Action 1 portent principalement sur deux indicateurs intimement liés au déroulement de la campagne agricole d'hivernage ; à savoir :

- Taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) ;
- Taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente (niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou, oseille, gombo, oignon, manioc).

Les cibles annuelles de ces indicateurs sont respectivement de 10,5% pour le premier et de 4,1 % pour le second.

**Le taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières (10,5%)** a été déterminé sur la base des objectifs du Programme de Renaissance (Initiative 3N) qui aspire à porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2021.

En 2019, la production céréalière est de 5 204 984 t pour une cible de 6 466 302 t ; d'où un déficit de production céréalière pluviale de 1 261 318 tonnes (par rapport à la cible du PAP). Même si la cible d'accroissement de la

production des cultures céréalières n'est pas atteinte (-19,51%), soulignons que le niveau de réalisation de la production est de 80,49% si l'on considère la quantité produite.

**Le taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente**, a enregistré une performance de 3 442 870 tonnes pour une cible de 2 808 056 tonnes (soit un taux de réalisation de **+551,46%** par rapport à la cible annuelle). Ce résultat est la résultante des efforts déployés dans le développement des productions de niébé, arachide, souchet, sésame et manioc par l'État et les partenaires au développement, notamment en termes d'appuis en engrais, semences et formation de qualité, à travers les projets et les ONG.

Il faut signaler que les cultures de rente n'ont pas été impactées significativement par les aléas enregistrés sur les céréales (retards et/ou arrêt brusque des pluies, attaques d'ennemis des cultures). En effet, elles sont, en général, installées un peu plus tardivement que les cultures céréalières.

La campagne agricole d'hivernage 2019 est caractérisée par : (i) des retards de semis dans certaines localités, (ii) des pauses pluviométriques prolongées, (iii) des attaques d'ennemis des cultures et surtout l'infestation de la mineuse de l'épi du mil, (iv) l'arrêt brusque des pluies au cours du mois de Septembre.

Ces facteurs ont causé des déficits de production céréalière dans plusieurs localités du pays, avec un taux de réalisation de (- 11,05% par rapport à la production 2018 et -19,51% par rapport à la cible annuelle). Ce faible résultat des productions céréalières s'explique principalement par les facteurs cités plus haut. A cela s'ajoutent, un faible ratio d'agents d'encadrement de producteurs sur le terrain (1 agent pour 40 villages, au lieu de 1 agent pour 10 villages, selon la norme FAO), sans moyens adéquats d'intervention (véhicules et motos inexistantes ou en mauvais état). Il faut souligner également une faible couverture des besoins en intrants et matériels agricoles pour lesquels, les niveaux de réalisation par rapport aux besoins exprimés se présentent comme suit : (i) 25 146 t d'engrais sur une prévision de 45 000 t ; (ii) 5 097 t de semences certifiées sur une prévision 22 782 t ; (iii) 1 032 unités de matériels à traction animale placées en location au niveau des communes sur une prévision de 4 000 unités.

### ➤ **Action 2 : Développement des cultures irriguées**

L'action 2 « développement des cultures irriguées » est la traduction opérationnelle du Programme Stratégique 1 (Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques) du plan d'action 2016-2021 de l'initiative 3 N, dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la maîtrise de l'eau. Les indicateurs retenus pour cette action sont : (i) Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonne) ; (ii) Superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur (ha); (iii) Superficies réhabilitées/confortées pour la grande irrigation (ha).

**Le Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonne)** mesure la quantité totale de la production agricole issue des cultures irriguées (toutes catégories confondues) en une unité de mesure appelée « équivalent céréalier ». L'objectif du Programme de la Renaissance est de porter cette production de 500 000 tonnes en 2015 à 1.500.000 tonnes en 2021 suivant un accroissement annuel de 20 %. Le taux d'accroissement atteint en 2018 était de 22,23 % (au-dessus de la cible annuelle).

En appliquant le taux d'accroissement annuel de 20%, il est attendu une production irriguée en équivalent céréalier de 1 200 000 t en 2019, alors qu'il a été enregistré une production de 856 902 tonnes, d'où un déficit de production irriguée en équivalent céréalier de 343 098 tonnes.

Même si la cible d'accroissement annuel de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier n'est pas atteinte (-28,59 %), on note que le niveau de réalisation de la production est de 71,41% si l'on considère la quantité produite.

**Les superficies cumulées aménagée et de décrue mises en valeur (ha)**, représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigation). Le Programme de Renaissance prévoit de porter ces superficies de 120 000 ha en 2015 à 358 000 ha en 2021.

En 2018, la superficie mise en valeur était de 182 902 ha. La valeur cible fixée pour 2019 est de 298 598 ha pour un résultat atteint de 210 010 ha, soit un écart de -88 588 ha par rapport à la cible.

**Les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation (ha)** correspondent à l'indicateur de mesure des superficies d'anciens aménagements hydro agricoles à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). Le Programme de Renaissance prévoit de 2015 à 2021 la réhabilitation de 10 000 ha et la confortation 8 000 ha. En 2019, le résultat de cet indicateur est de 2 407 ha réhabilités/confortés (300 ha en 2018) sur 4 500 ha prévus, ce qui fait ressortir un écart de 2 093 ha par rapport à la cible. Néanmoins, il faut noter que plusieurs chantiers dont la réception interviendra en 2020 sont en cours de réhabilitation/confortation

### ➤ **Action 3 : Gestion intégrée des ennemis des cultures**

La Gestion intégrée des ennemis des cultures s'articule autour, de la lutte contre les ravageurs des cultures, la surveillance et la lutte contre le Criquet Pèlerin.

La campagne d'hivernage 2019 a été caractérisée par une pression parasitaire plus forte que la campagne précédente (122 024 ha infestés contre 66 394 ha en 2018) mais reste relativement faible par rapport à la moyenne des dix dernières années (149 457 ha infestés).

Au total, les traitements phytosanitaires ont couvert 87.492 hectares sur les 122 024 hectares déclarés infestés tous ravageurs confondus, soit un taux de couverture de 72% pour une cible de 79%.

La lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil a consisté à l'utilisation du parasitoïde *Habrobracon hebetor* à l'aide de sacs de lâcher. Les lâchers ont permis de protéger 1 860 450 ha de mil dans 60 communes réparties dans 17 départements, contre 1 023 640 ha de superficies protégées en 2018.

Pour la surveillance, du criquet pèlerin, 52 450 ha ont été prospectés pour une cible de 216 000 ha, soit un taux de réalisation de 24,28%. Cependant, Il faut signaler une augmentation des superficies prospectées (4 907 ha) par rapport à 2018.

Le tableau ci-dessous présente la situation de ces indicateurs pour l'année 2019.

Tableau 6: Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2019				Année 2020
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
Action 1 Développement des cultures pluviales	Accroître, diversifier et valoriser les productions des cultures pluviales	<b>Indicateur 1.1</b> Taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières par rapport à la cible	%	2018	3,59	10,5	-19,51	-185,81%		10,5
		<b>Indicateur 1.2</b> Taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente par rapport à la cible	%	2018	20,11	4,1	22,61	+551,46%		4,1
Action 2 Développement des cultures irriguées	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la maîtrise de l'eau	<b>Indicateur 2.1</b> Taux d'accroissement annuel de la production des cultures irriguées en équivalent céréalière par rapport à la cible	%	2018	22,23	20	-28,59	-142,95%		20
		<b>Indicateur 2.2</b> Superficies cumulées aménagées et de décrue	ha	2018	182 902	298 598	210 010	70 ,33%		358 318
		<b>Indicateur 2.3</b> Superficies réhabilitées / confortées en grande irrigation	ha	2018	300	4 500	2 407	53,49%		2 600
Action 3 Gestion intégrée des ennemis des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire	<b>Indicateur 3.1</b> Taux de couverture des superficies infestées	%	2018	77	79	72	91,14%		81
		<b>Indicateur 3.2</b> Superficies prospectées (Criquet pèlerin)	ha	2018	47 543	216 000	52 450	24,28%		216 000

### C.2.2.2. Performance financière du Programme 2

L'analyse de la performance financière du programme est conduite à travers : l'analyse de son financement et l'analyse de l'exécution financière, il n'y a pas eu de reports de crédits.

#### i) Financement du Programme de Développement des Productions Végétales

Le coût global de financement du programme (ressources propres et financement extérieur) voté par la loi des finances pour l'année 2019 s'élève à 70 600 851 986 FCFA dont 13 416 031 999 FCFA provenant des ressources propres soit (19,01 %) et 57 184 819 987 FCFA des financements extérieurs représentant 80,99 % du budget global.

L'adoption d'une loi rectificative en cours d'année (juillet 2019) a engendré une diminution du budget du MAGEL de 3,79% entraînant une réduction de celui du programme 2 de 3,52% (2 488 214 179 FCFA). Cette variation du budget a eu pour conséquence une diminution des crédits d'investissements du programme de 3,71 %, représentant une diminution de 33,99% sur les ressources propres. Quant aux biens de services leur diminution est de 21% pendant qu'on constate une augmentation des crédits de transfert de 7,44%. En plus de cette réduction consécutive à la loi rectificative des Finances, une bonne partie des crédits a été bloquée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

La répartition du crédit net disponible (68 112 637 807 FCFA) se présente comme suit : Personnel (6,97%) ; Biens et services (0,57%) ; Transferts (0,61%); investissements (91,85%) dont 8,22% sur les ressources propres et 91,78% provenant des ressources extérieures.

Les crédits de transfert sont affectés à 3 institutions rattachées au programme 2, chacune de ces structures contribue au développement des productions végétales, respectivement à travers : la fabrication des matériels agricoles (AFMA), le développement de la grande irrigation par la réalisation, la réhabilitation, la confortation et la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles (ONAHA), la surveillance des aires de reproduction et de grégarisation du criquet pèlerin (CNLA). Les crédits de transfert votés (413 250 668 FCFA) se répartissent comme suit : 1 930 090 FCFA pour l'AFMA, 294 088 860 FCFA pour l'ONAHA, 117 231 718 FCFA pour le CNLA.

En ce qui concerne les projets, on considère que la totalité des crédits votés a été libérée. La majorité du financement du programme (84,30%) provient des ressources extérieures à travers les 19 projets qui lui sont rattachés. Les fonds de contrepartie alloués aux projets s'élèvent à 1 085 700 000 F CFA représentant 21,11% du budget d'investissement sur ressources propres. Les investissements qui proviennent des ressources extérieures s'élèvent à 57 420 235 345 F CFA soit environ 10 fois la contribution de l'Etat au financement des investissements.

L'Etat finance trois (3) programmes sur ressources propres, le programme de vulgarisation des cultures irriguées, le programme de soutien à la campagne agricole et le programme « Appui à la Maison du Paysan ».

Tableau 7 : Situation des crédits alloués au Programme 2 au titre de l'année 2019

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
Total	70 600 852	68 112 638	-2 488 214	-3,52%	Diminution LR	65 049 447
Personnel	4 745 836	4 745 836	0	0,00%		4 877 205

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
Biens et services	494 675	390 770	-103 905	-21,00%		453 153
Transferts	384 649	413 251	28 602	7,44%		347 460
Investissement total	64 975 692	62 562 781	-2 412 911	-3,71%		59 371 630
<i>Ressources propres</i>	7 790 872	5 142 546	-2 648 326	-33,99%		8 076 983
<i>Ressources externes</i>	57 184 820	57 420 235	235 415	0,41%		51 294 647
<b>Dont Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC)</b>	<b>6 164 300</b>	<b>6 164 300</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>		<b>7 247 236</b>
<i>Ressources Propres</i>	40 000	40 000	0	0,00%		45 000
<i>Ressources Externes</i>	6 124 300	6 124 300	0	0,00%		7 202 236
<b>Dont Projet d'appui au développement des activités rurales et au financement des filières agricoles ou Projet Pôles Ruraux (PPR)</b>	<b>3 919 613</b>	<b>3 919 613</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>		<b>3 696 710</b>
<i>Ressources Propres</i>	16 000	16 000	0	0,00%		18 000
<i>Ressources Externes</i>	3 903 613	3 903 613	0	0,00%		3 678 710
<b>Dont Projet d'Appui au Programme Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA II)</b>	<b>1 544 000</b>	<b>1 544 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>		<b>1 711 975</b>
<i>Ressources Propres</i>	4 000	4 000	0	0,00%		27 000
<i>Ressources Externes</i>	1 540 000	1 540 000	0	0,00%		1 684 975
<b>Dont Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) MTZ et Diffa</b>	<b>18 034 338</b>	<b>18 034 338</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>		<b>21 089 990</b>

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
<i>Ressources Propres</i>	320 000	320 000	0	0,00%		382 500
<i>Ressources Externes</i>	17 714 338	17 714 338	0	0,00%		20 707 490
<b>Dont Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)</b>	3 813 421	3 813 421	0	0,00%		<b>4 713 500</b>
<i>Ressources Propres</i>	12 000	12 000	0	0,00%		13 500
<i>Ressources Externes</i>	3 801 421	3 801 421	0	0,00%		4 700 000
<b>Dont Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS)</b>	5 884 619	5 884 619	0	0,00%		<b>4 319 000</b>
<i>Ressources Propres</i>		248 000	0	0,00%		270 000
<i>Ressources Externes</i>	5 636 619	5 636 619	0	0,00%		4 049 000
<b>Dont Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air (PADA/ITA)</b>	2 618 444	2 618 444	0	0,00%		<b>2 227 445</b>
<i>Ressources Propres</i>	12 000	12 000	0	0,00%		9 000
<i>Ressources Externes</i>	2 606 444	2 606 444	0	0,00%		2 218 445
<b>Dont Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)</b>	5 293 564	5 293 564	0	0,00%		<b>750 000</b>
<i>Ressources Propres</i>	16 000	16 000	0	0,00%		18 000
<i>Ressources Externes</i>	5 277 564	5 277 564	0	0,00%		732 000

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
<b>Dont Programme de Réhabilitation des Périmètres s Irrigués Publics (PRPIP)</b>	548 812	548 812	0	0,00%		<b>13 500</b>
<i>Ressources Propres</i>	12 000	12 000	0	0,00%		13 500
<i>Ressources Externes</i>	536 812	536 812	0	0,00%		0
<b>Dont Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri (PIPA/SA)</b>	0	580 053	528	0,09%	<b>Fin de phase</b>	<b>1 076 720</b>
<i>Ressources Propres</i>	16 000	16 528	528	3,30%		72 000
<i>Ressources Externes</i>	563 525	563 525	0	0,00%		1 004 720
<b>Dont Projet de Mobilisation et de la Valorisation de la Ressource en Eau (PROMOVARE)</b>	20 000	0	-20 000	-100,00%	Tutelle Ministère du Plan	<b>0</b>
<i>Ressources Propres</i>	20 000	0	-20 000	-100,00%		0
<i>Ressources Externes</i>	0	0	0			0
<b>Dont Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ)</b>	3 355 799	3 355 799	0	0,00%	<b>Projet achevé en 2019</b>	<b>18 000</b>
<i>Ressources Propres</i>	16 000	16 000	0	0,00%		18 000
<i>Ressources Externes</i>	3 339 799	3 339 799	0	0,00%		0
<b>Dont Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso</b>	2 186 140	2 186 140	0	<b>0,00%</b>		<b>1 097 547</b>

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
<b>(PADAD/NIG/025)</b>						
<i>Ressources Propres</i>	38 400	38 400	0	0,00%		43 200
<i>Ressources Externes</i>	2 147 740	2 147 740	0	0,00%		1 054 347
<b>Dont Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP)</b>	1 717 796	1 717 796	0	<b>0,00%</b>		<b>1 214 975</b>
<i>Ressources Propres</i>	24 000	24 000	0	0,00%		30 000
<i>Ressources Externes</i>	1 693 796	1 693 796	0	0,00%		1 184 975
<b>Dont Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI)</b>	200 024	200 024	0	<b>0,00%</b>	<b>Achevé</b>	<b>28 500</b>
<i>Ressources Propres</i>	0	0	0	0,00%		0
<i>Ressources Externes</i>	200 024	200 024	0	0,00%		28 500
<b>Dont Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)</b>	1 598 670	1 598 670	0	<b>0,00%</b>		<b>1 600 670</b>
<i>Ressources Propres</i>	16 000	16 000	0	0,00%		18 000
<i>Ressources Externes</i>	1 582 670	1 582 670	0	0,00%		1 582 670
<b>Dont Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux Changements Climatiques (PRRACC)</b>	2 591 745	2 591 745	0	<b>0,00%</b>		<b>2 112 745</b>
<i>Ressources Propres</i>	24 000	24 000	0	0,00%		45 000
<i>Ressources Externes</i>	2 567 745	2 567 745	0	0,00%		2 067 745
<b>Dont Appui aux Organisations Paysannes OP phase 4</b>	915 715	915 715	0	<b>0,00%</b>	<b>Achevé</b>	<b>0</b>

Catégorie de crédit	Crédit voté (N-1)			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
<i>Ressources Propres</i>	0	0	0			0
<i>Ressources Externes</i>	915 715	915 715	0	0,00%		0
<b>Dont Programme de Développement de Chaîne de Valeurs du Riz (PDCVR)</b>	0	0	0		<b>En Instance de démarrage</b>	<b>1 853 000</b>
<i>Ressources Propres</i>	0	0	0			63 000
<i>Ressources Externes</i>	0	0	0			1 790 000
<b>Dont Programme de Vulgarisation des cultures irriguées (PVC)</b>	728 529	378 529	-350 000	<b>-48,04%</b>	<b>Financement Budget National</b>	<b>543 429</b>
<i>Ressources Propres</i>	728 529	378 529	-350 000	-48,04%		543 429
<i>Ressources Externes</i>	0	0	0			0
<b>Dont Programme de Soutien à la campagne agricole</b>	500 000	813 117	313 117	<b>62,62%</b>	<b>Financement Budget National</b>	<b>60 469</b>
<i>Ressources Propres</i>	500 000	813 117	313 117	62,62%		60 469
<i>Ressources Externes</i>	0	0	0			0

## ii) Exécution financière du Programme de Développement des Productions Végétales (Tableau 9)

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 96,37 % avec un taux d'engagement de 90,02% et un taux d'ordonnancement de 82,10%.

Ce taux d'ordonnancement s'est amélioré par rapport à 2018 (seulement 76,32% des crédits libérés ont été liquidés), ce malgré la diminution des crédits initiaux et le blocage des crédits non consommés au 4<sup>ème</sup> trimestre.

On constate que 75,60% des crédits libérés pour le fonctionnement ont été engagés et que seulement 54,57% de ces crédits ont été ordonnancés.

Les transferts qui concernent les opérateurs rattachés au programme (AFMA, CNLA, ONAHA) ont été totalement consommés par les institutions bénéficiaires.

Les investissements concernent principalement l'acquisition d'un avion de traitement phytosanitaire et des intrants (semences, engrais, pesticides), la réalisation des ouvrages d'irrigation ainsi que les fonds de contreparties des projets. Ces derniers n'ont pas été totalement consommés, (cela est dû à l'absence de plans d'utilisation des ressources préalablement établis et au blocage des reliquats au 4<sup>ème</sup> trimestre).

Les investissements ont été consommés à hauteur de 89,35% dont 61,40% sur ressources propres et 91,85% sur les ressources extérieures. Ce niveau de réalisation quoique satisfaisant pouvait être amélioré si les difficultés liées à la passation des marchés, aux capacités limitées de certaines entreprises, à l'insuffisance des crédits de contrepartie destinés au fonctionnement des projets et à la lenteur des procédures d'obtention des Avis de Non Objection avaient été résolues.

La consommation de certains projets dépasse 100% du fait que les fonds inscrits dans la loi des finances n'atteignent pas ceux des PTBA de ces projets (Les PTBA sont adoptés par le comité de pilotage en décembre bien après l'adoption de la loi des finances).

Tableau 8 : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 2

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>70 600 852</b>	<b>68 112 638</b>	<b>65 636 869</b>	<b>61 312 464</b>	<b>56 451 650</b>	<b>96,37%</b>	<b>90,02%</b>	<b>82,88%</b>
Personnel	4 745 836	4 745 836	1 186 459	-	-	25,00%	0,00%	0,00%
Biens et services	494 675	390 770	295 438	223 131	213 245	75,60%	57,10%	54,57%
Transferts	384 649	413 251	340 905	340 905	340 905	82,49%	82,49%	82,49%
Investissement total	<b>64 975 692</b>	<b>62 562 781</b>	<b>63 814 066</b>	<b>60 748 428</b>	<b>55 897 499</b>	<b>102,00%</b>	<b>97,10%</b>	<b>89,35%</b>
<i>Ressources propres</i>	7 555 457	5 142 546	3 661 942	3 164 049	3 157 756	71,21%	61,53%	61,40%
<i>Ressources externes</i>	57 420 235	57 420 235	60 152 124	57 584 379	52 739 744	104,76%	100,29%	91,85%
<b>Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC)</b>	<b>6 164 300</b>	<b>6 164 300</b>	<b>6 156 291</b>	<b>6 156 291</b>	<b>6 748 205</b>	<b>99,87%</b>	<b>99,87%</b>	<b>109,47%</b>
<i>Ressources propres</i>	40 000	40 000	31 991	31 991	31 991	79,98%	79,98%	79,98%
<i>Ressources externes</i>	6 124 300	6 124 300	6 124 300	6 124 300	6 716 215	100,00%	100,00%	109,67%

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Projet d'appui au développement des activités rurales et au financement des filières agricoles ou Projet Pôles Ruraux (PPR)</b>	<b>3 919 613</b>	<b>3 919 613</b>	<b>3 914 286</b>	<b>3 914 286</b>	<b>5 164 756</b>	<b>99,86%</b>	<b>99,86%</b>	<b>131,77%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>16 000</i>	<i>16 000</i>	<i>10 673</i>	<i>10 673</i>	<i>10 673</i>	<i>66,71%</i>	<i>66,71%</i>	<i>66,71%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>3 903 613</i>	<i>3 903 613</i>	<i>3 903 613</i>	<i>3 903 613</i>	<i>5 154 083</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>132,03%</i>
<b>Projet d'Appui au Programme Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA II)</b>	<b>1 544 000</b>	<b>1 544 000</b>	<b>1 540 000</b>	<b>1 540 000</b>	<b>322 778</b>	<b>99,74%</b>	<b>99,74%</b>	<b>20,91%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>1 540 000</i>	<i>1 540 000</i>	<i>1 540 000</i>	<i>1 540 000</i>	<i>322 778</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>20,96%</i>
<b>Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) MTZ et Diffa</b>	<b>15 302 449</b>	<b>15 302 449</b>	<b>17 960 595</b>	<b>17 960 595</b>	<b>16 668 436</b>	<b>117,37%</b>	<b>117,37%</b>	<b>108,93%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>320 000</i>	<i>320 000</i>	<i>246 257</i>	<i>246 257</i>	<i>246 257</i>	<i>76,96%</i>	<i>76,96%</i>	<i>76,96%</i>

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<i>Ressources externes</i>	14 982 449	14 982 449	17 714 338	17 714 338	16 422 180	118,23%	118,23%	109,61%
<b>Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)</b>	<b>3 813 421</b>	<b>3 813 421</b>	<b>3 801 421</b>	<b>3 801 421</b>	<b>135 661</b>	<b>99,69%</b>	<b>99,69%</b>	<b>3,56%</b>
<i>Ressources propres</i>	12 000	12 000	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Ressources externes</i>	3 801 421	3 801 421	3 801 421	3 801 421	135 661	100,00%	100,00%	3,57%
<b>Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS)</b>	<b>5 884 619</b>	<b>5 884 619</b>	<b>5 771 904</b>	<b>5 771 904</b>	<b>5 764 375</b>	<b>98,08%</b>	<b>98,08%</b>	<b>97,96%</b>
<i>Ressources propres</i>	248 000	248 000	135 285	135 285	135 285	54,55%	54,55%	54,55%
<i>Ressources externes</i>	5 636 619	5 636 619	5 636 619	5 636 619	5 629 089	100,00%	100,00%	99,87%
<b>Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr (PADA/ITA)</b>	<b>2 618 444</b>	<b>2 618 444</b>	<b>2 618 444</b>	<b>2 618 444</b>	<b>1 187 394</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>45,35%</b>

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<i>Ressources propres</i>	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources externes</i>	2 606 444	2 606 444	2 606 444	2 606 444	1 175 394	100,00%	100,00%	45,10%
<b>Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)</b>	<b>5 293 564</b>	<b>5 293 564</b>	<b>5 293 555</b>	<b>5 293 555</b>	<b>3 306 039</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>62,45%</b>
<i>Ressources propres</i>	16 000	16 000	15 991	15 991	15 991	99,95%	99,95%	99,95%
<i>Ressources externes</i>	5 277 564	5 277 564	5 277 564	5 277 564	3 290 047	100,00%	100,00%	62,34%
<b>Programme de Réhabilitation des Périmètres s Irrigués Publics (PRPIP)</b>	<b>548 812</b>	<b>548 812</b>	<b>548 811</b>	<b>548 811</b>	<b>4 774 970</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>870,06%</b>
<i>Ressources propres</i>	12 000	12 000	11 998	11 998	11 998	99,99%	99,99%	99,99%
<i>Ressources externes</i>	536 812	536 812	536 812	536 812	4 762 972	100,00%	100,00%	887,27%
<b>Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri (PIPA/SA)</b>	<b>579 525</b>	<b>579 525</b>	<b>580 053</b>	<b>580 053</b>	<b>853 091</b>	<b>100,09%</b>	<b>100,09%</b>	<b>147,21%</b>

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<i>Ressources propres</i>	16 000	16 000	16 528	16 528	16 528	103,30%	103,30%	103,30%
<i>Ressources externes</i>	563 525	563 525	563 525	563 525	836 563	100,00%	100,00%	148,45%
<b>Projet de Mobilisation et de la Valorisation de la Ressource en Eau (PROMOVARE)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<i>Ressources propres</i>	20 000	20 000	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Ressources externes</i>	0	0	0	0	0			
<b>Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ)</b>	<b>3 355 799</b>	<b>3 355 799</b>	<b>3 355 799</b>	<b>3 355 799</b>	<b>4 192 270</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>124,93%</b>
<i>Ressources propres</i>	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources externes</i>	3 339 799	3 339 799	3 339 799	3 339 799	4 176 270	100,00%	100,00%	125,05%

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso (PADAD/NIG/025)</b>	<b>2 186 140</b>	<b>2 186 140</b>	<b>2 172 594</b>	<b>2 172 594</b>	<b>2 442 472</b>	<b>99,38%</b>	<b>99,38%</b>	<b>111,73%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>38 400</i>	<i>38 400</i>	<i>24 854</i>	<i>24 854</i>	<i>24 854</i>	<i>64,72%</i>	<i>64,72%</i>	<i>64,72%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>2 147 740</i>	<i>2 147 740</i>	<i>2 147 740</i>	<i>2 147 740</i>	<i>2 417 618</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>112,57%</i>
<b>Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP)</b>	<b>1 717 796</b>	<b>1 717 796</b>	<b>1 717 770</b>	<b>1 717 770</b>	<b>344 839</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>20,07%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>23 974</i>	<i>23 974</i>	<i>23 974</i>	<i>99,89%</i>	<i>99,89%</i>	<i>99,89%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>1 693 796</i>	<i>1 693 796</i>	<i>1 693 796</i>	<i>1 693 796</i>	<i>320 865</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>18,94%</i>
<b>Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI)</b>	<b>200 024</b>	<b>200 024</b>	<b>200 024</b>	<b>200 024</b>	<b>50 043</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>25,02%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>			
<i>Ressources externes</i>	<i>200 024</i>	<i>200 024</i>	<i>200 024</i>	<i>200 024</i>	<i>50 043</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>25,02%</i>

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)</b>	<b>1 598 670</b>	<b>1 598 670</b>	<b>1 598 670</b>	<b>1 598 669</b>	<b>1 345 966</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>84,19%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>16 000</i>	<i>16 000</i>	<i>16 000</i>	<i>15 999</i>	<i>15 999</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>1 582 670</i>	<i>1 582 670</i>	<i>1 582 670</i>	<i>1 582 670</i>	<i>1 329 967</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>84,03%</i>
<b>Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux Changements Climatiques (PRRACC)</b>	<b>2 591 745</b>	<b>2 591 745</b>	<b>2 591 745</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,93%</b>	<b>0,93%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>2 567 745</i>	<i>2 567 745</i>	<i>2 567 745</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<b>Appui aux Organisations Paysannes OP phase 4</b>	<b>915 715</b>	<b>915 715</b>	<b>915 715</b>	<b>915 715</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>
<i>Ressources propres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>			
<i>Ressources externes</i>	<i>915 715</i>	<i>915 715</i>	<i>915 715</i>	<i>915 715</i>	<i>0</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>0,00%</i>
<b>Programme de Vulgarisation des cultures</b>		<b>378 528 631</b>	<b>226 620 910</b>	<b>224 620 910</b>	<b>224 620 910</b>	<b>59,87%</b>	<b>99,12%</b>	<b>59,34%</b>

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>irriguées (PVC)</b>								
<i>Ressources propres</i>		378 528 631	226 620 910	224 620 910	224 620 910	59,87%	59,34%	59,34%
<i>Ressources externes</i>		0	0	0	0			
<b>Programme de Soutien à la campagne agricole</b>	<b>728 528 631</b>	<b>500 000 000</b>	<b>227 222 100</b>	<b>227 222 100</b>	<b>227 222 100</b>	<b>45,44%</b>	<b>45,44%</b>	<b>45,44%</b>
<i>Ressources propres</i>	728 528 631	500 000 000	227 222 100	227 222 100	227 222 100	45,44%	45,44%	45,44%
<i>Ressources externes</i>	0	0	0	0	0			

## **C2.3. Programme 3 : « Développement des Productions Animales »**

### **C2.3.1. Performance physique/technique du Programme 3**

Le Programme de **Développement des Productions Animales** a pour objectif de contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage pour assurer la disponibilité en viande, lait et œufs afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître leurs revenus.

Le programme 3 est articulé autour de deux actions :

- ✓ Action 1 : Amélioration de la santé animale ;
- ✓ Action 2 : Amélioration des productions animales.

Les principaux résultats qui concourent à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions animales sont :

- ✓ *La couverture sanitaire du cheptel est améliorée ;*
- ✓ *Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;*
- ✓ *Les chaînes de valeurs animales sont développées*

#### **Au niveau de l'action 1 : Amélioration de la santé animale**

La mise en œuvre des activités de santé animale ont permis de réaliser des bonds significatifs au cours de la campagne gratuite de vaccination du cheptel 2018-2019. En effet, environ 8.589.835 bovins, 17.174.916 petits ruminants et 950.552 camelins ont été respectivement vaccinés contre la Péripleurite Contagieuse des Bovidés (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Pasteurellose Cameline. Rapporté au cheptel éligible (animaux de plus de six mois), le taux de couverture vaccinale est de 71% pour la PPCB, 85% pour la PPR et 28% pour la Pasteurellose Cameline. Cette performance démontre une forte mobilisation de tous les acteurs concernés. En effet le PRAPS MCA a pris en charge l'acquisition des vaccins, le paiement des primes des mandataires, les matériels de campagne, etc. Le PRAPS IDA a assuré la caravane de vaccination du cheptel dans la zone pastorale ; le CICR a appuyé la campagne de vaccination dans les zones Nord Tillabéri et la région de Diffa et le PRADEL dans les régions de Dosso et Tahoua. La contribution des Collectivités concerne le paiement de la redevance de 10 FCFA par UBT vaccinée.

En revanche, malgré les taux de couverture vaccinale appréciables, les taux de couverture immunitaire observés pour la PPCB et la PPR 2018 (54%) sont en baisse par rapport à 2017 (64%). Il est très urgent que les différentes causes susceptibles d'expliquer ces résultats (mauvaise qualité des vaccins au moment de la vaccination, mauvaise pratique de vaccination, non-respect des conditions de réalisation de l'enquête de séro-monitoring, etc.) soient analysées. Le contrôle de la qualité des vaccins tout au long de la chaîne de conservation et d'utilisation doit être organisé et programmé au cours de la campagne de vaccination 2019-2020.

Par rapport à 2018, la couverture sanitaire du cheptel s'est améliorée de 129% pour la PPCB et 39% pour la PPR. Cependant, elle baisse de 125% pour la pasteurellose cameline.

L'objectif de réaliser un taux de 78% contre la PPCB en 2019 n'est pas atteint, du fait de l'arrivée tardive de la dernière livraison de vaccin. Pour la PPR avec un taux de 85%, l'objectif est atteint avant échéance de la cible en 2020.

En ce qui concerne la maladie de Newcastle, malgré les fortes mortalités qu'elle engendre dans les élevages traditionnels, elle ne fait pas encore l'objet de vaccination systématique. Pour l'exercice 2019, 950 552 sujets ont été vaccinés avec l'appui du PPAO pour une cible de 1.297.957 soit un taux de 73%.

Dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale, les inspections des viandes dans les abattoirs contrôlés se sont renforcées en 2019. Au total les quantités de viandes bovines atteintes de tuberculose sont de 2,25 tonnes ce qui correspond à 0,00017% du tonnage des carcasses abattues. Cette situation traduit une nette régression de cas de tuberculose par rapport aux années précédentes et une réduction du risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux.

Pour renforcer les capacités de production des vaccins et de diagnostic des maladies animales du Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL), il a été acquis plusieurs matériels dont : i) un autoclave de 350 litres avec l'appui du PPAO ; ii) des kits pour les travaux de recherche pathologiques de la chèvre rousse de Maradi, la volaille et les dromadaires avec CRS/EL, iii) et un lot de matériel dans le cadre de la certification de certains tests au laboratoire de Diagnostic à travers l'AIEA

En plus le LABOCEL a obtenu la certification ISO 9001 et procédé au renforcement des capacités de ses cadres. La production de vaccins a concerné 1 817 250 doses de Périvac, Pastobovac, Pastovac, Carbovac et Symptovac.

Les réalisations physiques concernent également : la réhabilitation de la salle d'élevage des tiques sur fond du projet Multivac CRS/EL et la réhabilitation et dotation d'ovins de l'animalerie du LABOCEL par le projet Multivac CRS/EL.

#### ➤ **Action 2. Amélioration des productions animales**

Concernant les productions animales, la performance est appréciée au niveau de la production laitière, la production des viandes contrôlées, la consommation des œufs et le taux d'exploitation du cheptel.

**Ainsi, pour la production laitière, on note une progression linéaire du disponible de production du lait avec un accroissement de 4,79%.** Pour soutenir la production laitière, il a été mis en place 22 645 tonnes d'aliments bétail vendus à prix modérés. En plus 88 hectares de cultures fourragères (avec l'appui de PADA-ITA et Pôles Ruraux dans les régions de Tahoua et Agadez) ont été mis en valeur. Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place un dispositif de suivi des sites des cultures fourragères au niveau de la Direction de Développement Pastorale (DDP) en collaboration avec la Direction en charge des statistiques d'élevage.

Avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétique des bovins Locaux (PNAG/BL), l'appui aux fermes modernes, le financement innovant de microprojets (FISAN, PRADEL, PIMELAN, PRECIS), il est attendu une amélioration significative de cet indicateur pour les prochaines années.

Dans le cadre de l'amélioration génétique, les activités du PNAG/BL ont porté entre autres sur 787 vaches inséminées, la formation de trois cadres sur le budget programme (procédure de passation des marchés publiques nationaux et celles des partenaires techniques), acquisition des balances de pesée du bétail, des hormones, des semences et des consommables d'insémination artificielle et des semences fourragères.

**Le taux d'exploitation du cheptel de 20,63% en 2019**, enregistre une hausse d'environ 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2018, sans atteindre la cible.

**La production des œufs est de 28 œufs par habitant en 2019, cet indicateur perd deux points par rapport à 2018.** Cependant, avec l'émergence d'un secteur privé moderne dans le domaine de l'aviculture et le démarrage de certains projets, la production des œufs va connaître une amélioration certaine et la cible sera atteinte à l'horizon 2020. Toutefois, le dispositif de collecte des données au niveau des fermes avicoles doit être mis en place.

**Pour ce qui est de la production des viandes contrôlées**, elle est passée de 119 997 tonnes en 2018 à 118552 tonnes en 2019 soit une régression de 1,2%. Cette faible performance est due au faible poids carcasse

consécutif à l'abattage massif des jeunes animaux d'une part et d'autre part, à l'insuffisance du personnel de contrôle dans les autres abattoirs et aires d'abattage.

Il est urgent que la Direction des Statistiques (DS) mette en place un dispositif de suivi des poids carcasse au niveau des abattoirs frigorifiques (Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder).

Tableau 9 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2019				Année 2020
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
<b>Action 1: Amélioration de la santé animale</b>	Améliorer la couverture sanitaire du cheptel	Taux de couverture vaccinale PPCB	%	2018	31	78	71	91,03		80
		Taux de couverture vaccinale PPR	%	2018	61	77	85	110,39	↑	80
		Taux de couverture vaccinale Pasteurellose cameline	%	2018	32	59	28	47,46		60
		Vaccination contre la maladie de Newcastle	Sujet	2018	417 275	1 297 957	950 552	73,23		1 500 000
	Réduire le risque sanitaire lié à la consommation des produits d'origine animale	Taux de réduction des saisies dues à la Tuberculose	%	2018	0,01	1	0,00017	99,99	↑	0
		Taux de réduction des saisies dues à l'Echinococcose	%	2018	0	0.5	0	100		0
		Taux de réduction des saisies dues à la Cysticercose	%	2018	0	0.14	0	100		0
<b>Action 2: Amélioration des</b>	Accroître, diversifier et valoriser les	Taux d'accroissement des produits animaux Lait	%	2018	4,77	5	4,79	95,80		1.600.000 (milliers de litres)

<b>productions animales</b>	productions animales	Taux d'accroissement des produits animaux Viande	%	2018	-6,15	8,38	1,88	22,43		253 066 (tonnes)
		Production d'Œufs	Nombre d'œufs /pers/an	2018	30	30	28	93,33	↓	1 028 520 (en milliers)
		Taux d'exploitation du cheptel	%	2018	18,72	24	20,63	85,96	↑	25

### **C2.3.2. Performance financière du Programme 3**

La performance financière du programme 3 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2019.

D'une manière générale, le budget initial a connu une réduction au cours de l'exécution. Les recommandations du CIO relatives d'une part à l'acquisition d'un avion de traitement phytosanitaire et d'autre part l'acquisition des pesticides, ont engendré un remaniement des crédits. Ainsi, les crédits d'investissement alloués au programme 3 ont été réduits de 954 400 340 F CFA soit une réduction de 23%. Ce qui correspond à une baisse du budget global du Programme 3 de 5%.

A cela, il faut ajouter que la mise en œuvre du Programme de Développement des Productions Animales a été impactée par les questions sécuritaires, le réaménagement budgétaire, la non réallocation des ressources prévues dans le cadre du projet Charbon Bactérien et le Projet d'Appui au Pastoralisme.

Tableau 10: Situation des crédits alloués au Programme 3 en milliers de FCFA et %

Catégorie de crédit	Crédit voté 2019			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
<b>Total</b>	<b>18 163 617</b>	<b>17 209 217</b>	<b>-954 400</b>	-5%		<b>12 066 752</b>
Personnel	1 868 177	1 868 177	0	0%		1 919 890
Biens et services	104 829	104 829	0	0%		106 700
Transferts	273 275	273 275	0	0%		274 282
Investissement total	15 917 336	14 962 936	<b>-954 400</b>	-6%		9 765 880
<i>Ressources propres</i>	4 183 292	3 228 891	<b>-954 400</b>	-23%	<i>Réduction concerne les investissements sur ressources propres</i>	2 765 594
<i>Ressources externes</i>	11 734 044	11 734 044	0	0%		7 000 286
<b>dont : PLCBN-UEMOA (total)</b>	<b>163 087</b>	<b>146 778</b>	<b>0</b>	0%		<b>0</b>
<i>Ressources propres</i>	81 543	65 235	<b>-16 309</b>	-20%		0
<i>Ressources externes</i>	81 543	81 543	0	0%		0
<b>dont : PRAPS (total)</b>	<b>3 047 000</b>	<b>3 047 000</b>	<b>0</b>	0%		<b>3 467 547</b>
<i>Ressources propres</i>	100 000	100 000	0	0%		100 000
<i>Ressources externes</i>	2 947 000	2 947 000	0	0%		3 367 547
<b>dont : PRADEL (total)</b>	<b>2 620 000</b>	<b>2 620 000</b>	<b>0</b>	0%		<b>3 425 967</b>
<i>Ressources propres</i>	120 000	120 000	0	0%		150 000

Catégorie de crédit	Crédit voté 2019			Taux de variation	Observations	Crédit voté en 2020
	Crédit initial	Crédit final	Variation			
Ressources externes	2 500 000	2 500 000	0	0%		3 275 967
<b>dont : PPAO (total)</b>	<b>4 751 334</b>	<b>4 751 334</b>	<b>0</b>	0%		<b>0</b>
Ressources propres	68 192	68 192	0	0%		0
Ressources externes	4 683 142	4 683 142	0	0%		0
<b>dont : PASEL (total)</b>	<b>1 165 587</b>	<b>1 165 587</b>	<b>0</b>	0%		<b>0</b>
Ressources propres	0	0	0	0		0
Ressources externes	1 165 587	1 165 587	0	0%		0
<b>dont: PAP-BADEA (total)</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>0</b>	0%		<b>125 000</b>
Ressources propres	0	0	0			0
Ressources externes	125 000	125 000	0	0%		125 000
<b>dont : IRC-Enabel (total)</b>	<b>231 772</b>	<b>231 772</b>	<b>0</b>	0%		<b>231 772</b>
Ressources propres	0	0	0			0
Ressources externes	231 772	231 772	0	0%		231 772

**i) Exécution financière du Programme 3**

Le taux des crédits 'ordonnancés global par rapport au crédit final est de 60,97%. Ce taux est dû aux engagements des certains projets qui seront payés en 2020.

En revanche le taux de libération des crédits qui est de 100% pour les projets n'est que de 37,04% pour le budget national.

Pour les ressources propres, le taux de consommation est de 39,82%

Le taux global de délégation des ressources propres est de 49,81% ; ce qui est en phase avec les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD qui recommandent de déléguer au moins 30% des crédits au niveau des régions.

Le taux de liquidation pour les investissements sur ressources propres est de 49,43% du fait de la délégation de ces crédits à plus de 50%.

En somme l'année 2019 a été marquée par une **non réallocation** de la troisième tranche du Projet de Lutte contre le Charbon Bactérien par l'UEMOA et le démarrage timide du Projet d'Appui au Pastoralisme financé par la BADEA et exécuté par la FAO.

En outre les crédits votés dans la Loi des finances ne sont pas en phase avec les inscriptions des PTBA des projets. Cette situation explique en partie le taux élevé d'ordonnancement dépassant les 100% pour certains projets (PRAPS et IRC).

La non-exécution de certains marchés d'acquisition de matériels et des équipements avant la clôture du PPAO a également impactée la consommation des crédits.

Tableau 11 : Situation des crédits de paiement consommés du programme en milliers de FCFA et %

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
	1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>17 209 217</b>	<b>13 762 086</b>	<b>10 492 807</b>	<b>10 492 807</b>	<b>79,97%</b>	<b>60,97%</b>	<b>60,97%</b>
Personnel	1 868 177	467 044	0	0	25,00%	0,00%	0,00%
Biens et services	104 829	63 121	63 121	63 121	60,21%	60,21%	60,21%
Transferts	273 275	212 122	212 122	212 122	77,62%	77,62%	77,62%
Investissement total	<b>14 962 936</b>	<b>13 019 798</b>	<b>10 217 564</b>	10 217 564	87,01%	68,29%	68,29%
<i>Ressources propres</i>	3 228 891	1 285 754	1 285 754	1 285 754	39,82%	39,82%	39,82%
<i>Ressources externes</i>	11 734 044	11 734 044	8 931 810	8 931 810	100,00%	76,12%	76,12%
<b>dont : PLCBN-UEMOA (total)</b>	<b>163 087</b>	<b>43 276</b>	<b>43 276</b>	<b>43 276</b>	<b>26,54%</b>	<b>26,54%</b>	<b>26,54%</b>
<i>Ressources propres</i>	65 235	43 276	43 276	43 276	66,34%	66,34%	66,34%
<i>Ressources externes</i>	81 543	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
<b>dont : PRAPS (total)</b>	<b>3 047 000</b>	<b>3 028 730</b>	<b>3 271 134</b>	<b>3 271 134</b>	<b>99,40%</b>	<b>107,36%</b>	<b>107,36%</b>
<i>Ressources propres</i>	100 000	81 730	81 730	81 730	81,73%	81,73%	81,73%
<i>Ressources externes</i>	2 947 000	2 947 000	3 189 404	3 189 404	100,00%	108,23%	108,23%

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
	1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>dont : PRADEL (total)</b>	<b>2 620 000</b>	<b>2 578 073</b>	<b>890 208</b>	890 208	<b>98,40%</b>	<b>33,98%</b>	<b>33,98%</b>
Ressources propres	120 000	78 073	78 073	78 073	65,06%	65,06%	65,06%
Ressources externes	2 500 000	2 500 000	812 135	812 135	100,00%	32,49%	32,49%
<b>dont : PPAO (total)</b>	<b>4 751 334</b>	<b>4 751 334</b>	<b>3 424 313</b>	<b>3 424 313</b>	<b>100,00%</b>	<b>72,07%</b>	<b>72,07%</b>
Ressources propres	68 192	68 192	57 465	57 465	100,00%	84,27%	84,27%
Ressources externes	4 683 142	4 683 142	3 366 848	3 366 848	100,00%	71,89%	71,89%
<b>dont : PASEL (total)</b>	<b>1 165 587</b>	<b>1 165 587</b>	<b>1 080 070</b>	<b>1 080 070</b>	<b>100,00%</b>	<b>92,66%</b>	<b>92,66%</b>
Ressources propres	0	0		0			
Ressources externes	1 165 587	1 165 587	1 080 070	1 080 070	100,00%	92,66%	92,66%
<b>dont: PAP-BADEA (total)</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>12,80%</b>	<b>12,80%</b>
Ressources propres	0	0	0	0			
Ressources externes	125 000	125 000	16 000	16 000	100,00%	12,80%	12,80%
<b>dont : IRC-Enabel (total)</b>	<b>231 772</b>	<b>231 772</b>	<b>401 371</b>	<b>401 371</b>	<b>100,00%</b>	<b>173,17%</b>	<b>173,17%</b>
Ressources propres	0	0	0	0			
Ressources externes	231 772	231 772	401 371	401 371	100,00%	173,17%	173,17%

### C3. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère

#### C3.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère

##### C3.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme

Tableau 12: Situation globale de consommation des crédits du ministère en milliers de F CFA

Catégorie de crédit	Crédit Initial	Crédit Final	Crédits Libéré	Crédits engagé	Crédits ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux d'engagement	Taux ordonnancement	Taux Libération
	1	2	3	4	5	(6)=[(2)-(1)]/(1)	(7)=(4)/(2)	(8)=(5)/(2)	(9)=(2)/(1)
Personnel	7 430 515	7 430 515	2 470 005	581 019	581 019	0,00%	7,82%	7,82%	33,24%
Biens et services	1 400 892	1 109 463	853 278	780 971	581 402	-20,80%	70,39%	52,40%	76,91%
Transferts	2 469 773	2 498 375	2 256 999	2 236 705	2 166 684	1,16%	89,53%	86,72%	90,34%
Investissement	88 210 014	84 700 124	83 961 903	78 094 029	72 798 548	-3,98%	92,20%	85,95%	99,13%
<i>Ressources propres</i>	12 841 438	9 331 547	5 802 579	5 304 683	4 853 838	-27,33%	56,85%	52,02%	62,18%
<i>Ressources externes</i>	75 368 576	75 368 576	78 159 325	72 789 345	67 944 710	0,00%	96,58%	90,15%	103,70%
<b>Total</b>	<b>99 511 195</b>	<b>95 738 477</b>	<b>89 542 186</b>	<b>81 692 724</b>	<b>76 127 653</b>	<b>-3,79%</b>	<b>85,33%</b>	<b>79,52%</b>	<b>93,53%</b>

Tableau 13: Situation de consommation des crédits par programme en milliers de FCFA et %

Nom du Programme	Crédit Final	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux d'engagement
Programme 1	10 416 622	9 887 452	9 183 196	94,92%
Programme 2	68 112 638	61 718 513	61 132 142	90,61%
Programme 3	17 209 217	10 492 807	10 492 807	60,97%
<b>Total</b>	<b>95 738 477</b>	<b>82 098 773</b>	<b>80 808 145</b>	<b>85,75%</b>

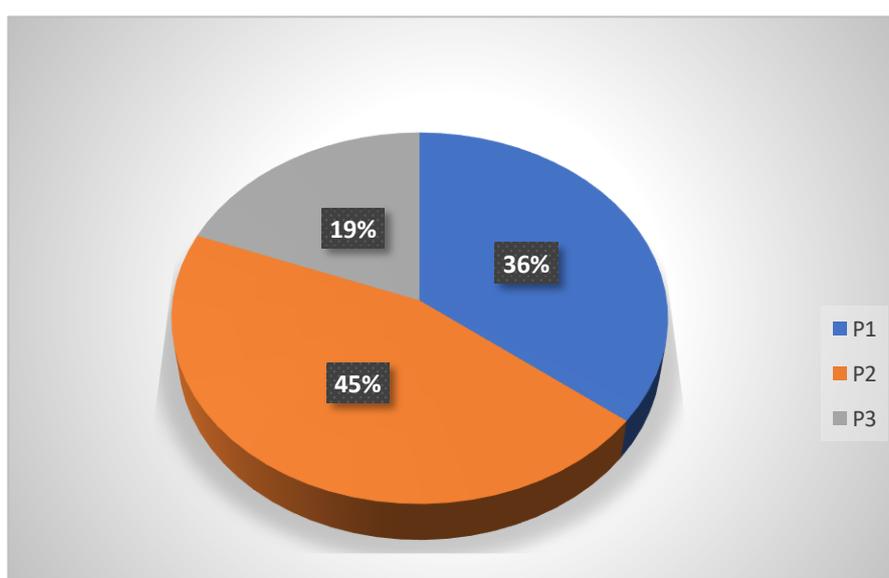
Source : MAG/EL

On constate que près de la moitié des crédits est consommée par le programme 2 qui couvre les programmes stratégiques 1 et 3 de l'initiative 3N comprenant la réalisation des infrastructures d'irrigation, le développement des filières végétales, la lutte contre les ennemis des cultures et l'approvisionnement des Maisons du Paysan, priorités du programme du gouvernement.

Le programme 1 dédié au Pilotage et Administration des politiques de l'Agriculture et de l'Elevage qui renferme certaines activités transversales comme les formations (cadres et producteurs), la recherche, les grands événements, l'enquête prévision estimation des récoltes a consommé 36% des crédits du ministère (ressources propres).

Le programme 3 n'a consommé que 19% des crédits. Les principales activités concernées sont le développement des filières de productions animales et l'amélioration de la santé animale.

Graphique 1 : Consommation des crédits par programme (Ressources propres)



### C3.1.2. Situation des délégations de crédits

Avec la mise en œuvre du budget programme, les réunions de dialogue de gestion ont insisté sur la nécessité de déléguer des crédits aux régions. Cependant, les crédits délégués dans les régions en 2019 ne représentent que 10,08% contre 21% en 2018.

Cette régression du taux de délégation des crédits est due principalement à la baisse du niveau des investissements propres dans les régions qui passe de 35% en 2018 à 18,63% en 2019.

Il faut souligner qu'en ce qui concerne le programme 2 l'acquisition des intrants (semences, engrais et pesticides) est centralisée, ce qui explique le faible taux de délégation des crédits d'investissement.

Tableau 14 : Crédits délégués aux régions en 2019 en milliers de FCFA et %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué 2019	Taux de crédit délégué 2018
Personnel	7 430 516	2 470 006	Sans objet	-	
Biens et services	1 109 463	853 278	215 043	19,38%	22%
Transferts	2 498 375	2 256 999	70 021	2,80%	3%
Investissement Ressources propres	14 881 404	5 802 583	1 577 860	10,60%	35%
<b>Total</b>	<b>18 489 242,089</b>	<b>8 912 859,997</b>	<b>1 862 923,846</b>	<b>10,08%</b>	<b>21%</b>

Tableau 15 : Situation des crédits délégués pour le secteur

Programmes	Crédit final	Crédit délégué	Crédit délégué consommé	% de Crédit délégué	Taux d'exécution des crédits délégués	% de Crédit délégué en 2018
	1	2	3	(4)=(2)/(1)	(5)=(3)/(2)	
Programme 1	3 385 824	620 885	620 885	18,34%	100 %	27%
Programme 2	11 496 423	570 193	570 193	4,96%	100 %	17%
Programme 3	3 606 996	671 846	671 846	18,63%	100 %	35%
<b>Total</b>	<b>18 489 243</b>	<b>1 862 924</b>	<b>1 862 924</b>	<b>10,08%</b>	<b>100%</b>	<b>21%</b>

### C3.2. Situation des ressources humaines du ministère

Pour l'année 2019 le personnel en activité au MAG/EL représente 2458 agents toute catégorie confondue soit 70,27% du plafond autorisé. Il se dégage un écart de 29,73% dû au recrutement programmé partiellement réalisé, au départ à la retraite et aux positions particulières de certains agents. En effet sur une prévision de 1300 agents à recruter seuls 183 agents ont pu être recrutés. Le personnel est composé de : cadre A (32%), cadre B (38%), cadre C (8%), cadre D (1%) et les auxiliaires (21%).

Tableau 16: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif

Catégories	Plafond autorisé	Effectifs réels rémunérés	Ecart
A	989	786	203
B	1205	938	267
C	389	200	189
D	31	15	16
Auxiliaires	884	519	365
<b>Total</b>	<b>3498</b>	<b>2458</b>	<b>1040</b>

Source : DRH/MAG/EL

Graphique 2 : Répartition de l'effectif réel par catégorie

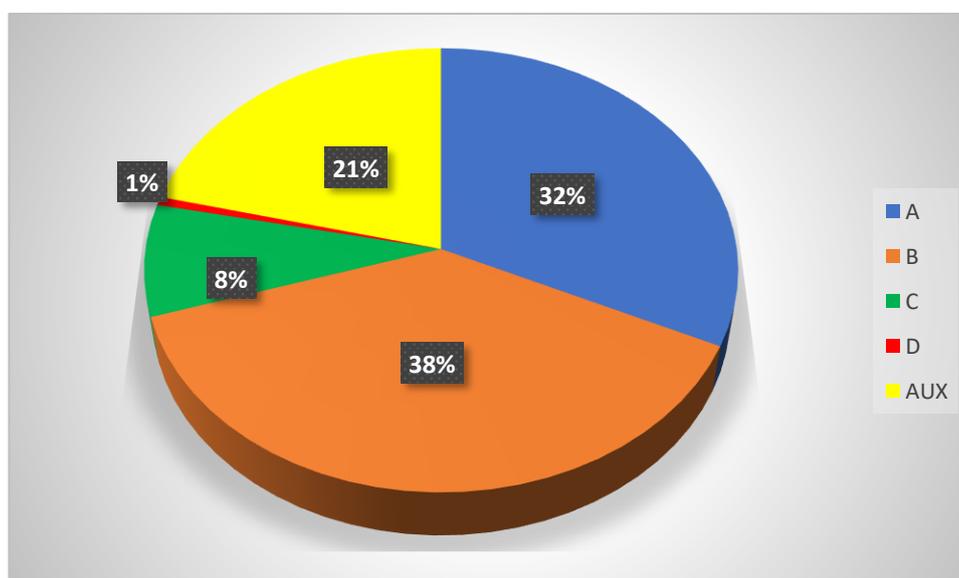


Tableau 17: Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré

CATEGORIES	CENTRAL	DECONCENTRÉ	TOTAL	POSITION PARTICULIERE	TOTAL GENERAL
<b>A</b>	386	400	<b>786</b>	303	<b>1089</b>
<b>B</b>	116	822	<b>938</b>	141	<b>1079</b>
<b>C</b>	14	186	<b>200</b>	20	<b>220</b>
<b>D</b>	0	15	<b>15</b>	0	<b>15</b>
<b>Aux</b>	251	268	519	6	525
<b>Contractuels</b>	9	0	<b>9</b>	0	9
<b>TOTAL</b>	776	1691	<b>2467</b>	470	<b>2937</b>

**NB** : La position particulière regroupe les agents du Ministère qui sont en formation, en détachement et en disponibilité.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 7 284 819 163 FCFA de plafond autorisé seul 581 018 859 FCFA ont été ordonnancés au 31 décembre 2019 avec un gap de 6 703 800 304 FCFA. Cette rubrique est gérée par le ministère des finances.

Tableau 18: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA

Catégories	Plafond autorisé	Montants réels rémunérés	Ecart
<b>A</b>	7 284 819 163	581 018 859	6 703 800 304
<b>B</b>			
<b>C</b>			
<b>D</b>			
<b>Auxiliaires</b>			
<b>Total</b>			

Source : Ministère des finances

## PARTIE D : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES STRATEGIQUES 1, 3 ET 4 DU PLAN D'ACTION 2016-2020 DE L'INITIATIVE 3N EN 2019

Pour le Programme de Renaissance acte II, l'objectif recherché est la « Faim Zéro au Niger » et que l'initiative 3N est pour la période 2016-2021, un outil de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Elle contribuera à faire baisser la proportion de pauvres de 45% en 2015 à 31% de la population en 2021.

La contribution du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage se réalise à travers trois programmes stratégiques (PS). Il s'agit de : i) PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, ii) PS3 : Développement des filières et chaînes de valeur agricoles et iii) PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'élevage.

Tableau 19 : Cibles des Indicateurs des PS / MAGEL

Domaines / Programmes stratégiques	Indicateurs	Réf. 2015	Réalisation 2019	Cible 2020
<b>Domaine d'intervention 1 : Maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques</b>				
<b>PS 1</b> : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Volume d'eau mobilisée (milliers de mètres cubes)	38 300	54 765	79 920
	Superficies aménagées (ha)	125 000	188 838	368 000
<b>Domaine d'intervention 2 : Développement des Filières Agro sylvo pastorales et halieutiques et chaînes de valeurs</b>				
<b>PS 3</b> : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles	Production céréalière pluviale (tonnes)	5 503 302	5 296 551	8 863 123
	Production agricole irriguée en équivalent céréalier (tonnes EC)	500 000	831 382	1 500 000
	Contribution des cultures irriguées au PIB agricole (%)	30		35
<b>PS 4</b> : Développement des filières et chaînes de valeur de l'Elevage	Taux d'exploitation du cheptel (%)	20	20,63	25
	Taux d'accroissement de la production de viande (%)	43,67	-1,2	46,41
	Taux d'accroissement de la production de lait (%)	20,97	4,79	35,56
	Taux de couverture vaccinale :			
	- Bovins (%)	71,25	82,28	80
	- Petits ruminants (%)	66	71,55	80
	- Camelins (%)	56,75	23,63	60
Taux de consommation d'œufs/personne/an (unité)	19-25	28	25-30	
Production cumulée de cuirs et peaux (tonnes)	3 000 000	3 595 008	12 000 000	

### D1. Programme Stratégique 1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

#### D1.1 Objectifs, résultats attendus

L'objectif global du PS1 est de « Garantir la disponibilité d'eau en quantité et qualité pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Le but du programme est d'améliorer la contribution de l'irrigation au PIB agricole de 30% (2016) à 40% (2020) en portant les superficies irriguées et en décru de 120 000 ha (2015) à 358 000 ha en 2020.

Les résultats attendus par objectif spécifique sont présentés dans le tableau suivant :

N°	Objectif spécifique	Résultats attendus
1	Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement	30 nouveaux barrages sont construits ; 15 anciens barrages sont réhabilités ; 434 nouveaux seuils sont construits ; 50 anciens seuils sont réhabilités ; 268 mares sont aménagées ; 200 bassins de rétention d'eau sont réalisés pour l'irrigation d'appoint ; 200 000 ha de bassins versants sont traités ;
2	Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation	40 000 ha de nouveaux AHA sont réalisés ; 10 000 ha d'AHA sont réhabilités ; 8 000 ha d'AHA sont confortés
3	Aménager des terres pour le développement de la petite irrigation	30 000 ha de petits périmètres sont aménagés ; 8 000 ha de petits périmètres sont consolidés ; 168 000 ha de terres de décrue sont identifiés et aménagés

#### D.1.2 Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère en charge de l'Agriculture. Les autres parties prenantes sont : les autres services techniques de l'Etat, les organisations de producteurs, les prestataires (entreprises, bureaux d'études, GIE), les chambres d'agriculture, les collectivités territoriales, les institutions financières et les PTF.

#### D.1.3 Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques » pour la période 2016-2020 sont de **591,194 milliards de FCFA**. Le budget réparti selon les OS et par an est joint en annexe.

#### D.1.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques du PS1 2019

En 2019, il est prévu la réalisation/réhabilitation de 250 ouvrages de mobilisation d'eau pour mobiliser 22,35 millions de mètres cubes d'eau et assurer l'épandage sur au moins 7000 ha. Ce qui devrait permettre d'assurer la disponibilité d'eau pour aménager et irriguer 3 500 ha. Le programme prévoit également l'aménagement de 12 000 ha de nouvelles terres pour développer la grande irrigation et la réhabilitation de 2500 ha de périmètres existants. Concernant la petite irrigation, il est prévu en 2019, l'aménagement de 7000 ha de terres. Enfin, il est prévu le développement de la décrue sur 32 300 ha en plus des 94 800 ha déjà mis en valeur entre 2016 et 2018.

Tableau 20: Réalisations physiques du PS1

Indicateur	2019		
	Prévision 2019	Résultat 2019	Taux de réalisation 2019
<b>OS 1.1 : Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement</b>			
Nombre de barrages construits	7	0	0%
Nombre de barrages réhabilités	4	1	25%
Nombre de seuils construits	109	32	29%
Nombre de seuils réhabilités	10	10	100%
Nombre de mares aménagées	70	2	2,9%
Nombre de bassins de rétention d'eau réalisés	50	0	0%
Superficie de bassins versants traités (ha)	10000	5 077	50,77 %
<b>OS 1.2 : Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation</b>			
Superficie d'AHA réalisés (ha)	12 000	250	2,08%
Superficie d'AHA réhabilités (ha)	2500	2407	96,28%
Confortation des AHA	1950	0	0%
<b>OS 1.3 : Aménager des terres pour le développement la petite irrigation</b>			
Superficie de petits périmètres aménagés (ha) :	7000	917	13,10%
- (i) destinée aux femmes	ND	ND	ND
- (ii) destinée aux jeunes	ND	ND	ND
Consolidation des petits périmètres irrigués (ha)	2200	16	0,73%
Superficie de cultures de décrue aménagée (ha)	32300	59200	183,28%

Le tableau 20 montre que les taux des réalisations physiques sont faibles et les cibles 2019 ne sont pas atteintes pour tous les trois OS. En effet, le taux des réalisations physiques de l'OS1 est estimé à 26,3%, 49,1% pour l'OS2 et 13,1% pour l'OS3. L'indicateur concernant les cultures de décrue est largement atteint (183,28%).

Au niveau de l'OS1 l'accent a été mis sur les réhabilitations des seuils, les 10 seuils prévus ont été réhabilités.

En ce qui concerne l'OS2, les interventions effectuées sur la période ont privilégié la réhabilitation des AHA, 96,28% des superficies prévues ont été réhabilitées. On constate que les travaux de confortation des AHA programmés n'ont pas été réalisés.

Les activités de l'OS3 ont porté sur l'aménagement des superficies pour les cultures de décrue, les prévisions ont été largement dépassées (taux de réalisation est de 183,28%) alors que la consolidation des petits périmètres irrigués n'a presque pas été réalisée (taux de réalisation est de 0,73%).

En général, les taux de réalisation des cibles pour tous les indicateurs sont faibles en 2019.

Ces faibles taux s'expliquent par les trois (3) facteurs suivants :

- 1) **L'insuffisance de financement** surtout dans le domaine de l'aménagement de nouvelles terres
- 2) **La faiblesse des capacités des acteurs de mise en œuvre particulièrement les entreprises des travaux.** En effet, même si les financements sont disponibles, la plupart des entreprises nationales ne

disposent pas d'une bonne stabilité financière, de matériel adéquat et surtout de personnel qualifié et compétent pour exécuter les travaux dans les délais contractuels. Cela peut d'ailleurs s'illustrer par le fait qu'aucune entreprise nationale ne s'est engagée dans les compétitions à l'extérieur du pays ; ce qui démontre qu'elles ne sont pas compétitives. Cette situation peut également s'illustrer par le fait que ces entreprises achèvent très rarement les travaux dans les délais contractuels ; ce qui réduit le taux de décaissement des projets et fragilise sérieusement leur planification.

- 3) **La faiblesse dans la maîtrise des délais dans l'organisation/planification dans les projets/programmes.** Ces entités d'un cycle de 5 ans en général, passent plus de temps à planifier des études sur 2 à 3 ans alors qu'il est possible de les conduire en année 1 ou avant même le démarrage du projet.

#### D.1.5 Présentation et commentaires des réalisations financières 2019

Pour l'année 2019, il est prévu 158,253 milliards pour réaliser les cibles du PS1. Le tableau N°21 présente les réalisations du PS1 en 2019.

Tableau 21 : Réalisations financières du PS 1

Indicateur	Prévision	Résultat	Taux de réalisation 2019
<b>OS 1.1 : Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement</b>			
Nombre de barrages construits	4 065	-	0%
Nombre de barrages réhabilités	392	66,00	17%
Nombre de seuils construits	11 904	2 563,56	22%
Nombre de seuils réhabilités	450	606,93	135%
Nombre de mares aménagées	4 805	55,00	1%
Nombre de bassins de rétention d'eau réalisés	127	-	0%
Superficie de bassins versants traités	3810	660,01	15,34 %
<b>Sous-total OS1</b>	<b>25 553</b>	<b>3951</b>	<b>15,46%</b>
<b>OS 1.2 : Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation</b>			
Superficie d'AHA réalisés	97 193	1 670	1,72%
Superficie d'AHA réhabilités	8 400	12 626	150,31%
<b>Sous-total OS2</b>	<b>105 593</b>	<b>14 296</b>	<b>13,54%</b>
<b>OS 1.3 : Aménager des terres pour le développement la petite irrigation</b>			
Superficie de petits périmètres aménagés	26 300	1 870,1	7,11%
- (i) destinée aux femmes	ND	ND	ND
- (ii) destinée aux jeunes	ND	ND	ND
Consolidation des petits périmètres irrigués	ND	4,4	ND
Superficie de cultures de décrue aménagée	808	1 389	171,91%
<b>Sous-total OS3</b>	<b>27 108</b>	<b>3 263</b>	<b>12,04%</b>
<b>Total</b>	<b>158 254</b>	<b>21511</b>	<b>13,59%</b>

Le taux moyen des réalisations financières est estimé à 13,59% correspondant à un financement de 21,51 milliards de francs CFA.

Le financement des activités de l'OS1 est réalisé à 15,46%, l'OS2 à 13,54% et enfin 12,04% pour l'OS3 concernant l'année 2019, cela illustre bien l'insuffisance de financements affectés à ces interventions.

Du fait de la réhabilitation des aménagements hydro agricoles à travers le PRPIP et le PGRC-DU, cet indicateur a connu un taux de réalisation de 150,31 %.

Le faible taux de réalisation des aménagements de nouvelles terres pour la grande irrigation (pour un financement attendu de 97, 2 milliards de francs, seulement 1,67 milliards sont réalisés)s'explique par le fait que les cibles étaient basées sur le programme Kandadji (45 000 ha) qui malheureusement a enregistré un retard d'exécution et il constituait le seul financement envisageable à l'époque de l'élaboration du plan d'action de l'I3N en 2016.

#### **D.1.6. Analyse des principales tendances du Bilan 2019**

Le bilan 2019 montre une évolution très significative au niveau de la réhabilitation des AHA. Ainsi, 2 407 ha sont réalisés alors que sur les 3 ans (2016-2017-2018), il a été réalisé seulement 649,75 ha. Cette évolution fulgurante est essentiellement liée aux projets PRPIP et PGRC-DU. Cela aurait pu se poursuivre en 2020 avec la réhabilitation du périmètre de Konni (2600 ha) par le MCA. A ce niveau les difficultés/contraintes restent la lourdeur des procédures et la mise en œuvre du PARE.

### **D.2 Programme stratégique N°3 : Développement des filières et chaînes de valeur agricoles**

#### **D.2.1 Objectifs, résultats attendus**

L'objectif global du PS3 est de contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires et accroître les revenus des producteurs.

Les résultats attendus par objectif spécifique sont présentés dans le tableau suivant.

<b>N°</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Résultats attendus</b>
<b>1</b>	Accroître le niveau de production des cultures pluviales et irriguées	L'approvisionnement en intrants pour les cultures pluviales et irriguées est assuré ; L'approvisionnement en équipement pour les cultures pluviales et irriguées est assuré
<b>2</b>	Faciliter le stockage, la transformation et la commercialisation des principales cultures pluviales et irriguées	La capacité de stockage de productions pluviales et irriguées est accrue La transformation des principales productions pluviales et irriguées est améliorée ; Les activités de commercialisation des productions pluviales et irriguées sont soutenues
<b>3</b>	Assurer l'accompagnement et l'appui conseil aux filières agricoles	Le dispositif d'appui conseil est renforcé

#### **D.2.2 Modalités de mise en œuvre**

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce programme stratégique seront assurés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Les autres parties prenantes sont : les autres

services techniques de l'Etat, les organisations de producteurs, les opérateurs privés, les chambres d'agriculture, les collectivités territoriales, les institutions financières et les PTF. Pour les aspects relatifs à la transformation industrielle des produits et à la commercialisation, les principaux partenaires de mise en œuvre sont le Ministère en charge du Commerce et le Ministère en charge du développement industriel.

### D.2.3 Coût estimatif

Les coûts du Programme stratégique « Développement des filières et chaînes de valeur agricoles » pour la période 2016-2020 sont estimés à **148,580 milliards de FCFA**.

### D.2.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques 2019

La mise en œuvre du PS3 concerne 3 objectifs spécifiques et 26 indicateurs dont 10 concernent la maison du paysan.

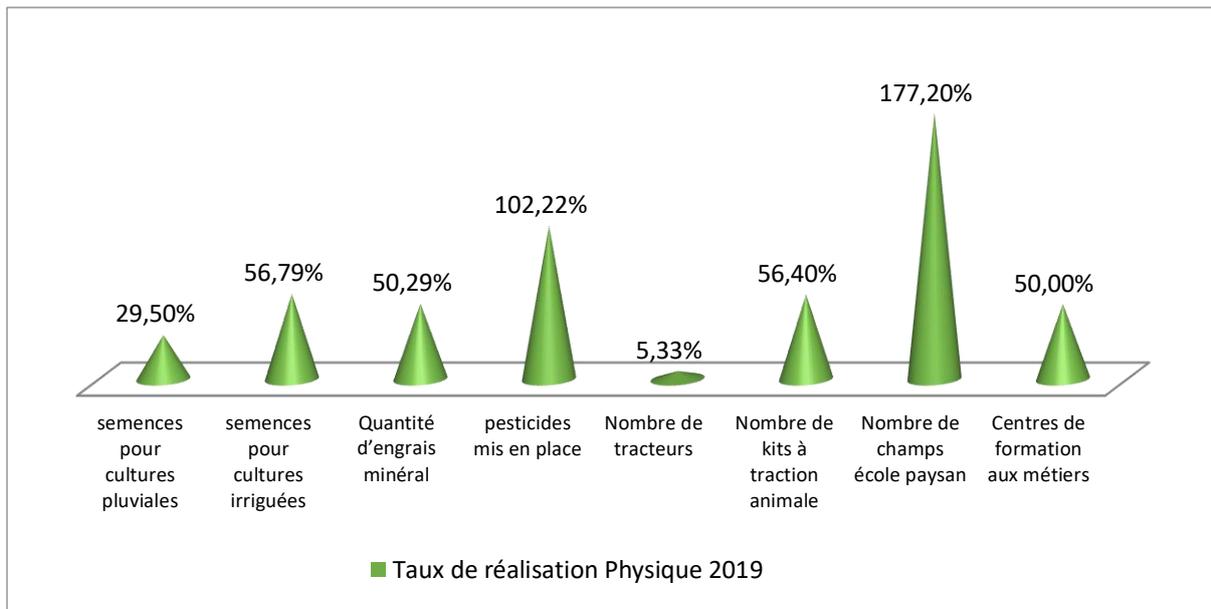
Dans le but de contribuer à l'amélioration de la disponibilité, à l'accès régulier aux facteurs de production et afin d'assurer la promotion de l'utilisation des technologies innovantes éprouvées et adaptées aux réalités locales le MAGEL promeut la mise en place des Maisons du Paysan. C'est une plateforme de services intégrés de proximité en appui à la production, un complexe comprenant des infrastructures et services inter reliés, adaptés au contexte et aux systèmes de productions locaux, implantés de préférence sur un même site dans la commune (chef-lieu de la commune ou gros village) permettant d'assurer les fonctions d'approvisionnement en intrants agricoles, d'approvisionnement en aliments pour bétail, d'entretien et de location de matériels agricoles, de formation et d'appui technique (agents d'agriculture, d'élevage, de gestion de l'environnement, d'animation, de santé/ nutrition), de communication et de financement.

Les réalisations physiques au titre de l'année 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19: Réalisations physiques du PS 3

Indicateur	Prévision	Résultat	Taux de réalisation
<b>OS 1 : Accroître le niveau de production des cultures pluviales et irriguées</b>			
Nombre de centres semenciers créés	0	0	0
Nombre de centres semenciers réhabilités	3	0	0
Quantité de semences pour cultures pluviales mises en place (tonnes)	17 280	5 097	29,50%
Quantité de semences pour cultures irriguées mises en place (tonnes)	1 500	851,81	56,79%
Quantité d'engrais minéral mis en place (tonnes)	50 000	25 146	50,29%
Quantité de pesticides mis en place (litres)	200 000	204 444	102,22%
Quantité de fongicide mis en place (sachets)	1 000 000	0	0,00%
Nombre de Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles créées <sup>MP</sup>	20	9	45,00%
Nombre de tracteurs mis à disposition	150	8	5,33%
Nombre de kits à traction animale mis à disposition	2 000	1 128	56,40%
Nombre de charrues mises à disposition	3 000	0	0,00%

Indicateur	Prévision	Résultat	Taux de réalisation
Nbre de motoculteurs mis à disposition	50	16	32,00%
Nombre de kits de traitement phytosanitaire fournis (appareil et équipement brigadier)	1 200	668	55,67%
Nombre de Centres de réparation et de location de matériels agricoles créés <sup>MP</sup>	20	2	10,00%
<b>OS 2 : Faciliter le stockage, la transformation et la commercialisation des principales cultures pluviales et irriguées</b>			
Nombre de Magasins Communaux de Stock de sécurité créés <sup>MP</sup>	20	8	40,00%
Nombre de magasins de warrantage créés	20	0	0,00%
Nombre de kits de transformation traditionnelle mis à disposition (batteuse, presse à huile, moulin, ...)	100	35	35,00%
Nombre de comptoirs/aires de commercialisation de produits agricoles créés	30	0	0,00%
<b>OS 3 : Assurer l'accompagnement et l'appui conseil aux filières agricoles</b>			
Nombre de champs école paysan (CEP) installés	500	886	177,20%
Nombre de SFD mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	20	0	0,00%
Nombre de radios communautaires mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	20	0	0,00%
Nombre de Centres de formation aux métiers mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan	20	10	50,00%
Nombre de Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail (CCAAB) mise en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	20	0	0,00%
Nombre de Bloc Administratif (BA) mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	20	5	25,00%
Nombre de plates formes multifonctionnelles mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	0	6	
Nombre de mini-stations agrométéorologiques mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	0	3	



**Figure1:** Taux de réalisation physique des indicateurs en 2019

D'une manière générale les indicateurs de réalisations physiques peuvent être classés en trois (3) catégories :

- i) Plus 100% : il s'agit des indicateurs relatifs à l'acquisition des pesticides et les Champs Ecole Paysan avec respectivement 102,22% et 177%. Cette performance est principalement due aux acquisitions réalisées par l'Etat et à l'adoption des champs écoles comme démarche de vulgarisation par l'Etat et ses partenaires, c'est principalement l'appui du projet PASEC qui a contribué à atteindre ce niveau de réalisation;
- ii) Entre 50 à 75% : il s'agit des indicateurs concernant l'achat des engrais, les kits de traction animales, les kits de traitement phytosanitaires et la mise en place des centres de formation aux métiers dans les Maisons de Paysans ;
- iii) Inférieur à 50% : Il s'agit des blocs administratifs, les Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles, les Magasins Communaux de Stock de sécurité, les tracteurs, les semences de cultures pluviales et les motoculteurs mis à disposition ont connu une exécution faible par manque de financement.

Plusieurs indicateurs n'ont pas évolué car les activités n'ont pas été exécutées : réhabilitation de centres semenciers, mise en place de fongicides, mise en place de charrues, et certaines réalisations entrant dans le cadre de la maison du paysan (création de SFD et de radio communautaires).

Il est à noter qu'en 2019 deux (2) nouveaux éléments se sont ajoutés aux huit (8) éléments de la Maison du Paysan les portant ainsi à 10. Il s'agit des Plateformes Multifonctionnelles et les Mini Stations Agrométéorologiques dont les indicateurs ont connu des réalisations en 2019 respectivement de 6 et 3.

## D.2.5 Présentation et commentaires des réalisations physiques 2019

Tableau 20 : Réalisations financières du PS 3 en millions de FCFA

Indicateur	Prévision	Résultat	Taux de réalisation
Nombre de centres semenciers créés	0	0	0,00%
Nombre de centres semenciers réhabilités	0	0	0,00%
Quantité de semences pour cultures pluviales mises en place (tonnes)	15 496,96	4 958,87	32%
Quantité de semences pour cultures irriguées mises en place (tonnes)	1 200	724,0385	60,34%
Quantité d'engrais minéral mis en place (tonnes)	15 000	7543,8	50,29%
Quantité de pesticides mis en place (litres)	2 000	2 044,44	102,22%
Quantité de fongicide mis en place (sachets)	240	0	0,00%
Nombre de Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles créées <sup>MP</sup>	600	270	45,00%
Nombre de tracteurs mis à disposition	3 270	174,4	5,33%
Nombre de kits à traction animale mis à disposition	110	62,04	56,40%
Nombre de charrues mises à disposition	165	0	0,00%
Nbre de motoculteurs mis à disposition	75	24	32,00%
Nombre de kits de traitement phytosanitaire fournis (appareil et équipement brigadier)	99	55,11	55,67%
Nombre de Centres de réparation et de location de matériels agricoles créés <sup>MP</sup>	600	60	10,00%
<b>Sous-total OS1</b>	<b>38 855,96</b>	<b>15916,6985</b>	<b>40,96%</b>
Nombre de Magasins communaux de stock de sécurité créés <sup>MP</sup>	600	240	40,00%
Nombre de magasins de warrantage créés	100		
Nombre de kits de transformation traditionnelle mis à disposition (batteuse, presse à huile, moulin, ...)	100	10,5	0,00%
Nombre de comptoirs/aires de commercialisation de produits agricoles créés	200	0	0,00%
<b>Sous-total OS2</b>	<b>1000</b>	<b>250,5</b>	<b>25,05%</b>
Nombre de champs école paysan (CEP) installés	150	790,31	526,87%
Nombre de SFD mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	300	0	0,00%
Nombre de radios communautaires mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	360	0	0,00%
Nombre de Centres de formation aux métiers mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan	310	155	50,00%
<b>Sous-total OS3</b>	<b>1120</b>	<b>945,31</b>	<b>84,40%</b>
<b>Autres indicateurs MP</b>			
Nombre de Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail (CCAAB) mise en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	600	0	0,00%
Nombre de Bloc Administratif (BA). mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	1100	275	25,00%
Nombre de plates formes multifonctionnelles mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	0	30	0,00%
Nombre de mini-stations agrométéorologiques mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan <sup>MP</sup>	0	4,5	0,00%
<b>SOUS-TOTAL 4</b>	<b>1700</b>	<b>309,5</b>	<b>18,21%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 676</b>	<b>17 422</b>	<b>41%</b>

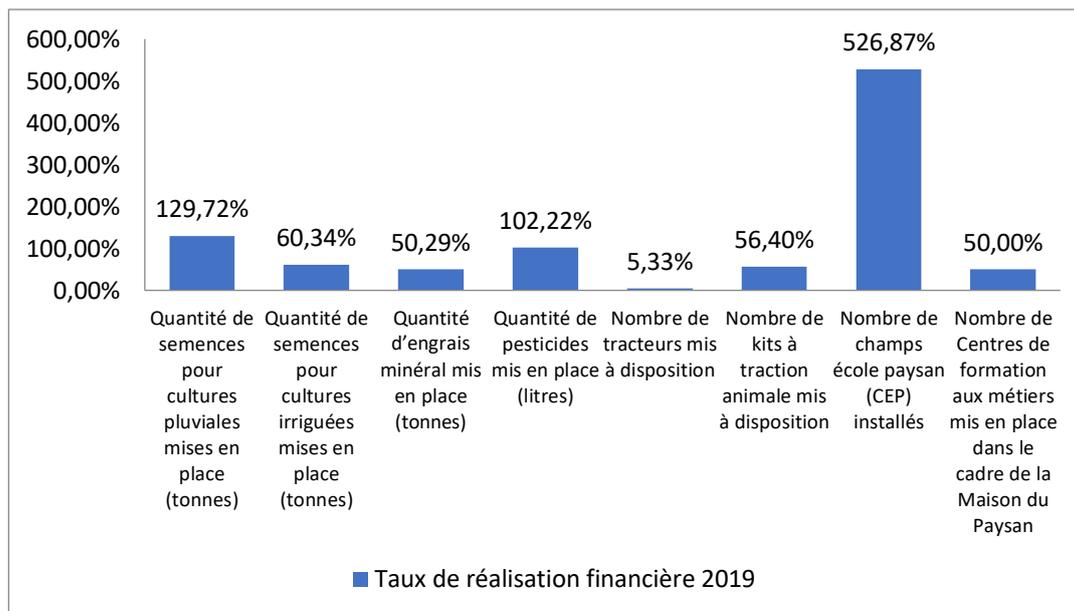


Figure 2: taux de réalisation physique des indicateurs

Les réalisations financières sont également classées en quatre (4) catégories que sont :

- i) **Plus de 100%** : deux indicateurs à savoir la quantité de pesticides et le nombre de Champs Ecole Paysan ont connu un très fort taux de réalisation. L'indicateur Champ Ecole Paysan se détache des autres indicateurs par sa forte performance du fait de l'augmentation des coûts unitaires qui sont passés de 300 000F à 892 000F par CEP conduit par an. Il faut noter aussi que le CEP est devenu CEAP (Champ Ecole Agropastoral) à partir de 2019 ;
- ii) **50 à 75%** : Quatre indicateurs à savoir le nombre de kits à traction animale mis à disposition, le nombre de kits de traitement phytosanitaire fournis (appareil et équipement brigadier), le nombre de Centres de formation aux métiers mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan et la quantité d'engrais minéral mis en place ont connu un taux d'exécution supérieur à 50%.
- iii) **Inférieur à 50%** : il s'agit des indicateurs relatifs aux quantités de semences pour les cultures pluviales (l'Etat a financé sur ressources propres 1 446 198 470 FCFA), le nombre de Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles créées, le nombre de tracteurs ainsi que le nombre de Centres de Réparation et de Location de Matériels Agricoles et le Bloc Administratif avec un faible taux de réalisation (inférieur à 50%).

Il est à noter que les deux nouveaux éléments en 2019 à savoir les Plates Formes Multifonctionnelles et les Mini Stations Agrométéorologiques ont connu des engagements financiers à hauteur de 30 millions et 4,5 millions respectivement.

#### D.2.6. Analyses des principales tendances du Bilan 2019

L'Analyse des principales tendances du bilan 2019 montre que sur les 26 indicateurs pris en compte, seuls 2 dépassent les 100% et 4 sont compris entre 50 et 75% soit un faible taux de réalisations physique et financière.

Les acquis du bilan 2019 se caractérisent par :

- i) Une pluviométrie excédentaire par rapport à l'année précédente au niveau de 70 % des postes pluviométriques suivis ;
- ii) Un développement végétatif très satisfaisant pour l'ensemble des cultures ;

- iii) Un effort important en terme financier a été réalisé par le gouvernement notamment pour l'acquisition des pesticides et les CEAP avec un taux de réalisation de plus de 100%.

Malgré le démarrage précoce de la campagne agricole d'hivernage 2019, plusieurs contraintes ont émaillé les activités à savoir :

- De longues périodes sèches dans plusieurs localités avec comme corolaire le retard de croissance ;
- Des retards de semis, des attaques de sautereaux sur les premiers semis dans certaines localités et les effets des pauses pluviométriques mais aussi la situation liée à l'infestation de la mineuse de l'épi du mil, l'on dénombre 4 808 villages déficitaires soit 38,5 % des villages agricoles suivis ;
- Le bilan de la production céréalière s'élève à 5 296 551 tonnes contre 6 083 664 tonnes en 2018, soit une réduction de 787113 tonnes ;
- Une faible allocation des ressources humaines (sur 239 communes agricoles, seules 108 communes disposent d'agents d'encadrement) ;
- Une faible allocation des ressources financières ayant entraîné des faibles réalisations physiques ;
- La difficulté de collecte de données pour certains indicateurs par exemple le nombre de magasins de warrantage créé et le nombre de comptoirs/aires de commercialisation des produits agricoles créé ;
- L'insuffisance en quantité des intrants essentiels (les semences pluviales réalisées à hauteur de 32% et les engrais minéraux réalisés à hauteur de 50,29%) pour booster la production agricole en vue d'augmenter les rendements des différentes filières afin de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2020.

### D.3 Programme stratégique N°4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'élevage

#### D.3.1 Objectifs, résultats attendus

L'objectif global du PS4 est de contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage.

Le tableau ci-dessous présente les résultats attendus par objectifs Spécifiques.

N°	Objectif spécifique	Résultats attendus
1	Accroître et diversifier les productions animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire</li> <li>- L'alimentation animale est développée et sécurisée</li> <li>- Les systèmes de production animale sont diversifiés et modernisés</li> </ul>
2	Promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit</li> <li>- Les capacités de valorisation, transformation et commercialisation des produits animaux sont renforcées</li> </ul>
3	Assurer l'accompagnement et l'appui conseil aux filières animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif d'appui conseil est renforcé</li> </ul>

### D.3.2 Modalités de mise en œuvre

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce programme stratégique seront assurés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Pour les aspects relatifs à la transformation industrielle des produits et à la commercialisation, les principaux partenaires de mise en œuvre sont le Ministère en charge du Commerce et le Ministère en charge du développement industriel.

### D.3.3 Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Développement des filières et chaînes de valeur élevage » pour la période 2016-2020 sont de **93,826 milliards de FCFA**.

### D.3.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques 2019

La mise en œuvre du PS4 concerne principalement les indicateurs de : i) santé animale ; ii) production animale et sécurisation des systèmes pastoraux, iii) la valorisation des produits animaux, iv) infrastructures de production, de transformation et de commercialisation.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions et réalisations physiques du PS4 en 2019

Tableau 21: Réalisations physiques du PS 4

Indicateur	Prévisions	Résultats	Taux de réalisation
<b>OS 1</b>			
Nombre de volailles vaccinées	1 297 957	1 168 347	90,01%
Nombre de bovins vaccinés contre la PPCB	10 439 248	8 589 835	82,28%
Nombre de petits ruminants vaccinés contre la PPR	24 003 602	17 174 916	71,55%
Nombre de camelins vaccinés	924 536	218 464	23,63%
Superficie de cultures fourragères (ha)	1 000	150	15,00%
Longueur de couloirs de passage sécurisés (kml)	2 000	10 311	515,55%
Longueur d'aires et enclaves pastorales sécurisées (Kml)	1 000	127,5	12,75%
Nombre de broyeurs de résidus de cultures et de fourrages grossiers acquis	50	72	144,00%
Nombre de centrales communales d'approvisionnement en aliment bétail créées	20	23	115,00%
Quantité d'aliments bétail fournie dans les CCAAB (tonnes)	1 200	1 478	123,17%
Quantité Aliment Bétail achetée pour répondre au déficit fourrager(indicateur CIO)	15 000	55 291	368,60%
Quantité de viande contrôlée toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camelins)	253 066	118 552	46,85%
Production des œufs produits par an (en milliers)	953 520	596 718	62,58%
Nombre de kits petit élevage familial de volaille mis en place	1 400	1 523	108,77%
Nombre de kits petits ruminants mis en place	1 400	12 276	876,86%
Nombre de Fermes modernes privées d'élevage créées (unité)	130	29	22,31%
<b>OS 2</b>			

Nombre de marchés à bétail réhabilités	3	6	200,00%
Nombre marchés à bétail (unité) construits	25	42	168,00%
Nombre d'aires d'abattage réhabilités (unité)	0	11	!
Nombre d'aires d'abattage créées	10	12	120,00%
Nombre de mini-laiteries créées	1	1	100,00%
<b>OS 3</b>			
Nombre de missions de suivi de la campagne pastorale	3	3	100,00%
Nombre d'actions de sensibilisation pour améliorer l'exploitation du cheptel	2	1	50,00%

Les missions d'évaluation des réalisations sur le terrain ont permis de collecter le maximum des données relatives aux réalisations aussi bien de l'Etat que des Acteurs Non Etatiques (ANE).

Ainsi, la performance est enregistrée quasiment au niveau de tous les Objectifs Spécifiques. La faible performance est observée principalement au niveau de la promotion des cultures fourragères, la sécurisation des aires de pâturage et l'appui aux fermes modernes d'élevage.

Pour les indicateurs de l'OS1, les cibles sont atteintes au niveau de la sécurisation des couloirs passage, la mise en place des broyeurs et des kits de volaille et de petits ruminants. Par contre, les cibles de 1000 hectares pour la sécurisation des aires et enclaves pastorales d'une part, et pour les cultures fourragères d'autre part, sont loin d'être atteintes avec respectivement 12,5% et 15%. Cela est dû à l'insuffisance de financement pour la sécurisation des espaces pastoraux et l'absence d'une stratégie nationale de développement des cultures fourragères.

La production des œufs est restée relativement stable tandis qu'on note une baisse de la production des viandes.

La production des viandes contrôlées, elle est passée de 119 997 tonnes en 2018 à 118 552 tonnes en 2019 soit une régression de -1,2%. Cette faible performance est due au faible poids carcasse consécutif à l'abattage massif des jeunes animaux malgré l'augmentation des effectifs d'animaux abattus.

Pour ce qui est de l'OS2, la bonne performance est observée dans la construction des infrastructures de transformation et de mise en marché.

Le taux de 323.08% s'explique principalement par la programmation de vingt-neuf (29) marchés à bétail par le PRAPS les années antérieures, mais réalisés en 2019.

La contribution des Collectivités territoriales est non négligeable dans la construction des aires d'abattage. Cet indicateur a connu une évolution avec un taux de réalisation de 120%.

#### D.3.5 Présentation et commentaires des réalisations financières en 2019

Tableau 22 : Réalisations financières du PS4 en millions de FCFA

Indicateur	Prévision	Résultat	Taux de réalisation
Nombre de volailles vaccinées	77,88	70,10	90,01%
Nombre de bovins vaccinés contre la PPCB	1 043,92	858,98	82,28%
Nombre de petits ruminants vaccinés contre la PPR	2 400,36	322,03	13,42%

Nombre de camelins vaccinés	1 109,44	27,31	2,46%
Superficie de cultures fourragères (ha)	125,00	113,48	90,78%
Longueur de couloirs de passage sécurisés (kml)	1 000,00	94,26	9,43%
Longueur d'aires et enclaves pastorales sécurisées (Kml)	500,00	228,58	45,72%
Nombre de broyeurs de résidus de cultures et de fourrages grossiers acquis	35,00	7,15	20,43%
Nombre de centrales communales d'approvisionnement en aliment bétail créées	400,00	37,00	9,25%
Quantité d'aliments bétail fournie dans les CCAAB (tonnes)	360,00	2,88	0,00%
Quantité Aliment Bétail achetée pour répondre au déficit fourrager (ind. CIO)	3 600	13 270	368,60%
Quantité de viande contrôlée toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camelins)	NA	NA	NA
Production des œufs produits par an (en milliers)	NA	NA	NA
Nombre de kits petit élevage familial de volaille mis en place	140,00	19,51	13,94%
Nombre de kits petits ruminants mis en place	140,00	762,29	544,49%
Nombre de Fermes modernes privées d'élevage créées (unité)	598,00	0,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>8 585,44</b>	<b>15 813,31</b>	<b>137,15%</b>
Nombre de marchés à bétail réhabilités	0	137	
Nombre marchés à bétail (unité) construits	325	1 028	316,36%
Nombre d'aires d'abattage réhabilités (unité)	15	45	302,93%
Nombre d'aires d'abattage créées	50	87	173,13%
Nombre de mini-laiteries créées/Centre de collecte	200	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>590,00</b>	<b>1 296,90</b>	<b>219,81%</b>
Nombre de missions de suivi de la campagne pastorale	12	12	100,00%
Nombre d'actions de sensibilisation pour améliorer l'exploitation du cheptel	20,00	48	240,70%
<b>Total</b>	<b>32,00</b>	<b>60,14</b>	<b>187,94%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 151,61</b>	<b>17 170,35</b>	<b>141,30%</b>

Le tableau ci-dessus fait état d'un taux de réalisation financière de l'ordre de 141% avec plus de 100% au niveau de tous les OS.

Cette situation s'explique par le fait que l'essentiel des activités réalisées ont été financées par les projets sous tutelle et les ANE qui ont été instruits par le Gouvernement pour accroître les investissements en 2019 en vue d'accélérer l'atteinte de l'objectif 'faim zéro' à l'horizon 2021.

La figure ci-dessous fait état de la répartition par source de financement. L'Etat a contribué à hauteur de 9 449 141 789 soit 55,03% contre 44,97% pour les ANE.

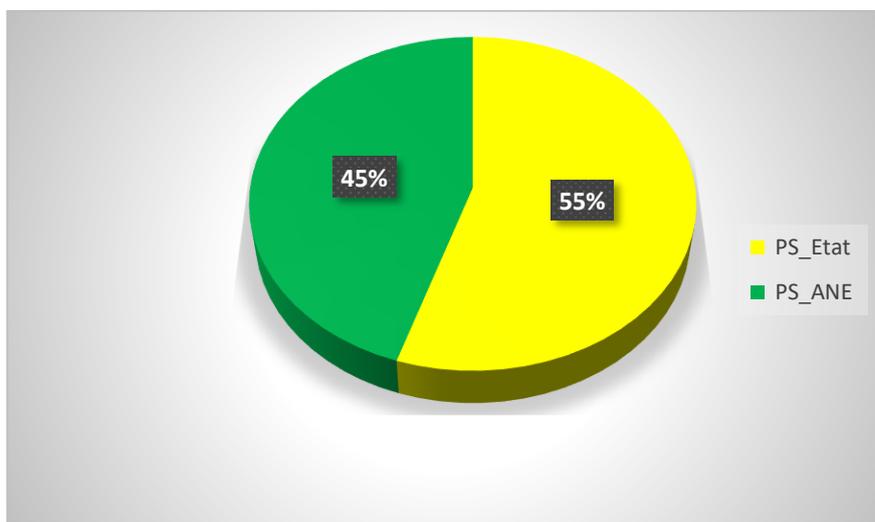


Figure 3: Répartition des investissements par source de financement

#### D.3.6 Analyses des principales tendances du Bilan 2019

Globalement les réalisations physiques du PS4 sont satisfaisantes. Ainsi, 43% des indicateurs sont atteints à plus de 100% ; 35% à plus de 50% et seulement 22% ont été réalisés à moins de 50% (figure ci-dessous).

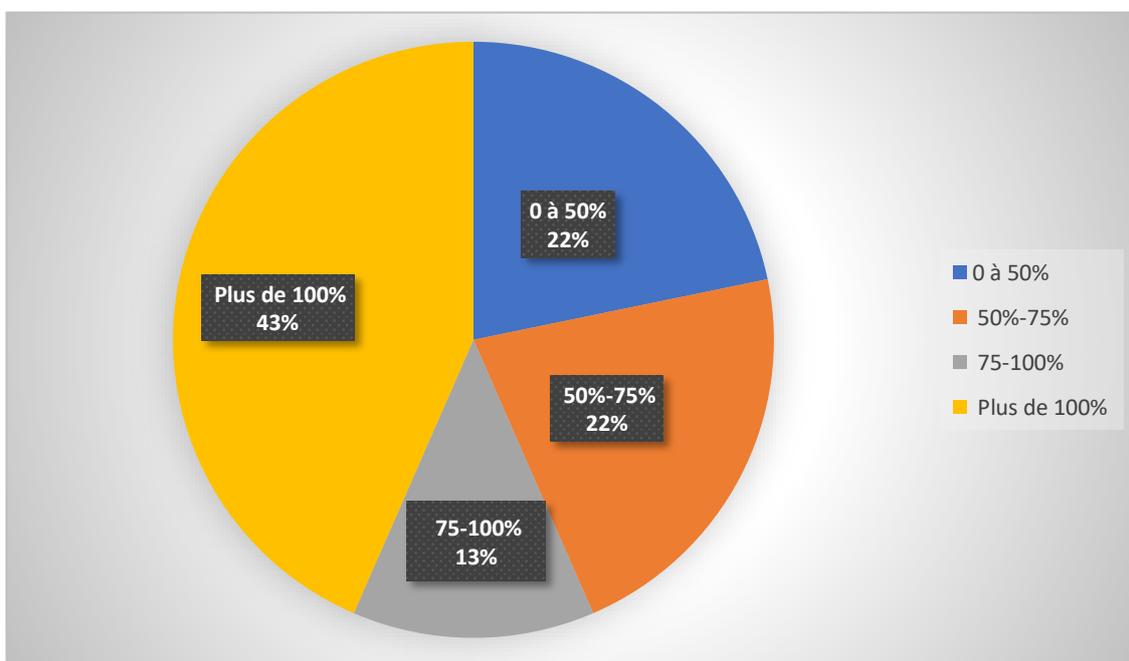


Figure 4: Atteinte des indicateurs du PS 4

Pour ce qui est des réalisations financières, l'essentiel des activités ont été financées par les ANE qui ont été instruits par le Gouvernement pour accroître les investissements en 2019 en vue d'accélérer l'atteinte de l'objectif 'faim zéro' à l'horizon 2021.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de l'exercice 2019. Elles sont d'ordre programmatique et budgétaire.

Aussi, pour l'année 2019, les crédits d'investissement alloués au programme 3 ont été réduits de 954.400.340 F CFA (soit une baisse de 23%) suite aux recommandations du CIO relatifs d'une part à l'acquisition d'un avion de traitement phytosanitaire et d'autre part l'acquisition des pesticides.

En conclusion, la mise en œuvre du Programme de Développement des Productions Animales a été impactée principalement par le réaménagement budgétaire, la non réallocation des ressources prévues dans le cadre du projet Charbon Bactérien et le Projet d'Appui au Pastoralisme.

## **PARTIE E : CONTRIBUTION D'AUTRES ACTEURS**

### **E.1. Liens stratégiques et cartographie des ANE**

Le RAP 2019 évalue le PAP qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES 2017-2021) et de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035). Ce document de planification tire ses fondements des orientations du « Programme de Renaissance Acte-2 et la déclaration de Politique Général (DPG) du Premier Ministre. Il s'articule autour de huit priorités définies par le Gouvernement : i) promouvoir la renaissance culturelle, ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques, iii) assurer la sécurité des personnes et de biens, iv) garantir l'accès à l'eau pour tous, v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N, vi) développer les infrastructures de communications et énergétiques, vii) développer les secteurs sociaux :éducation et santé, viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Le PDES 2017 ambitionne de réduire l'incidence de la pauvreté de 39,8% en 2016 à 31,3% en 2021 en réalisant un taux de croissance économique moyen de 7% et en portant le taux de pression fiscale à 20%.

Le PAP vise l'atteinte des objectifs fixés par les agendas internationaux et divers engagements auxquels le Niger a souscrit :

- Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables » ;
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD) ;
- Les engagements communautaires vision 2020 de la CEDEAO les Plans Stratégiques du CILSS, et de l'UEMOA.

Le RAP 2019 rend compte et évalue le niveau d'atteinte annuel des objectifs fixés par le DPPD dont la finalité est de contribuer à la transformation du monde rural à travers l'axe 3 du PDES intitulé « Accélération de la Croissance économique et notamment son programme 6 « sécurité alimentaire et développement agricole durable » (Initiative 3N).

Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable (SAN/DAD), a été adoptée par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012.

Sur le plan opérationnel le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage œuvre pour la concrétisation de la Stratégie de l'Initiative 3N dont l'objectif à l'horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s'agit de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de

l'agriculture et de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

L'objectif stratégique du Ministère est la « faim zéro au Niger ». Il s'agit d'augmenter d'ici 2021, les rendements des différentes filières (céréales de 20 à 30% et les cultures de rente de 10 à 30 % sur 50 % des superficies cultivées), afin de porter la production céréalière de 5,85 millions de tonnes en 2017 à 8 millions de tonnes et d'accroître le taux d'exploitation du cheptel de 25%, la consommation d'œufs/personne/an à 35, la production du lait de 65% et la production de viande de 67%.

Par conséquent, assurer la sécurité alimentaire, améliorer les productions, les revenus des ruraux, et contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté rurale constituent les priorités du MAGEL

Les principaux acteurs qui participent à la réalisation de ces objectifs sont : les Institutions internationales, les ONG Nationales et Internationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les Organisations professionnelles agricoles, les projets hors tutelle, les GIE, les bénéficiaires.

Tableau 23: Principaux partenaires intervenant dans le secteur (cartographie des acteurs)

CATEGORIES D'ANE	DESIGNATION
ONG Nationales	ACPGRC, ANDI, AID KOKARI, ONEN, AGV, CONAFE NIGER, AEBD TONTONI, ACTIONS DIRECTES (AD), ADDENA  ONG TOUNFA, ONG TAGHALIT, ONG N FAS, ONG AH, ONG TAKROUST, ONG IDB, FUMA, CSAOCP, KARKARA, CRS (Toumour), AEBD TONTONI, CONAFE, AGV
ONG Internationales	WHH, CISV, CICR
Organisation Professionnelle	RECA, FCMN Niya, Fédération Hawa Zileye
Projets hors tutelle MAGEL	PNA PROMAP, PARSEN/IFDC (Gaya), PromAP Ta, PAC RC, PRESIBALT, PAPI, PECEA, PRODEC, PROMOVAR.
Institutions	FAO (PROJET GEF), PAM, PNUD (Projet de relèvement)
Collectivités territoriales	Communes, Conseils régionaux
GIE	GSC FOUSSAHA, GSC ALHERI, GIE TELWA, HUSA'A,

*Source* : Rapport de mission d'évaluation de la planification 2019 et d'élaboration de la Programmation 2020 des activités du MAG/EL, mars 2020.

## E.2. Réalisations physiques du secteur

Ce chapitre présente l'ensemble des réalisations du secteur ou sous-secteur en prenant en compte les réalisations des partenaires opérationnels du ministère ainsi que celles des programmes du ministère.

## E.2.1. Réalisation globale du secteur dans le domaine du Programme 1

La plupart des indicateurs du programme 1 sont des indicateurs spécifiques au MAG/EL. La contribution des ANE a été significative au niveau des producteurs et des autres acteurs.

Tableau 24 : Réalisation globale du programme 1 (résultats immédiats (extrants))

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs/Produits	Référence		Réalisation Année 2019			Obs
			Année	Valeur	Ministère	ANE	TOTAL	
<b>Action 1:</b> Conception et pilotage de la politique du ministère	<b>Objectif1:</b> Améliorer le pilotage stratégique du ministère	<b>Indicateur1.1:</b> Taux de réalisation d'audits internes programmés	2018	77,50%	100%		100%	
		<b>Indicateur 1.2:</b> Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	2018	2	2	ND	2	
<b>Action 2 :</b> Gestion des systèmes d'informations du ministère	<b>Objectif 2:</b> Produire des données fiables et accessibles	<b>Indicateur 2.1:</b> Nombre d'atelier de validation des données	2018	ND	2	ND	2	
		<b>Indicateur 2.2:</b> Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées	2018	ND	4	ND	4	
<b>Action 3 :</b> Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	<b>Objectif 3:</b> Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	<b>Indicateur3.1:</b> Nombre de documents programmatiques validés	2018	ND	2	ND	2	
		<b>Indicateur 3.2:</b> Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	2018		10	ND	10	
<b>Action 4:</b> Gestion des ressources et action sociale	<b>Objectif 4 :</b> Renforcer les capacités du ministère	<b>Indicateur 4.1:</b> Taux d'exécution financière	2018	85%	0,00%	ND	0,00%	
		<b>Indicateur 4.2:</b> Réalisation du plan de formation	2018	ND	En cours	ND	En cours	
		<b>Indicateur 4.3:</b> Mises à jour des états nominatifs	2018	ND	Effectuée	ND	Effectuée	
<b>Action 5:</b> Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche	<b>Objectif 5:</b> Renforcer les capacités des acteurs	<b>Indicateur 5.1:</b> Ratios d'encadrement (Nombre de ménages agricoles par conseillers agricoles).	2018	ND	1/1000	1/1000	1/1000	
		<b>Indicateur 5.2:</b> Nombre des producteurs ruraux encadrés	2018	1 359	6 544	90 567	97 111	

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs/Produits	Référence		Réalisation Année 2019			Obs
			Année	Valeur	Ministère	ANE	TOTAL	
		Indicateur 5.3: Nombre de technologies générées	2018		18		18	
		Indicateur 5.4: Nombre de technologies diffusées	2018		13		13	

### E.2.2. Réalisation globale secteur dans le domaine du programme 2

Le tableau suivant illustre la contribution des ANE dans les résultats du secteur dans le domaine du Programme 2.

Tableau 25 : Réalisation du secteur en 2019 programme 2 (résultats immédiat (extrants))

Action	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation Année 2019			Observations
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total	
<b>Action 1</b> Développement des cultures pluviales et promotion des chaînes de valeur des filières végétales	Accroître et diversifier les productions des cultures pluviales	Quantité d'engrais mises à la disposition des producteurs (tonnes)	2018	23133,5	25 146	2851	27 997	
		Quantité de compost mise en place	2018	0	445	0	445	
		Quantité de semences de cultures pluviales mises à la disposition des producteurs	2018	7355,5	5 097	2425	7 522	
		Nombre de tracteurs mis à la disposition des communes.	2018	40	11	0	11	
		Nombre de motoculteurs acquis	2018	152	0	0	0	
		Nombre de Kits d'UCA mis à la disposition des communes	2018	2661	1128	66	1 194	
		Nombre de kits petits matériels agricoles acquis	2018	114	0	0	0	
		Superficies emblavées pour la production des semences pluviales (ha)	2018	13428	12733	120	12853	
		Quantité de semences de cultures irriguées mises à la disposition	2018	597,3	832,5	19317	20 150	

Action	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation Année 2019			Observations
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total	
		des producteurs vulnérables (tonnes)						
		Nombre kits de matériels de traitement phytosanitaires mis à la disposition des producteurs	2018	0	263	0	263	
		Nombre de CEP conduits	2018	350	886	67	953	
		Nombre de producteurs ayant bénéficié d'appui-conseil	2018	16459	53 479	19318	72 797	
		Nombre de cadres ayant bénéficié de renforcement des capacités	2018	50	50	654	704	
		Nombre d'unités à traction animales Fabriqués par AFMA	2018	0	1032		1 032	
		Nombre de Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire construits	2018	10	8		8	
		Nombre de Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles construites	2018	0	6		6	
		Nombre de Centrales Communales d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail construites	2018	1	7		7	
		Nombre de Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles		7				
		Nombre de Radio Communautaire construites	2018	3	1		1	
		Nombre de Centres de Formation aux Métiers	2018	2	6		6	

Action	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation Année 2019			Observations
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total	
		construits						
		Institution de Micro Finances construites	2018	14	1		1	
		Nombre de Stations météorologiques construites	2018	0	3		3	
		Nombre de Plateformes multifonctionnelles construites	2018	0	6		6	
		Nombre de Blocs Administratifs construits	2018	0				
		Nombre de Laboratoire national de semences construit et équipé	2018	0	1		1	
		Nombre d'étiqueteuse de semences acquises	2018	0	1		1	
<b>Action 2:</b> Développement des cultures irriguées	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la maîtrise de l'eau	Superficies d'aménagements hydro agricoles réhabilités (ha).	2018	170	2 407	0	2 407	
		Superficies d'aménagements hydro agricoles confortés (ha)	2018	800	0	0	0	
		Superficies de nouveaux aménagements hydro agricoles réalisés (ha).	2018	484	250	0	250	
		Superficies de petits périmètres irrigués réalisés (ha)	2018	1051	873	44	917	
		Superficies de petits périmètres irrigués consolidés.	2018	41	0	16	16	
		Nombre de motopompes acquises	2018	450	125	123	248	
		Nombre de barrages construits	2018	5	0	0	0	
		Nombre de barrages réhabilités	2018	1	1	0	1	

Action	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation Année 2019			Observations
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total	
		Nombre de barrages confortés	2018	2	1	0	1	
		Nombre de nouveaux seuils réalisés	2018	3	27	5	32	
		Nombre de seuils réhabilités	2018	1	10	0	10	
		Nombre de mares aménagées	2018	4	3	0	3	
		Nombre de citernes d'eau construites	2018	11	0	14	14	
		Nombre d'ouvrages disposant d'études techniques réalisées	2018	0	99	0	99	
		Nombre de véhicules 4X4 acquis sur Budget National	2018	0	2	0	2	
<b>Action3:</b> Gestion intégrée des ennemis des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire	Nombre de sessions du CNGP organisées	2018	4	2		2	
		Superficies protégées contre la mineuse de l'épi du mil par la lutte biologique (ha)	2018	1 023 640	1860450	3504	1 863 954	
		Nombre de brigadiers phytosanitaires formés/recyclés	2018	250	860	169	1029	
		Nombre de bulletins phytosanitaire décennaires édités et diffusés	2018	15	15		15	
		Quantité de pesticides acquise (litres)	2018	43 290	203 362	1 082	204 444	
		Nombre kits de matériels de traitements phytosanitaires mis à la disposition des Maison du Paysan	2018	350	263	405	668	
		Nombre de kits de protection phytosanitaires	2018	0	Kits acquis*	438	438	*kits acquis en 2019 :1200 tenues, 1800 lunettes, 2500 gants, 1680 bottes.

Action	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation Année 2019			Observations
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total	
		Superficies prospectés (criquet pèlerin) (ha)	2018	47 543	52 450	52 450	52 450	
		Superficies traitées contre le criquet pèlerin (ha)	2018	0	50	0	50	
		Nombre de kit de suivi environnemental et sanitaire en lutte antiacridienne acquis	2018	0	1	0	1	
		Nombre d'équipes de prospection déployées	2018	10	8	0	8	Équipes de prospection mobilisées et ont permis de prospecter 47943 hectares en 2019
		Nombre d'agents formés CNLA	2018	12	12	0	12	
		Nombre d'agents formés DGPV	2018	21	21	0	21	
		Nombre de bulletins édités et diffusés	2018	12	12	0	12	
		Nombre d'aéronef de traitement phytosanitaire acquis	2018	0	1	0	1	
		Nombre d'inspecteurs phytosanitaire formés	2018	0	16	0	16	
		Nombre de mission de collecte de données et observation sur les sites de recherche du criquet pèlerin dans le Tamesna.	2018	0	3	0	3	

### E.2.3. Réalisation globale secteur dans le domaine du programme 3

La performance du Ministère (PAP) a fait l'objet d'une analyse au tableau N°1.

Le tableau 21 complète l'analyse de la performance du programme 3 avec la prise en compte de la contribution des Acteurs non Etatiques (ANE).

Ainsi, dans le domaine des aménagements pastoraux, 10117 kml de couloirs de passage et 101 600 ha d'aires et enclaves pastorales ont été sécurisés. Ce bond observé en 2019 fait que les cibles du PS 4 du plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N sont largement atteintes.

En vue de renforcer les capacités de résilience des femmes et des jeunes pour leur autonomisation, 4685 kits (soit 18740 têtes) de petits ruminants ont été distribués. Il est à noter que la cible globale du PS4 pour la période 2016-2020 est largement atteinte.

Les Centrales Communales d'Approvisionnement en Aliments Bétail (CCAAB) ont été appuyées principalement par les ANE à travers la création de 4 CCAAB et 31 magasins secondaires qui ont été approvisionnés.

Dans le domaine de la valorisation des sous-produits et résidus de récolte, 61 broyeurs ont été mis en place pour une prévision de 50 soit un taux de réalisation de 122%.

La contribution des ANE a été déterminante dans la mise en œuvre du programme 3. Certaines cibles ont déjà été atteintes avant échéance.

Tableau 26 : Réalisation du secteur en 2019, Programme 3 (résultats immédiat (extraits))

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation 2019			Observations	
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total		
<b>Action 1: Amélioration de la santé animale</b>	Améliorer la couverture sanitaire du cheptel	Taux de couverture vaccinale PPCB	2018	31	9,53	61,47	71	Un progrès a été enregistré par rapport à l'année précédente mais la cible n'est pas atteinte.	
		Taux de couverture vaccinale PPR	2018	61	11,41	73,59	85	Cible largement atteinte	
		Taux de couverture vaccinale Pasteurellose cameline	2018	32	3,56	24,24	28	En baisse par rapport à l'année précédente et cible non atteinte	
		Vaccination contre la maladie de Newcastle	2018	417 275	950 552	660 648	1 611 200	en hausse même si la cible n'est pas atteinte	
	Réduire le risque sanitaire lié à la consommation des produits d'origine animale	Taux de réduction des saisies dues à la Tuberculose	2018	0,01	0,00017	ND	0,00017	□	
		Taux de réduction des saisies dues à l'Echinococcose	2018	0	0	ND	0	□	
		Taux de réduction des saisies dues à la Cysticercose	2018	0	0	ND	0	□	
	<b>Action 2: Amélioration des productions animales</b>	Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Taux d'accroissement des produits animaux Lait	2018	4,77	4,79	ND	4,79	
			Taux d'accroissement des produits animaux Viande	2018	-6,15	-0,012	ND	-0,012	Une légère baisse par rapport à l'année précédente
			Production d'Œufs	2018	30	28	ND	28	
Taux d'exploitation du			2018	18,72	20,63	ND	20,63		

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs / produits	Référence		Réalisation 2019			Observations
			Année	Valeur	Par le Ministère	Par les ANE	Total	
		cheptel						

#### E.2.4. Effets/impacts du secteur, par programme

Tableau 27 : Résultats globaux du secteur par programme

Programme	Objectifs	Indicateurs d'effet	Référence		ANNEE 2019	
			Année	Valeur	Réalisation	Observations
Programme 1	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs	Taux d'exécution des marchés publics	2018	65%	75%	Indicateur changé en 2019
		Nombre d'agents et acteurs formés par thématique	2018	1 086	6 544	
		Nombre de réunions de dialogue de gestion	2018	88%	88%	Indicateur changé en 2019
Programme 2	Contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires et accroître les revenus des producteurs.	Taux d'accroissement de la production des cultures céréalières	2018	3,59%	-19,51%	Le niveau de réalisation de cet indicateur est fortement lié à l'opérationnalisation de la Maison du Paysan
		Taux d'accroissement de la production des cultures de rente	2018	20,11%	22,61%	
		Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier	2018	22,23%	-28,59%	
		Superficies cumulées aménagées et décru (ha)	2018	182 902	210 010	
Programme 3	Contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage pour assurer la	Taux d'accroissement de la production de Lait (%)	2018	4,77%	4,79%	
		Taux d'accroissement de la production de Viande (%)	2018	-6,15%	1,88%	Indicateurs calculés par rapport aux années précédentes

Programme	Objectifs	Indicateurs d'effet	Référence		ANNEE 2019	
			Année	Valeur	Réalisation	Observations
	disponibilité en viande, lait et œufs afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître leurs revenus	Nombre d'œufs/personne/an	2018	30	28	

### E.3. Présentation du financement global du secteur au titre de l'année 2019

#### E.3.1. Dépenses 2019 des ANE dans le domaine du Programme 1

Tableau 28 : Dépenses annuelles des catégories d'acteurs non étatiques du Programme 1 en FCFA

Catégorie d'ANE	Budget prévu	Budget consommé	Commentaire
Organisation Professionnelle	962 177 578	833 519 757	RECA/CRA et Plateforme paysanne

#### E.3.2. Dépenses 2019 des ANE dans le domaine du Programme 2

La collecte des données terrain a permis d'apprécier la contribution des différentes ANE en termes de réalisations physiques et financières au cours de l'année 2019.

Sur la base des informations collectées, les réalisations financières des ANE en 2019 s'élèvent à 2.555.816.230 FCFA. Cet apport provient des ONG et AD, des organisations professionnelles, des OSC, de certaines organisations professionnelles et de certains projets hors tutelle du MAGEL ainsi que des collectivités.

Au cours de l'année 2019, la contribution financière des ANE au programme 2 est estimée à 2.555.816.230 FCFA pour une prévision de 3.035.369.869 de FCFA (soit un taux de réalisation de 84%). Les parts contributives des actions sont : 68% pour l'action 2, action 1 pour 30% et action 3 pour 2%.

Ainsi les données de 43 ANE ont été exploitées et consolidées. Ces ANE sont essentiellement constituées des ONG nationales (450%), ONG Internationales (8%), Projets hors tutelle (13%), Institution des Nations Unies (5%), les faitières (11%), les GIE (11%).

Notons que cette évaluation de la participation des ANE au financement du programme 2 ne reflète pas la réalité puisque qu'il y a des erreurs liées à l'insuffisante prise en compte de toutes les ANE qui n'ont pas répondu au questionnaire lors de la collecte d'informations, l'existence de doublons pour les acteurs ayant été appuyés par les projets et l'existence de projets important financés par les bailleurs dont les interventions échappent à l'administration.

L'exploitation des données a permis de faire les constats suivants :

- L'absence des données des certains types d'ANE notamment les collectivités, les privés et les bénéficiaires
- La difficulté de disposer dans certains cas des données financières
- La non harmonisation des unités pour certaines activités
- Des problèmes de La fiabilité et la cohérence des certaines données
- Le risque de duplication des données

Le tableau suivant présente les données groupées par catégorie d'ANE illustre les réalisations financières des ANE issus des résultats de la collecte d'information effectuée par le programme 2.

Tableau 29 : contribution financière par catégorie d'ANE au Programme 2 en F CFA

<b>ACTIONS</b>	<b>REALISATION FINANCIERE GLOBALE 2019 DES ANE</b>	<b>ONG NATIONALE</b>	<b>ONG INTERNATIONALES</b>	<b>INSTTUTIONS DES NATIONS UNIES</b>	<b>FAITIERE</b>	<b>GIE</b>
<b>ACTION 1</b>	795 464 362	515 212 741	86 954 360	36 382 061	120 188 700	36 726 500
<b>ACTION 2</b>	1 655 312 418	1 368 617 489	135 749 929		148 830 000	2 115 000
<b>ACTION 3</b>	105 039 450	67 861 700	12 463 750		21 816 000	2 898 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 555 816 230</b>	<b>1 951 691 930</b>	<b>235 168 039</b>	<b>36 382 061</b>	<b>290 834 700</b>	<b>41 739 500</b>
<b>POURCENTAGE</b>		<b>76%</b>	<b>9%</b>	<b>1%</b>	<b>11%</b>	<b>2%</b>

### E.3.3. Dépenses 2019 des ANE dans le domaine du Programme 3

Tableau 30 : Dépenses annuelles des acteurs non étatiques dans le Programme 3 en F CFA

<b>Catégorie d'ANE</b>	<b>Total programmation 2019</b>	<b>Total réalisation 2019</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaire</b>
Collectivités territoriales	3 135 924 973	291 806 839	9,31%	Programmation terrain
Bénéficiaires	577 904 584	290 490 033	50,27%	
Projets et Programmes hors tutelle	ND	4 551 200 549		Lors de la programmation 2019, tous ces acteurs étaient regroupés dans la catégorie PTF; c'est pourquoi la répartition n'est pas disponible
Institutions	ND	4 909 730 224		
ONG Internationales	ND	1 675 041 361		
ONG Nationales	ND	705 150 500		
Autres ANE	ND	2 577 596 722		

Total PTF	22 100 970 941	14 418 719 356	65,24%	Somme des projets et ONG
Total ANE	25 814 800 498	15 001 016 228	58,11%	

#### E.3.4. Financement global du secteur au titre de 2019

Tableau 31 : Financement global du secteur

Nom du Programme	Dépenses du ministère	Dépenses des ANE	Dépenses Totales
Programme 1	9 183 196 227	833 519 757	10 016 715 984
Programme 2	61 132 141 601	2 555 816 230	63 687 957 831
Programme 3	10 492 807 069	15 001 016 228	25 493 823 297
<b>Total</b>	<b>80 808 144 897</b>	<b>18 390 352 215</b>	<b>99 198 497 112</b>

Figure 5 : Contribution des ANE et du Ministère au financement des programmes

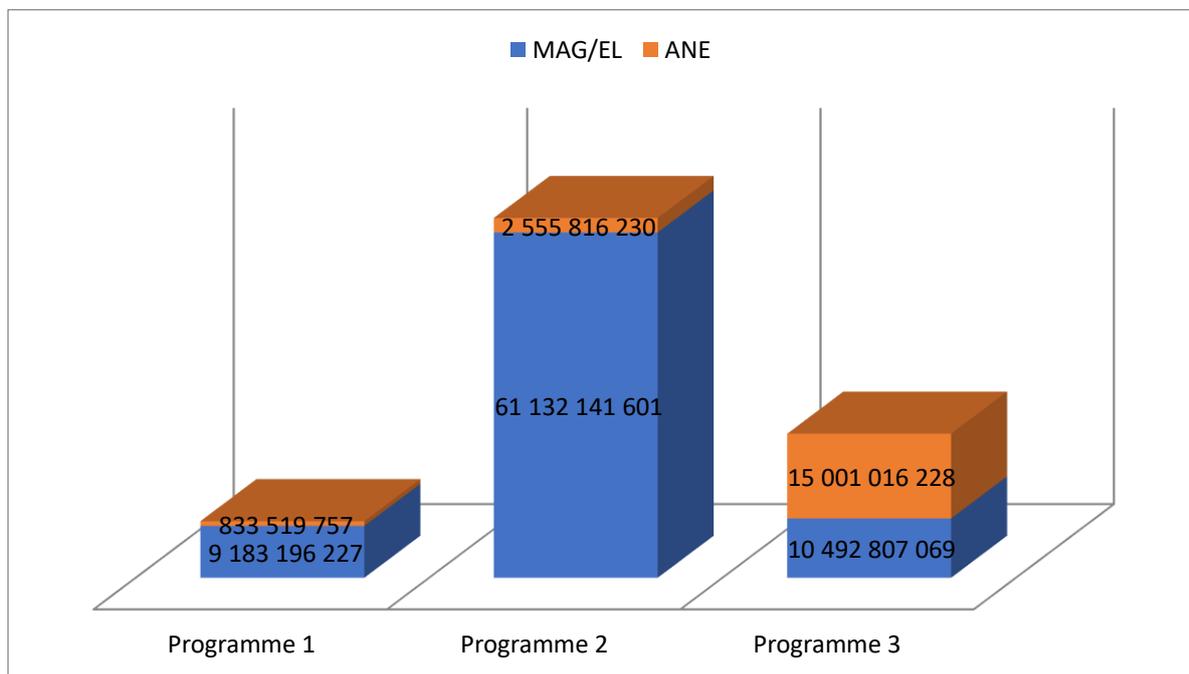
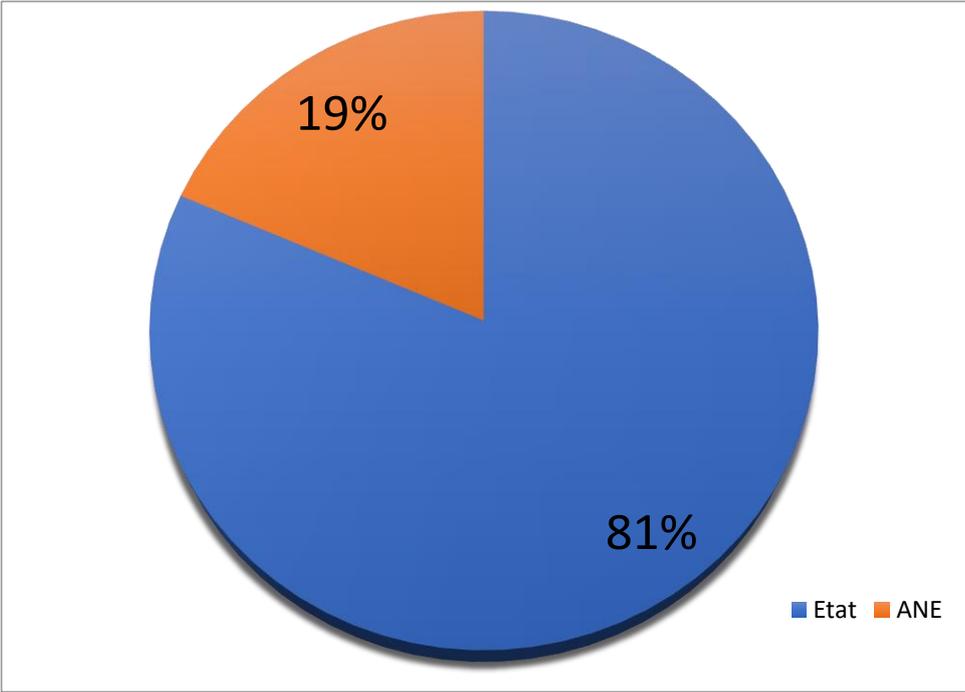


Figure 6 : Répartition du financement du sous-secteur MAG/EL par catégorie d'acteurs



## PARTIE F : INITIATIVES PROBANTES

### F.1. E-phyto : Certificat phytosanitaire électronique ».

Depuis 2011, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) encourage le développement de la certification électronique. À sa neuvième session, la CMP a approuvé l'appendice 1 à la NIMP n° 12. L'appendice décrit le format et le contenu des certificats phytosanitaires électroniques et leur échange entre ONPV, et présente également le schéma et les codes harmonisés.

Un ePhyto est la version électronique (au format XML) d'un certificat phytosanitaire. Un ePhyto comporte toutes les informations contenues dans un certificat phytosanitaire papier. Les ePhytos peuvent être échangés par voie électronique entre pays et leurs données peuvent être imprimées sur papier. Les ePhytos doivent être établis conformément à la NIMP n° 12, notamment son appendice 1.

La Solution ePhyto de la CIPV comprend trois éléments principaux qui visent à faciliter l'échange d'ePhytos entre les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV): i) **Un serveur central (plateforme)** destiné à faciliter le transfert des certificats phytosanitaires électroniques entre les ONPV, soit depuis et vers leur propre système électronique national, ii) **un système national générique ePhyto (GeNS)**: système en ligne qui permet aux pays dépourvus d'un système électronique national d'établir, d'envoyer et de recevoir des ePhytos, iii) **harmonisation** : la structure et la transmission des ePhytos sont harmonisées grâce à l'utilisation d'un logigramme, de codes et de listes normalisés.

Pour poursuivre le développement de l'ePhyto, la CMP a créé, à sa huitième session, le Groupe directeur ePhyto (ESG). L'ESG est chargé de faire connaître l'ePhyto, de soutenir sa mise en œuvre et d'aider à l'élaboration de systèmes à même de soutenir l'échange électronique d'informations phytosanitaires. L'ESG est composé de représentants de six des sept régions de la FAO. Le Secrétariat de la CIPV est mobilisé pour obtenir la participation de la région manquante. Un membre du Bureau de la CMP participe également à l'ESG avec l'appui du Secrétariat.

L'ESG a appuyé l'élaboration d'une étude indépendante sur la faisabilité d'une plateforme électronique susceptible de faciliter le transfert de certificats électroniques entre les organisations nationales de la protection des végétaux. À sa neuvième session, en 2014, la CMP a examiné l'étude de faisabilité de la plateforme ePhyto et a encouragé l'ESG à poursuivre d'urgence ses travaux en vue de la mise en place d'une plateforme ePhyto. Sous la supervision du Bureau de la CMP, l'ESG a continué de: i) faire connaître la certification phytosanitaire électronique (ePhyto); ii) rechercher et faire avancer les possibilités de renforcement des capacités; iii) préparer la mise en place d'une plateforme ePhyto; et iv) examiner les questions de mise en œuvre associées à la création d'une plateforme ePhyto.

Notre pays, représenté par la Directrice de la Réglementation Phytosanitaire, « Point Focal » CIPV, a participé à une formation des points focaux des pays membres de la CEDEAO. Le MAGEL a adressé une lettre au secrétariat de la Convention Internationale sur la Protection des Végétaux (CIPV) pour notifier notre intérêt à expérimenter le système de certification électronique. Il est attendu des sessions de renforcement des capacités des inspecteurs phytosanitaires et tout le personnel de la DRP/SE ainsi que la mise en place du matériel requis (outils informatiques ; panneaux solaires au niveau des postes frontaliers) pour faciliter l'application de la technologie.

### F.2. Description du « Mulching mécanisé »

Le « *mulching mécanisé* » consiste à épandre et à enfouir les tiges de mil ou de sorgho à une profondeur de 15 à 20 cm, à l'aide d'un tracteur par passages croisés. L'enfouissement de la matière organique favorise la minéralisation de la matière organique, dès la première année. Il permet également de minimiser la concurrence d'utilisation en eau entre la matière organique et les cultures. Cette opération est pratiquée de préférence en fin

de saison d'hivernage (Novembre-décembre), afin de profiter de l'humidité du sol ou des dernières pluies de la campagne en cours; d'où l'accélération du processus d'humification et de minéralisation de la matière organique enfouie.

Le « *mulching mécanisé* » s'est révélé très efficace dans la lutte contre l'érosion hydrique, notamment en renforçant la structure du sol et en favorisant une infiltration maximale des eaux de pluies.

Le « *mulching mécanisé* » présente aussi l'avantage de contrôler la pullulation des mauvaises herbes.

### F.2.2. Principales tâches

- Mobiliser les tiges de mil ou sorgho indemnes de *borer* de tiges, de lèpre du mil et d'autres ravageurs ou maladies ;
- couvrir le sol des tiges sur une épaisseur d'au moins 4 cm ;
- préparer le tracteur et son équipement, en réglant la profondeur du travail du sol;
- réaliser l'opération par un passage simple, perpendiculairement à la pente ou en passage croisé, si le terrain n'est pas en pente marquée.

### F.2.3. Normes recommandées

Le pulvériseur à disques est mieux indiqué que le pulvériseur à dents sur les sols légers. Sur le même type de terrain, le tracteur de puissance moyenne (65 à 70 cv) est plus indiqué que celui de grande puissance (80 cv et plus).

Le « *mulching mécanisé* » peut être effectué une fois, tous les 2 à 3 ans, compte tenu de la sollicitation des résidus des récoltes à d'autres fins (fourrage, aménagement des habitations,).

En général, la production en tiges d'un ha n'est pas suffisante dans nos conditions de culture. Ceci étant, un complément de tiges est indispensable pour satisfaire une dose de 1,5 à 2 t de tiges par ha. Cette dose permettrait d'obtenir au moins 6 meq d'azote nécessaire, afin de relever la fertilité du sol à un niveau satisfaisant.

Le « *mulching mécanisé* » est important dans les zones à faibles pluviométries, car les résidus enfouis en profondeur se regorgeront d'eau au fur et à mesure de l'avancée de la saison d'hivernage, assurant ainsi une réserve en eau significative pour les cultures.

Il est conseillé de réaliser le « *mulching mécanisé* » au plus tard, en fin novembre, afin de créer les conditions d'une minéralisation des résidus, avant l'installation des prochaines cultures.

Il est souhaitable d'installer des cultures ayant un système racinaire fasciculé, au cours de l'hivernage qui vient juste après la réalisation du « *mulching mécanisé* ».

La Direction Générale de l'Agriculture a initié depuis 2016 des tests de réalisation du *mulching mécanisé* à travers certaines localités du Niger. Le but recherché est de mettre en évidence la performance de la technique culturale dans l'amélioration de l'aptitude culturale du sol et de la productivité agricole. C'est ainsi que des termes de référence de réalisation des démonstrations ont été soumis et financés par le PIPASA, en 2016 ; le PROMOVARE en 2018 et le P2RS en 2019.

Le PIPASA a financé la réalisation de démonstration du *mulching mécanisé* sur 6 ha, au niveau des centres semenciers de Doukou-Doukou (2ha), Guéchémé (2ha) et Kouroungoussaou (2ha).

Le PROMOVARE a financé la démonstration du *mulching mécanisé* sur 7 ha, au niveau de 3 villages de zones d'intervention pour un coût de **11 226 384 FCFA**.

Le P2RS a financé, en 2019, la réalisation des démonstrations du *mulching mécanisé* sur 38 ha dans les 18 communes d'intervention dudit Programme. Ensuite, il a signé (en 2019) une convention de collaboration avec la Direction Générale de l'Agriculture, pour la réalisation de 500 ha en 2019 et 400 ha de *mulching mécanisé* dans les mêmes communes, en 2020.

Les démonstrations ont été conduites en campagne agricole d'hivernage sur la culture du mil.

Les résultats obtenus au niveau des 3 centres semenciers ont dépassé de 1,5 à 4 fois le rendement net du témoin, dès la première année de réalisation du mulching mécanisé.

S'agissant du PROMOVARE, les résultats obtenus se sont soldés par une performance des parcelles de démonstration du mulching mécanisé allant de 1,11 à 6,03 fois le rendement net du témoin, selon les sites (villages). La valeur du rendement net du mil a atteint 1618,5 kg/ha pour la parcelle de démonstration contre 196 kg/ha pour le témoin.

Au regard des résultats obtenus, ces démonstrations doivent se poursuivre à une échelle plus importante afin de garantir des résultats convaincants permettant d'élaborer une fiche technique destinée à sa vulgarisation à l'échelle nationale.

### **F.3.Kobotoolbox**

Le KoboToolBox ou KTB est une plateforme conçue pour la collecte et la transmission des données sanitaires à **temps réel** et pour le rapportage des maladies animales y compris les maladies zoonotiques prioritaires. C'est une plateforme d'aide à la prise rapide des décisions et permet donc de circonscrire rapidement tout foyer de maladie zoonotique ou non, qui arriverait à éclater même dans les coins les plus reculés du territoire national.

En 2018 la Coordination Régionale de la Santé Animale, basée à Bamako, a, à travers la Composante Santé Animale du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), financé par la Banque Mondiale, organisé une formation régionale sur la conception des formulaires, l'exploitation et l'entretien des bases de données épidémiologiques.

La CRSA visait à mettre en place les grandes lignes d'un système d'informations harmonisé, facilitant aux pays

PRAPS (le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Sénégal, le Tchad et le Niger) la génération, la gestion et la communication à temps réel, des données et informations sanitaires.

**Pour atteindre l'objectif de** garantir une maîtrise durable du processus de déploiement, d'exploitation et d'entretien de la plateforme, la CRSA a procédé à la formation des **administrateurs** de l'outil KTB, qui sont des cadres de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ou des Directions équivalentes au niveau de chaque pays PRAPS.

La mise en place de ce nouvel outil s'est opérée en plusieurs étapes.

**Etape 1 : Conception et Présentation des formulaires (vaccination, suspicion et séromonitoring) au cours d'un atelier de travail des experts nationaux des six pays, à Dakar.**

**Etape 2 : Formation des agents Réseau de Surveillance Epidémiologique (RESEPI) et du Service Officiel de Contrôle Vétérinaire (SOC),** pour une expérimentation au Niger (même chose dans tous les autres pays), pour tester les premiers formulaires et tirer les leçons pour fin d'amendements.

Ainsi treize (13) agents dont douze (12) du réseau de surveillance épidémiologique et un (1) responsable du réseau ont été formés pour la phase pilote ou phase test.

**Etape 3 : Phase opérationnelle**

Après le test terrain, tous les experts nationaux des six pays se sont encore retrouvés à Dakar, pour arrêter de façon collégiale et définitive les formulaires à déployer dans tout l'espace PRAPS. Autrement dit, il faut passer à la mise en œuvre opérationnelle des outils de collecte des données sanitaires dans les six pays.

Ainsi, avec l'appui du PRAPS et des autres partenaires techniques et financiers, cent (100) agents dont les Chefs des Services Régionaux de Santé Animale, des Cadres du Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) et tous les Directeurs Départementaux de l'Elevage (DDEL) ont été formés dans une première phase.

Dans une deuxième phase, quatorze (14) agents des abattoirs (agents inspecteurs) furent formés toujours sur financement du PRAPS-Niger, et dans une toute dernière troisième phase, vingt et six (26) responsables des Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ont été formés sur financement du Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies (REDISSE III-Niger). Ces formations vont se poursuivre au gré des financements que la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV), aura à acquérir avec d'autres partenaires, jusqu'à couvrir **90 sinon 100%** des cadres d'élevage de terrain, pour une bonne remontée à temps réel des informations sur tout évènement sanitaire inhabituel.

La situation des soumissions des données terrain à temps réel, se résume comme suit :

- Suspicion des maladies : ..... **63**
- Vaccination des animaux : ..... **1053**
- Séromonitoring : ..... 0 parce qu'il n'y a pas eu de séromonitoring.

#### **F.4.E agriculture**

La transformation digitale du secteur agricole est aujourd'hui un maillon clé prometteur d'une gouvernance intelligente visant une augmentation durable de la productivité agricole. Cette digitalisation globale du secteur commence naturellement par une digitalisation de l'information agricole et de sa collecte. Les technologies géospatiales, notamment la télédétection satellitaire et drone et les systèmes d'information géographique (SIG) ont la capacité unique de fournir rapidement des informations numériques, exhaustives et fiables à coûts très abordables, tant qualitatives que quantitatives.

Aussi une initiative probante à travers le projet d'appui à la digitalisation du secteur agricole Nigérien avec l'appui des partenaires (FAO, PAM ...) a vu le jour et compte pour 3 grands résultats :

- 1) La création d'une cellule de géomatique
- 2) La mise en place de dispositifs numériques d'enquête agricole.
- 3) La manipulation et l'utilisation des drones

La mise en place d'une cellule de géomatique a nécessité la préparation d'une équipe de travail formée dans le domaine de la géomatique appliquée à l'agriculture et la manipulation et l'utilisation des drones nous a permis de former cinq (5) télé pilotes drones

L'équipe de la cellule de géomatique et les télé pilotes drones effectueront les tâches suivantes :

- Acquérir des images satellitaires à partir de différentes sources disponibles,
- Raisonner le choix des images satellitaires et/ou drone en fonction de l'objectif de l'application,
- Corriger et traiter les images pour le monitoring de la végétation et de l'état de surface,
- Collecter sur le terrain l'information agricole nécessaire au traitement des images satellitaires,
- Raisonner la collecte des échantillons agricoles sur le terrain,
- Effectuer des enquêtes agricoles numériques,
- Planifier et réaliser une mission drone sur le terrain,
- Traiter les images drone pour le suivi de l'état de la végétation,
- Produire des cartes d'occupation du sol par télédétection et SIG,
- Produire des statistiques agricoles fiables à partir des images satellitaires traitées,
- Transférer le savoir-faire en géomatique à d'autres utilisateurs,
- Initier, guider et renforcer la coopération dans le domaine de la géomatique agricole,
- Promouvoir l'utilisation des images satellitaires et drone auprès des autres services du ministère, des institutions locales et autres organismes,
- Assurer le suivi des projets basés sur la télédétection au sein du ministère,
- Exécuter toute autre tâche liée à la promotion de la digitalisation de l'agriculture en intégrant l'imagerie et les SIG.

## F.5. Année internationale de la santé des végétaux

L'ONU a proclamé 2020 l'**Année internationale de la santé des végétaux (AISV)**. Cette année est une occasion unique de sensibiliser le monde entier à la manière dont la protection phytosanitaire peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à protéger l'environnement et à impulser le développement économique.

Les plantes sont la source de l'air que nous respirons et de la plupart de nos aliments, et pourtant nous nous soucions rarement de les maintenir en bonne santé. Les effets peuvent être catastrophiques. La FAO estime en effet que les ravageurs et maladies des plantes causent chaque année jusqu'à **40% de pertes de cultures vivrières**, privant des millions de gens de nourriture et portant un grave préjudice à l'agriculture - principale source de revenus pour les communautés rurales pauvres.

La santé des plantes est de plus en plus menacée. Le **changement climatique** et les activités humaines ont modifié les écosystèmes, réduisant la biodiversité et créant de **nouvelles niches où les parasites et les maladies peuvent prospérer**. Dans le même temps, ceux-ci sont susceptibles de se propager rapidement aux quatre coins de la planète à la faveur des **déplacements et des échanges internationaux** qui ont triplé de volume au cours de la dernière décennie, entraînant des dégâts considérables aux plantes indigènes et à l'environnement.

**Protéger les végétaux** contre les organismes nuisibles et les maladies est beaucoup **plus rentable** que de faire face à des urgences phytosanitaires de grande envergure. Les ravageurs et les maladies des végétaux sont souvent impossibles à éradiquer une fois qu'ils se sont établis, et les opérations de lutte sont longues et coûteuses. La prévention est essentielle pour conjurer les effets dévastateurs des ravageurs et des maladies sur l'agriculture, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, et beaucoup d'entre nous ont un rôle à jouer.

### **Nous avons tous notre rôle à jouer**

- **Chacun** doit éviter de franchir des frontières avec des plantes ou des produits végétaux non contrôlés ;
- Les personnes travaillant dans le secteur des transports doivent s'assurer que les navires, avions, camions et trains n'introduisent ni ravageurs, ni maladies des plantes dans de nouvelles zones ;

- Les **Gouvernements** doivent renforcer leur appui aux organismes nationaux et régionaux de protection des végétaux qui constituent la première ligne de défense.

Compte tenu de la pandémie du COVID19 l'**Année internationale de la santé des végétaux (AISV)** a été prolongé jusqu'à 2021.

Suite à cette directive de l'ONU, la Direction Générale de la Protection des Végétaux a initié un arrêté qui crée le comité d'organisation de ce grand évènement.

## **PARTIE G : THEMATIQUES MAJEURES**

Les thématiques majeures retenues dans le cadre de la RAC 2019 sont les suivantes :

- 1) La stratégie nationale d'appui au système communautaire de production de semences de qualité dans le contexte de l'opérationnalisation de la Maison du Paysan ;
- 2) La Mise en valeur des ouvrages de mobilisation des eaux souterraines et de surface ;
- 3) Le Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du MAG/EL
- 4) La Réforme du secteur des engrais ;
- 5) Le Financement durable de la vaccination du cheptel ;
- 6) Le foncier rural (Politique foncière, plan d'action de la PF, SAF, SIF....);
- 7) Le Mécanisme de suivi-évaluation et de rapportage ;
- 8) La Mise en œuvre du Plan d'actions national de promotion de l'emploi décent pour les jeunes ruraux dans les domaines agricole et agro-alimentaire
- 9) Le Fonctionnement des institutions du Ministère (niveau central et déconcentré).

Sur les 9 thématiques identifiées, les trois premières feront l'objet de communication en plénière.

## **PARTIE H. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES**

### **H.1. Principales difficultés rencontrées**

- L'insuffisance du budget alloué au MAG/EL ;
- La réduction successive de crédits alloués au cours de l'année lors des collectifs budgétaires avec des coupures au niveau des activités sans concertation avec le MAG/EL ;
- L'adoption du nouveau canevas RAP sans une large concertation des parties prenantes ;
- Le gonflement du budget avec les crédits du personnel non utilisés et non utilisables ;
- La faible maîtrise et l'application partielle des réformes ;
- La résistance au changement des différents acteurs de l'administration publique ;
- La multiplicité de rapports sur la base de canevas non harmonisés avec des périodicités variables de production d'une structure à une autre (CIO, CAPEG, PDES, RAP.) ;
- L'éparpillement des dispositifs de Suivi – Evaluation au sein des différentes directions sans aucune coordination ;
- L'absence de contrat de performance avec les institutions ou services rattachés en dehors des Contrat de Réformes Sectorielle avec le RECA et la CAIMA dans le cadre de la convention SANAD-Union Européenne et le Contrat Plan avec l'ONAHA (Convention Banque Mondiale) pour le déblocage des aides budgétaires.
- L'insuffisance de crédits affectés au MAG/EL ne permet pas d'honorer ces engagements (Contrat PLAN, ONAHA, Contrat de réforme sectoriel) ;
- Les difficultés de collecte des données des réalisations des activités des acteurs non étatiques (ANE) qui contribuent significativement à la réalisation des objectifs du MAG/EL.

- L'insuffisance des crédits affectés aux contre parties des projets ;
- L'insuffisance des crédits pour la mise en œuvre des conditionnalités qui constituent des déclencheurs pour la libération des appuis budgétaires dans le cadre du Contrat de Réforme Sectorielle (CRS-SANAD) avec l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- La lourdeur des procédures de passation de marchés et inadéquation avec le rythme de libération des crédits ;
- L'insuffisance des ressources dédiées au renforcement des capacités ;
- L'insuffisant des financements du dispositif des statistiques agricoles ;
- L'insuffisance des moyens de collecte (ressources humaines, matérielles et financières) ;
- L'approche programme peu maîtrisée et/ou mal appliquée, faible maîtrise des outils et du rôle des acteurs ;
- Le faible niveau de libération des crédits et l'inadéquation avec les besoins exprimés dans le plan d'engagement du Ministère ;
- L'insuffisance des prévisions du titre IV et la non libération de la totalité des crédits votés ;
- Les faibles capacités et compétences des entreprises nationales à réaliser les infrastructures entraînant des retards dans la mise en œuvre des projets.

A cela s'ajoutent les difficultés liées à la saisie du PAP avant l'adoption de la loi des finances : la double saisie des contre parties de projets (MAG/EL et ministère du Plan) et des changements d'affectation des activités entre les programmes, les modifications des montants initialement affectés après les discussions budgétaires, les incohérences entre les budgets plafonds annoncés avant l'élaboration du PAP et après.

Enfin comme l'a souligné l'audit institutionnel du MAG/EL, l'orientation stratégique autour des trois programmes du DPPD ne se traduit pas complètement dans l'organisation du MAG/EL (les Responsables de programme sont absents de l'organigramme).

## **H.2. Leçons apprises**

Au terme de l'exécution du PAP 2019, il est apparu nécessaire de :

- Maîtriser les interventions des acteurs hors PAP pour une bonne capitalisation ;
- Avoir une culture de programmation, d'analyse et d'évaluation plus participative prenant en compte les niveaux déconcentrés et les ANE ;
- Internaliser les réformes des finances publiques pour les différents acteurs ;
- Harmoniser les canevas des différents documents de rapportage ;
- Désagréger les données relatives au genre dès la programmation.

## CONCLUSIONS /RECOMMANDATIONS

La revue 2019 du MAG/El est la seconde du genre. Elle a permis de capter les réalisations physiques et des investissements effectués dans le sous-secteur même si certaines données (ANE) n'ont pu être collectées. Les recommandations de la revue SANAD 2018 ont été majoritairement exécutées.

Les principaux indicateurs des programmes opérationnels ont une bonne performance avec des réalisations supérieures aux prévisions. Les faiblesses sont constatées au niveau de l'amélioration de la couverture vaccinale du cheptel et l'accroissement des productions céréalières.

Les principales mesures de réformes adoptées au cours de l'exercice budgétaire 2019 par le MAG/EL ont connu un début de mise en œuvre et d'autres sont totalement opérationnalisées.

Même si des résultats forts appréciables ont été obtenus en 2019, des mesures doivent être prises pour affecter et libérer des ressources conséquentes pour ce ministère prioritaire.

Pour ce faire les recommandations suivantes sont formulées :

- Allouer des ressources financières conséquentes au MAG/EL à la hauteur de l'objectif stratégique qui lui a été assigné (Faim zéro) ;
- Renforcer les capacités matérielles, organisationnelles, techniques, financières de l'ensemble du dispositif de programmation et de suivi-évaluation du sous secteur ;
- Lancer une réflexion sur le dispositif de collecte des informations, la méthode des calculs des indicateurs et cibles afin de clarifier l'articulation entre les différents niveaux et la contribution non négligeable des projets et programmes ;
- Mettre en cohérence les différents rapports et la périodicité de leur production (CIO, CAPEG, PDES, RAP) ;
- Améliorer la circulation de l'information au sein du ministère et instaurer un dialogue avec le Ministère des Finances au regard de la particularité du MAG/EL qui renferme plusieurs projets de développement ;
- Institutionnaliser les missions d'évaluation et de programmation des activités dans toutes les régions.

C'est dans l'optique de faciliter la mise en application des mesures de réformes et de ces recommandations que les thématiques majeures qui feront l'objet de communication et des discussions au dialogue politique avec les partenaires du sous-secteur ont été identifiées.

## **Annexes**

## Annexe 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel du MAG/EL en 2019

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
S'approprier des résultats de l'audit	R1. Faire des résultats et recommandations de l'audit un outil pour le pilotage stratégique et opérationnel du MAGEL	R1.A1. Mettre en place un comité de suivi (inter Programmes)	A1.11. Arrêté du Ministre d'État qui met en place le comité de suivi et en fixe les attributions	Ministre d'Etat SG/ DL [2019]	Suivi inter-programme régulier RP/ SG (suivi trimestriel/ arbitrage budgétaire)  Comité DPPD opérationnel  Comité de suivi des contrats de performance opérationnel (CRS-SANAD)  Création d'un comité chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Revue Annuelle Conjointe du sous-secteur agriculture-élevage (Octobre 2019)  Existence d'un comité de suivi des recommandations de l'audit (non formalisé)	25-50 %	Matrice de programmation et de suivi de la mise en œuvre des recommandations  Proposition de formalisation du comité inter-programmes pour le suivi des recommandations de l'audit
		R1.A2. Élaborer un plan d'action de mise en œuvre de la feuille de route	A2.11. Plan d'action (activités, objectifs, périodes, responsables, coût, etc.)	Comité de suivi DEP + PF [2019]	Projet de plan d'action à élaborer  Examen du plan d'action par le comité de suivi	10-25%	Matrice de programmation et de suivi de la mise en œuvre des recommandations
		R1.A3. Tenir des réunions mensuelles	A3.11. PV de réunions mensuelles du comité de suivi	Comité de suivi [2019]	Formaliser le comité de suivi  Instaurer une fréquence mensuelle pour la tenue des réunions	10-25%	
Définir une politique agricole qui véhicule la vision et sert de fil conducteur sur le long terme	R2. Élaborer une politique agricole de long terme, qui ne serait pas liée à la configuration administrative du Ministère, et qui prendrait en compte la complexité du monde rural et la dimension holistique des systèmes de production	R2.A4. Initier la réflexion au sein des Programmes en incluant les structures déconcentrées et décentralisées	A4.11. Documents trimestriels rendant compte des discussions	Responsables Programmes [2019]	Sans objet : Recommandation rejetée (voir lettre de validation du rapport d'audit)	na	
		R2.A5. Produire un document de travail (synthèse discussions, grands principes/pistes,	A5.11. Document de synthèse disponible	Responsables Programmes [2020]		na	

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
		propositions, etc.)					
		R2.A6. Partager le document de travail avec toutes les parties prenantes	A6.11. Document de synthèse commenté et amendé	SG [2020]		na	
		R2.A7. Elaboration de la politique agricole	A7.11. Draft de politique disponible	SG [2021]		na	
			A7.12. Atelier de validation de la politique	SG [2021]			
Renforcer l'efficacité organisationnelle du MAGEL, ainsi que l'intégration de l'approche programme	R3. Réviser l'organisation du ministère (y compris les services extérieurs) et les attributions des responsables, en vue d'une efficacité et d'une efficience accrues	R3.A8. Mettre en place un comité de relecture de l'arrêté 172 (comité inter Programmes)	A8.11. Arrêté du Ministre d'Etat qui met en place le <b>comité de relecture</b> et en fixe les attributions	SG/ DEP [2019]	Processus placé sous l'égide de la DEP  DEP et DL pour consolider les propositions d'amendement en vue de la révision de l'organisation du Ministère	25-50%	Projet d'amendement de l'organisation du MAGEL
		R3.A9. Produire un rapport qui analyse le fonctionnement des services (y compris les services extérieurs), et propose une organisation efficiente autour des Programmes et renforce la tutelle technique des DG	A9.11. Plan de travail du comité de lecture (méthodologie, dates, livrables), et production des rapports d'étapes (livrables)	SG/ DEP [2019]	A9.12. Rapport final incluant les propositions	Projet de révision de l'organisation du Ministère à valider par les structures (propositions partagées avec les structures/ processus d'amendement en cours)	
			R3.A10. Proposer un nouvel arrêté portant organisation du MAGEL et les attributions des responsables		A10.11. Arrêté du Ministre d'Etat portant organisation du MAGEL (y compris les services extérieurs)		Ministre d'Etat SG [2020]

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
<b>Renforcer la coordination des activités et les relations fonctionnelles entre les structures du MAGEL</b>	<b>R4. Renforcer l'intégration des directions générales au sein des Programmes, et la coordination des activités des Programmes</b>	R4.A11. Tenir des réunions périodiques entre Responsables de Programmes, DG, et Responsables d'Actions	A11.I1. PV des réunions périodiques	SG/SGA	Proposition de calendrier des réunions périodiques RP-RA-DEP dans le cadre du plan annuel de travail (2019)  Tenue régulière de réunions au sein des programmes (rapports trimestriels de suivi des programmes et autres échéances)  Tenue régulière de réunions inter-programmes (consolidation des rapports trimestriels de suivi des programmes, RAP, PAP, RAC, répartition de crédits/ révision budgétaire)	25-50%	Calendrier prévisionnel des réunions périodiques/ plan annuel de travail (2019)  CR ou rapports produits à l'issue des réunions tenues en 2019 (P1/ P2/ P3 et inter-programmes)
			A11.I2. Plans de travail concertés et alignés avec les priorités des Programmes	RP/DEP			
			A11.I3. Suivi des activités en conformité avec les plans de travail	[2019]			
	A11.I4. Rapports partagés systématiquement au sein des Programmes						
		R4.A12. Adopter une stratégie cohérente de conception et de gestion des projets et programmes sous tutelle	<b>A12.I1. Ressources et appuis additionnels au fonctionnement du MAGEL</b>	SG/SGA	Inscriptions faites au moment de la tenue des réunions périodiques des comités de pilotage (validation des plans de travail et des budgets annuels – PTBA – en conformité avec les accords de financement et pour une meilleure prise en compte des objectifs du Ministère)	50-75%	Synthèse des appuis programmés à produire (DEP, DGR)
			<b>A12.I2. Rapports et informations des projets/ programmes sous tutelle, disponibles pour la planification des Programmes</b>	SG/SGA	Rapports d'évaluation et de programmation de la mise en œuvre des projets/ programmes disponibles lors de l'élaboration des DPPD/PAP  Système de suivi à plusieurs niveaux (par l'entremise des comités de pilotage dont la présidence est assurée par		

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
					SG/SGA, des Directions Techniques et de l'IGS qui a la possibilité d'intervenir et d'effectuer des missions)  Mécanisme de rapportage géré par SG/DEP (respect calendrier/ respect canevas)		
		R4.A13. Renforcer les échanges et interactions entre les Programmes 2 et 3 dans l'optique d'une complémentarité accrue de l'agriculture et de l'élevage	<b>A13.I1. Documents communs de travail</b>	RP/DG  [2020]	Référence commune agriculture-élevage à travers la politique agricole/ I3N (document commun)	<b>50-75%</b>	Stratégie I3N
	<b>A13.I2. Le DPPD inclut des actions cohérentes et intégratrices de l'agriculture et l'élevage</b>		RP/DG  [2020]	DPPD incluant des actions intégratrices (relèvement fertilité des sols, travaux des sols/ traction animale, prévention des conflits agriculteurs – éleveurs à travers l'élaboration de la Politique Foncière Rurale et les SAF)	DPPD  Draft PFR  SAF Dosso		
	<b>A13.I3. Une stratégie sous-sectorielle est élaborée</b>		RP/DG  [2021]	Réflexion en cours	Livre Blanc (analyse diagnostique) en cours de rédaction/ finalisation à Tillabéri et Maradi		
<b>Assurer une coordination efficace des structures et des processus (décision,</b>	<b>R5. Adopter des mécanismes visant à rendre la réunion de coordination hebdomadaire plus efficace</b>	R5.A14. Prendre un arrêté du Ministre instituant les réunions de coordination (SG, RP, DG)	<b>A14.I1. Arrêté du Ministre d'Etat</b>	SG  [2019]	Note de service préparée et soumise à la signature du SG pour formaliser les réunions de coordination (SG, RP, DG)	<b>&gt; 75%</b>	Note de service

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
planification, réalisations, suivi)	<b>R6. Reprendre les réunions de coordination des programmes incluant les RP, RA et les DG</b>	R6.A15. Effectuer des réunions tournantes dans les structures des différents responsables d'actions	<b>A15.I1. Comptes rendus des réunions</b>	RP, DG  [2019],	Des réunions se tiennent régulièrement au niveau des programmes (RP/ RA/ DEP)  La faisabilité des réunions tournantes dans les structures des différents responsables d'actions reste à étudier.	> 75%	CR dernières réunions
Améliorer la gestion de l'information et la production des rapports	<b>R7. Renforcer et opérationnaliser un système de suivi-évaluation cohérent avec les besoins en information des services internes et des partenaires extérieurs</b>	R7.A16. Adopter un manuel de suivi-évaluation (livrables, acteurs, rôles, gestion de l'information, etc.)	<b>A16.I1. Manuel de suivi-évaluation adopté</b>	SG/SGA  DEP  [2020]	Diagnostic réalisé en fin d'année 2018 (PromaP/GIZ)  Initiatives en cours pour appuyer le dispositif de suivi-évaluation du MAGEL (AT CRS-SANAD et PRADEL/ ENABEL en étroite collaboration avec DEP) : diagnostic, manuel de suivi-évaluation, développement de l'application informatique, plan de renforcement des capacités	50-75%	Rapports « diagnostic » (PromAP/GIZ, AT CRS-SANAD, PRADEL/ENABEL )  Proposition de manuel de suivi-évaluation (AT CRS-SANAD)
			<b>A16.I2. La DEP est au centre de la gestion de l'information et du suivi-évaluation</b>	SG/SGA  DEP  [2020]	Rapports produits, compilés et diffusés par le DEP		

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
			A16.I3. Rapports/informations de qualité (utiles) et produits à temps	DEP  [2020]			
Améliorer les performances des EPIC et EPA	R8. Renforcer le niveau de mise en œuvre des contrats plans et de performances	R8.A17. Donner aux contrats plans et de performances une priorité conforme aux engagements du MAGEL (Etat) (i) lors de l'arbitrage budgétaire et (ii) de l'affectation des crédits	A17.I1. Inscription budgétaire des engagements pris au titre des contrats plans/performances	SG/DGR  [2020]	Rapports trimestriels (Contrat de Performance CAIMA et RECA)	10-25%	Situation des allocations aux EPIC/EPA (votés / libérés/ consommés pour 2018 et 2019 et inscriptions budgétaires pour 2020)  [DGR]
			A17.I2. Au moins 30% de taux de réalisation	SG/DGR  [2020]	Comité de suivi des contrats de performance  Inscriptions budgétaires 2018-2019-2020		
			A17.I3. Au moins 60% de taux de réalisation	SG/DGR  [2021]	Modifications éventuellement possibles lors des séances de révision du budget		
		R8.A18. Inscrire le suivi des contrats plans et de performances des EPIC et EPA dans les priorités des Programmes	A18.I1. Analyse du niveau de mise en œuvre des contrats plans/performances, dans les rapports des programmes	RP/DG  [2020]	Rapports trimestriels (Contrat de Performance CAIMA et RECA)		
Renforcer la qualité des ressources	R9. Développer les capacités de la Direction	R9.A19. Mettre place des outils de gestion prévisionnelle (base de	A19.I1. Fiches de postes des cadres (jusqu'à Chef de Division)	DRH / DGR / SG	Mise à jour de la base de données (demande écrite d'informations auprès des directions et missions de terrain	25-50%	Base de données du personnel

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ		
humaines	des RH	données du personnel, fiches de postes)		[2020]	DRH – DRFM – DI dans les départements/ régions)  Recensement biométrique en cours (possibilité d'utiliser les fiches et les pièces jointes pour enrichir la base de données MAGEL)		Calendrier de travail du GTT chargé de la revue fonctionnelle du MAGEL		
			<b>A19.I2. Base de données des RH est opérationnelle</b>	DRH / DGR / SG	Création d'un Groupe Technique de Travail ad-hoc chargé de conduire la revue fonctionnelle du MAGEL dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique (révision de textes, ajustement des définitions de poste)				
		R9.A20. Concevoir et mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances	<b>A20.I1. Cadres formés à l'évaluation des performances</b>	DRH / DGR / SG	Formation à l'évaluation des performances dans le cadre du Projet de Capacité et de Performance du Secteur Public pour la Prestation de Services (PCDS/ Banque Mondiale)			<b>10-25%</b>	Calendrier des formations
			<b>A20.I2. Entretiens annuels d'évaluation</b>	DRH / DGR / SG					
Adopter un mécanisme standard de circulation de l'information	R10. Améliorer la communication interne et le partage d'information	R10.A21. Rédiger un manuel de procédures de communication interne	<b>A21.I1. Arrêté du Ministre d'Etat qui approuve le Manuel</b>	SG	Stratégie et plan de communication du MAGEL adopté en mars 2019 (DAID/RP avec soutien ENABEL)	<b>25-50%</b>	Rapport stratégie et plan de communication		
		R10.A22. Rédiger une circulaire interne informer sur les procédures de	<b>A22.I2. Documentation et archives actualisées</b>	SG				Programme annuel d'activités de communication 2019 élaboré	<b>&lt; 10%</b>

Objectifs	Recommandations	Actions	Indicateurs	Responsabilité [Echéance]	Progrès dans l'exécution de l'action	% réalisé	PJ
		communication interne et leur application	<b>A22.I3. Utilisation de la documentation et des archives</b>	SG [2020]	conformément à la stratégie de communication		(DAID/RP)
<b>Optimiser les conditions de travail des agents du MAGEL, ainsi que l'utilisation des ressources</b>	<b>R11. Rationaliser l'organisation géographique</b>	R11.A23. Conduire une étude de coût sur le rassemblement de tous les services centraux sur un même site, ou équiper les sites existants d'un réseau de communication propriétaire	<b>A23.I1. Avantages, inconvénients, opportunités et défis liés à chaque option</b>	DGR [2020]	Le rassemblement de tous les services du MAGEL ne peut pas être envisagé dans le contexte actuel (raréfaction des ressources)  L'équipement des sites existants en réseau de communication est à explorer	< 10%	
	<b>R12. Améliorer la maîtrise du patrimoine</b>	R12.A24. Conduire un inventaire du patrimoine du Ministère au niveau national	<b>A24.I1. Inventaire des biens immobiliers, mobiliers et incorporels</b>	DGR [2020]	Inventaire du patrimoine réalisé fin 2018 (ressources humaines et matérielles/ investigations menées dans les 8 régions). Actualisation programmée fin 2020.	50-75%	
			<b>A24.I2. Inventaire mis à jour</b>	DGR [2020]			
		R12.A25. Étudier l'opportunité de doter le Ministère d'un SIG	<b>A25.I1 Rapport d'étude et propositions</b>	DGR [2020]		< 10%	
	<b>R13. Faciliter les déplacements des cadres</b>	R13.A26. Mettre en place un système de couverture des frais, ou un pool de véhicules.	<b>A26.I1. Une circulaire annonçant la mise en place du système retenu est publiée.</b>	DGR [2020]	Tenue de réunions pour identifier les besoins des différentes directions en vue de répartir les moyens logistiques	25-50%	

## Annexe 2 : SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN 2019

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
1	Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri (PIPA/SA)	12 394 000 000 FCFA	BOAD Etat du Niger'	5 ans	12 avril 2012	11 avril 2016 prorogée au 31 décembre 2019	Tahoua et Tillabéri  Namaro (Kollo), Ibohamane (Keita) Doguéraoua (Malbaza)	Agriculture	Oumarou Yacouba  96 52 37 35  goube06@yahoo.fr
2	Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ)	63 490 000 \$ US	BAD, Etat du Niger, GAFSP, Coop. ESP.	5 ans	1 <sup>er</sup> Août 2012	30 novembre 2018 prolongé au 30/09/2019	Régions de Maradi,  Zinder et Tahoua	Sécurité alimentaire  (Développement de l'irrigation et production agricole)	Zabeirou Issaka  96 87 48 67  pmersa2012@yahoo.fr
3	Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr (PADA/ITA)	11 206 171 382 FCFA	ORANO	5 ans	01/07/2016	30/06/2020	Région d'Agadez (communes de Iférouane, Danet, Timia, Agadez, Tchirozerine, Tabelot, Dabaga, Ingall et Gougaram)	Sécurité alimentaire durable par le développement de l'agriculture irriguée.	Kabou Moussa  90 52 93 69  96 99 70 14
4	Programme d'Actions Communautaires phase 3 (PAC3)	1) 26 700 000 DTS 2) Fonds Additionnel 12 542 400 000 FCFA 3) Don japonais 1 356 750 000 FCFA	IDA FIDA Japon	1)4 ans 2 et 3 2 ans	2013  2018	Déc. 2017  2019	Couverture nationale	Développement communautaire	Ali Moha  96 97 71 08

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
5	Projet d'Appui au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire Phase II (PA/PSSA 2)	18 930 000 \$ US	BID, Croissant Rouge Qatari, Etat du Niger	5 ans	Septembre 2010	31/12/2016 Prolongé au 31/12/2019	Couverture nationale	Sécurité alimentaire Agriculture, Elevage Environnement, Crédit Islamique, Construction seuils et Pistes	Yahouza Almou 96 59 58 75 93 55 57 00
6	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP)	1) 14 850 000 000 F CFA 33 000 000 USD 2) Fonds additionnel 9 000 000 000 FCFA 15 000 000 USD	IDA	1) 5 ans et 9 mois 2) 2 ans 6 mois	15/07/2011 Juillet 2017	1) 31/03/2017 2) 31/12/2019	Couverture nationale (projet Régional avec composante nationale)	Agriculture Elevage Recherche agronomique	Baina Dan Jimo bdj0709@yahoo.fr
7	Programme de Réhabilitation des Périmètres s Irrigués Publics (PRPIP)	21 500 000 €	Coop. Allemande/KFW	5 ans	10/04/2014	31/12/2019	Tillabéri- Dosso	Agriculture Périmètres irrigués	Moussa Amadou 93 93 28 48 m.amadou@yahoo.fr
8	Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE)	23 400 000 \$ US	BAD Etat du Niger	5 ans	17/12/2013	31/12/2018 prolongé au 31/12/2019	Régions de Tillabéri-Dosso Tahoua-Agadez	Aménagements et équipements ruraux	Zakou Mayaki Moussa 90 00 30 00/93 99 61 61 moussa1zakou@yahoo.fr
9	Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS)	25 420 960 000 FCFA	BAD	5 ans	10 Sept. 2015	31/03/2020	Tillabéri, Dosso Tahoua, Zinder, Maradi, Agadez, Diffa	Résilience à la sécurité alimentaire	Alachi Boukar 96 97 32 95 90 76 68 69

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
10	Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique (IESA2)	432 500 000 F CFA	Espagne	5 ans	2014	Juin 2018	Tahoua Zinder	Sécurité alimentaire Agriculture maraichage, riziculture	Yacouba Idé, 96 89 07 19 80 81 47 77
11	Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	10 197 954 041 FCFA	KFW	4 ans	3/02/2016	3/02/2020	Agadez, Tahoua, Tillabéri	Petite irrigation et sécurité Alimentaire	Idrissa Younoussa 90 34 14 45 96 07 66 73
12	Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso (PADAD/NIG/025)	18 880 000 Euros	Lux Dev Etat du Niger	51 mois	Octobre 2016	31/12/2020	Dosso	Développement rural	Mme Salamatou Hassane Yacouba 96 96 66 91
13	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)	230 millions de dollars US dont 35 millions de dollars pour l'Etat 88 769 720 000 FCFA	FIDA OFID FEM ASAP Etat du Niger	8 ans	Septembre 2015	2septembre 023	Maradi, Tahoua Zinder, Diffa	Sécurité alimentaire GRN Agriculture Accès aux marchés	Marou Bodo URGP Tahoua 99 78 42 03 Soumaila Abdoulaye URGP Maradi 97594610 ; Traoré Mamadou URGP Zinder 99784202 Kimé Moustapha URGP Diffa 92 18 56 37 Assadeck Mohamed ATN Niamey :97 50 75 00
14	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC)	111 millions USD	IDA	6 ans	30/11/2016	31/12/2022	Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Zinder	Sécurité alimentaire, adaptation et renforcement de la résilience face aux impacts du	Bola Moussa 96 97 97 90

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
								changement climatique	
15	Projet d'appui au développement des activités rurales et au financement des filières agricoles ou Projet Pôles Ruraux (PPR)	65 037 383, 18 Euros ou 42 661 732 000 FCFA	AFD/EU	5 ans	2017	2021	Tahoua, Agadez	Développement agricole	Abdou Garba 96 87 64 93 ou 80 07 58 60 <a href="mailto:abdoumainiya@hotmail.com">abdoumainiya@hotmail.com</a> <a href="mailto:a.garba@polesruraux.org">a.garba@polesruraux.org</a>
16	Projet de Recherche Développement pour la Sécurité Alimentaire et l'Adaptation au Changement climatique (RED-SAACC)	2 732 772 516 F CFA	Norvège	3 ans	2017	2019	Maradi, Tahoua, Tillabéri,	Sécurité alimentaire	CARE /INRAN
17	Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	15,425 milliards de FCFA	IDA Etat	6 ans	2018	2024	Agadez, Dosso, Tahoua et Tillabéri	Irrigation	Moussa Amadou 90 97 45 51
18	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP)	14,5 millions de dollars US	BID Gouv. Niger.	5 ans	18 octobre 2016	31 décembre 2021	Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri	Sécurité Alimentaire	Aboubacar Malam Massou 96 47 21 66
19	Projet d'Accès au marché et Infrastructure Rural dans la région de Tahoua (PAMIRTA)	13 119 017 007 FCFA	Coop Italienne	5 ans	Janvier 2017	Décembre 2021	Région de Tahoua	Construction et réhabilitation de pistes et marchés	Marou Bodo: 99784203
20	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	45 000 000 dollars US	IDA Niger	6 ans	17/09/2015	31/12/2021	Nationale	Elevage pastoral	Mahaman Sanoussi Fodé Camara 96.97.15.46 – 92.11.57.67
21	Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage (PASEL 7)	4 800 000 000 FCFA	Coop Suisse DDC	4 ans	Aout 2015	Juillet 2019	Dosso, Maradi, Tillabéri	Elevage	Mme Fodé 96 13 51 04
22	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage dans les régions de Tahoua et Dosso (PRADEL Kiyo)	9 183 398 000 FCFA	Coop Belge	4 ans	Janvier 2018	Décembre 2021	Dosso, Tahoua	Elevage	Yacouba Jibir 96 29 76 82 - 9041 81 04

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
	Arziki)								Karé Kader Niaoné 91 32 33 33
23	Projet Initiative de Renforcement des Capacités (IRC)	1 967 000 871 F CFA	Coop Belge	4ans	20 juin 2017	Juin 2021	Dosso, Tahoua, Tillabéri	Elevage	Maimouna Ousmane 80068253
24	Programme National d'Amélioration Génétique (PNAG/BL)	10 355 577 762 FCFA	Budget National	14 ans ; 2x 7 ans	2011	2024	Nationale	Productions Animales Biotechnologies animales	Abdoulaye Naferi 90 02 07 88
25	Projet intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale a travers l'approche Champs Ecoles Paysans (GCP/NER/043/LDF)	3.800.000 USD	FEM	56 mois	15 Janv.2015	14 Juin 2020	Dosso, Tahoua, Zinder Maradi, Tillabéri,	Résilience face aux CC (Agriculture, Elevage, Environnement)	Moussa ASSOUMANE 98 34 57 92
26	Activités de la Maison du Paysan	90 000 000	Budget National		Janv 2019	Déc 2019	National	Approvisionnement	Maman Chékaraou 90 15 14 30
27	Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux changements Climatiques (PRRACC)	14 944 294 000 FCFA	BOAD FA Etat du Niger				Agadez, Niamey, Tillabéri Dosso, Tahoua	Développement rural Renforcement des périmètres en pompes solaires,	Hadiza Namaka 96244843 / 92444415
28	Programme de lutte contre le charbon bactérien au Niger	771 477 670 F CFA	UEMOA	5 ans	Nov 2016	Nov 2021	Zinder Diffa Tahoua	Eradication du charbon bactérien	Abdou Issiakou 96 44 21 73

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
29	Programme d'appui à la campagne pastorale	500 000 000 FCFA	Budget National	1 an	Janvier 2019	Décembre 2019	Couverture nationale	Productions animales	Bello Roua 96 40 20 02
30	Programme de Vaccination et de Déparasitage	400 000 000 F CFA	Budget National	1 an	Janvier 2019	Décembre 2019	Couverture nationale	Santé animale	Abdou Issiakou 96 44 21 73
31	Programme de Soutien à la Campagne Agricole	500 000 000 F CFA	Budget National	1 an	Janvier 2019	Décembre 2019	Couverture nationale	Agriculture	
32	Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées	1 600 000 000 F CFA	Budget National	1 an	Janvier 2019	Décembre 2019	Couverture nationale	Irrigation	Moussa Amadou 93 93 28 48
33	Fortification des produits alimentaires transformés de consommation courante au Niger (FOPAT)	3.650 000 000	Union Européenne PAM Monaco	5ans	Décembre 2016	Décembre 2021	Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder	Transformation et fortification alimentaire des produits agricoles et de cueillette	Alio Houdou Maiga <a href="mailto:aliohoudoumaiga@wfp.org">aliohoudoumaiga@wfp.org</a> 91 20 85 40 96 99 60 64
34	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire phase II dans les régions de Dosso et Tillabéri (PASA2)	27.500.000	BADEA	...	2016	.....	Dosso et Tillabéri	Hydraulique agricole et sécurité alimentaire	Amadou Abdou <a href="mailto:dobriama@yahoo.fr">dobriama@yahoo.fr</a> 98 69 85 00
35	Programme conjoint accélérer l'autonomisation économique des femmes rurales –Niger (JP-RWEE)	800 000 \$	Suède et Norvège	1an	Juillet 2018	Juillet 2019	Maradi et Dosso	Autonomisation des femmes rurales	Mme Idi Halimatou Moussa <a href="mailto:Halimatou.moussa@fao.org">Halimatou.moussa@fao.org</a> 80 06 85 86/90888812
36	Projet d'Appui à la Petite Irrigation PAPI	319 200 845 F CFA	Coopération Suisse	1 an	1er Janvier 2019	31 Décembre 2019	Maradi et Dosso	Conseil de gestion à l'exploitation familiale	EI Moctar Youssouf Mohamed 96 26 02 62
37	Projet Conjoint de Promotion de la Cohésion Sociale entre	500 000 000	FAO, ONU Femmes (Fonds	3 ans	2019	2021	Maradi, Dosso (Madarounfa,	AGR, Sécurité Alimentaire et	Mme Zouéra Also :

N°	Intitulé	Montant	Source financement	Durée	Date de démarrage	Date clôture Prévue	Zones d'intervention	Domaine d'intervention	Noms et contacts du responsable
	Agriculteurs et Eleveurs (Hommes et Femmes) à travers une Approche basée sur le Genre et la Diversité		pour la Consolidation de la paix)				Boboye)	Nutritionnelle, Organisation sociale	90 21 96 56
38	Réduire le travail des enfants pour une agriculture soutenable au Niger (TCP/NER/3604)	247 000 USD	FAO	2 ans	Nov 2016	février 2019	Tillabéri, Dosso, Maradi et Tahoua	Appui institutionnel/ Renforcement de capacités des acteurs ruraux et promotion des emplois ruraux décents	Amina Abass 92 32 86 88 96 51 87 04